

# LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Appelée à devenir l'hebdomadaire régional le plus important de la Province de Québec

VOL. 1, NO. 15

VALLEYFIELD, QUE, VENDREDI, 28 AOUT, 1936

Imprimée à Huntingdon, Qué.

Prix 5c

## MARTIN B. FISHER, TRESORIER DE LA PROVINCE

### Par ce règlement, une seule fanfare serait autorisée

Le règlement subit sa première lecture au Conseil  
Une protestation de la Fanfare de Valleyfield

La première lecture d'un règlement accordant une subvention de \$1,500 à "l'Harmonie de Valleyfield" est un des points saillants de la réunion du Conseil de Ville, mercredi.

On lut également la copie d'une résolution adoptée par la Fanfare de Valleyfield. Cette copie avait été laissée sur la table il y a quinze jours. En voici le texte:

"Attendu que la Fanfare de Salaberry de Valleyfield est fondée depuis plus de 50 ans, est incorporée depuis plus de 25 ans et est par conséquent la première et la plus vieille de Valleyfield;

Attendu que les services rendus gratuitement à la ville et aux différentes organisations telles que le clergé, les Zouaves, la Garde Champlain, les Voltigeurs, etc., sont appréciables;

Attendu que pendant plusieurs années, la Fanfare s'est maintenue avec un octroi annuel de \$100.

Attendu que depuis son entrée dans l'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, l'Harmonie Bellerive demande chaque année un octroi de \$400.00 pour défrayer les dépenses du Festival annuel, et que c'est depuis lors que la Fanfare de Valleyfield reçoit un montant plus élevé;

Attendu que le projet d'union des deux fanfares ne rencontre pas l'opinion populaire;

Attendu que la Fanfare de Valleyfield doit vivre pour apporter son support gratuitement aux diverses associations locales;

Attendu que si le Conseil est consentant de voter \$1,500. pour l'union, ne serait-il pas plus profitable de donner le même octroi aux deux fanfares et de diviser la différence aux organisations telles que la Garde Champlain, les Zouaves, les Voltigeurs, les Boy Scouts, etc.

Il est résolu qu'une forte pression soit faite auprès de notre Conseil de Ville pour empêcher l'union des deux fanfares et de laisser la liberté comme autrefois à la plus ancienne fanfare de Valleyfield.

(Signé) Edmond Billette  
Philidor Meury  
Cette résolution signée en outre de 8 membres du comité de la fanfare de Valleyfield ne fut l'objet

d'aucun commentaire et fut filée aux archives.

Plus tard on procéda à la première lecture du règlement 365 dont le but est de créer un corps de musique appelé Harmonie de Valleyfield et de lui accorder une subvention annuelle de \$1,500.00.

Le texte, susceptible de subir quelques modifications est le suivant:

Attendu qu'il est admis qu'une fanfare est un actif considérable pour une ville et aide de plus à répandre le bon renom d'une ville à l'étranger;

Attendu que la Cité de Salaberry de Valleyfield se doit de procurer à la population une récréation saine et artistique;

Attendu que la Cité de Salaberry de Valleyfield ne peut raisonnablement accorder un octroi suffisant pour le maintien d'une fanfare qu'à une seule organisation qui sera reconnue officiellement par le Conseil de la Cité;

A ces causes, le Conseil de la Cité de Salaberry de Valleyfield a ordonné et statué, et ledit conseil ordonne et statue de la manière

(suite à la page 6)

### Delpha Sauvé avait prévu sa victoire

Le succès de l'Union Nationale n'a pas étonné notre député qui par ailleurs s'attendait à ce que les électeurs du comté lui accordent une forte majorité.

Vers le milieu de la campagne, en effet, M. Sauvé nous annonçait que l'Union Nationale remporterait au moins 75 sièges et que lui-même serait élu avec une majorité qui dépasserait 700 voix.

On sait que l'U.N. remporta la victoire dans 77 comtés et que M. Sauvé obtint une majorité de 1047 voix.

Nul doute que notre député saura mettre au service de ses concitoyens le don qu'il possède de lire dans l'avenir.



L'HON. M. B. FISHER

### Le nouveau cabinet est assermenté

Protestations soulevées par la nomination de ministres anglais

Mercredi midi, l'hon. Maurice Duplessis a annoncé la formation de son cabinet. Parmi les nouveaux honorables, on remarque M. Martin B. Fisher, député de Huntingdon.

Cette nomination n'a pas été une surprise. Dès le jour de la mise en nomination des candidats, un orateur avait annoncé aux électeurs la décision de M. Duplessis de nommer M. Fisher Trésorier de la Province.

La rumeur de cette nomination avait fait des mécontents. Des associations patriotiques faisaient circuler à Montréal et à Québec la semaine dernière des requêtes pour que le titulaire à ce poste soit un Canadien français. Enfin, après la nomination, M. René Chalout, député de Kamouraska, a violemment protesté contre le choix de trois ministres de langue anglaise.

Contrairement à son habitude, le Devoir n'a pas abordé le sujet. Sauf erreur, il en est de même de l'Action Catholique.

Le nouveau cabinet se compose des quatorze ministres suivants:

Premier ministre et procureur général: Maurice Duplessis.

Ministre des Terres et Forêts: Oscar Drouin.

Ministre du Travail: William Tremblay.

Ministre des travaux publics: John Bourque.

Ministre de la Voirie: F.-J. Leduc.

Ministre des Pêcheries, des Mines et de la Chasse: Onésime Gagnon.

Ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie: Joseph Bilodeau.

Ministre de la Colonisation: H.-L. Auger.

Ministre de l'Agriculture: Bona Dussault.

Trésorier provincial: Martin Fisher.

Secrétaire provincial: J.-H.-A. Paquette.

Ministres sans portefeuille: Antonio Elie, Gilbert Layton et T.-J. Coonan.

Le nouveau Trésorier de la province est né à Hemmingford le 2 janvier 1881. Il est le fils de feu Finley Fisher et d'Elizabeth Beattie, une irlandaise. Après avoir reçu son instruction à Hemmingford, M. Fisher devint maître d'école. Le 30 août 1910, il épousa Frances M. Wark de Hemmingford et devint la même année consul aux Etats-Unis. Il y demeura quatre ans, jusqu'à ce que la charge soit abolie. Il fut officier des douanes de 1916 à 1919. Après quoi il se lança dans les affaires jusqu'en 1929.

(suite à la page 6)

### Entrées plus importantes

Les éleveurs vantent la belle organisation de l'exposition

Les juges et les exposants de l'exposition locale s'accordent à reconnaître que les entrées sont de beaucoup supérieures depuis que l'exposition est régionale à ce qu'elles étaient lorsque l'exposition était provinciale. On attribue ce progrès au fait que maintenant tous les exposants peuvent concourir avec succès pour les premiers prix.

M. W. L. Carr, propriétaire de Brackenglade, vante les facilités offertes aux exposants. En effet les étables pour les troupeaux sont supérieures à toutes les autres, et l'aréna est le plus vaste et le mieux aménagé. La seule objection qu'on a formulée concernait la distance qui sépare l'aréna des étables, mais l'inconvénient est de minime importance et était inévitable. L'opinion de M. Carr est celle de tous les exposants.

Les bestiaux laitiers étaient de premier ordre, et si l'on remarquait moins de bêtes de haute classe qu'au temps de l'exposition provinciale, on en trouvait peu de dernier rang.

M. J. P. Beauchemin de Verchères jugeait les Ayrshires. La qualité des bêtes exposées était plus uniforme que dans les autres classes. Les principaux exposants furent: R. R. Ness & Son, P. D. McArthur, James West, Russell Logan et la Montreal Cottons Ltd.

Voici la liste des principaux prix accordés pour les ayrshires:

Taureau sénior champion—Bois de la Roche Cherrad, appartenant à la Montreal Cottons.

Grand championnat: Burnside

(Suite à la page 12)

### L'exposition est un succès financier

Interrogé à ce sujet, M. Jacques Malouin, N.P., secrétaire du comité exécutif du Cercle Agricole, nous dit que ce fut un succès financier. "Si nous prenons en considération, dit-il, que le nouvel aréna n'est pas encore connu à l'extérieur et que les conditions économiques sont toujours mauvaises, nous pouvons dire que ce fut un succès". On calcule qu'environ 20,000 personnes sont entrées sur le terrain.

Il convient de souligner une fois de plus l'immense progrès réalisé cette année et de féliciter ceux qui, par leur travail, l'ont rendu possible.

### L'échevin Touchette repart en guerre contre la police

Au cours de la séance de mercredi, le Conseil prend connaissance de la liste de paie de la police pour les semaines finissant le 13 et le 20 août. On y voit que Dieudonné Campeau et Eddy Tanguay ont reçu chacun successivement \$2.85 et \$1.50 pour avoir conduit les automobiles de la police.

M. Touchette en profite pour revenir à la charge contre l'emploi de chauffeurs supplémentaires. Ça coûte cher, dit M. Touchette qui rappelle qu'une résolution a été passée à cet effet le 29 avril et dont on ne tient pas compte. On a demandé au chef de produire ses livres, le mois dernier, et il ne l'a pas fait, poursuit M. Touchette; on lui a demandé de comparaître, et il n'est pas venu. Quand on passe des résolutions, c'est pour qu'on les observe. Enfin l'échevin dit qu'il s'oppose à ce qu'on paie Tanguay et Campeau, et fait une proposition à cet effet qui n'est pas secondée.

Plus tard, on reprend le rapport du chef qui avait été laissé sur la table, à la dernière assemblée. Il apparaît que 6 constables ont leur licence au poste central et 4 à

Bellerive. Puisque 10 constables ont leur licence, dit M. Touchette, on a raison de vouloir que les étrangers ne touchent pas aux autos de la police. Il demande qu'on donne suite à la résolution du 29 avril. M. Miron fait observer que les constables McSween et Brazeau sont en vacances et qu'il faut quelqu'un pour conduire à leur place. Quatre autres ont leur licence, mais on ne peut dégarner le poste.

M. Touchette réplique que les constables ne sont pas en vacances depuis le 27 avril et que, de plus, on n'a pas du envoyer en vacances deux hommes du même quart. Sur les quatre hommes licenciés qui restent, il doit y en avoir deux de chaque quart. Il y a de l'abus. Enfin, on ne peut laisser entre les mains de n'importe qui des voitures coûteuses.

M. Touchette fait alors la proposition suivante:

"Personne autre que les constables licenciés ne conduiront les machines automobiles en usage à la station de police No. 1."

La proposition n'est pas secondée et l'incident est clos.

(Suite à la page 6)

### L'hon. Duplessis, M. Hamel et la Beauharnois Power

L'absence du Dr Hamel du nouveau cabinet provincial a donné lieu à Québec à de véhémentes protestations.

L'incident intéresse tout spécialement le comté puisque la Beauharnois Power n'y est pas étrangère.

Le Dr Hamel a en effet affirmé à plusieurs reprises, pendant la manifestation de mercredi, qu'il n'a pas été nommé ministre parce que les trusts ont exercé leur influence sur M. Duplessis. Il a aussi déclaré qu'il a refusé d'entrer dans le cabinet parce que le chef de l'Union nationale ne pouvait pas lui promettre d'étatiser la Beauharnois, Light, Heat and Power, et à

ce sujet il a parlé des questions d'électricité.

M. Grégoire a également protesté avec véhémence contre le sort fait à M. Hamel. M. Ernest Ouellet, conseiller législatif, a parlé dans le même sens.

A cela M. Duplessis a répondu: "Au cours de la campagne, j'ai déclaré que j'étais le chef, et j'entends le demeurer."

Rappelons, pour mémoire, que dans une causerie radiophonée le 1er août, le Dr Hamel déclarait que sous le gouvernement de l'Union Nationale, la Beauharnois deviendrait propriété de l'Etat.

Voici le texte de la causerie, du

(suite à la page 6)

# LA GAZETTE de SALABERRY de VALLEYFIELD

Publiée à Huntingdon  
Journal hebdomadaire de rédaction et  
d'information entièrement dévoué aux in-  
térêts de Valleyfield et du district.

MEDERIC-R. PRIMEAU, Directeur-gérant  
LOUIS PELLAND, - Rédacteur en chef  
RENE HALLE, - Gérant de la publicité  
C. P. 699 24 rue Nicholson, Tél 60

Vendredi, le 28 août, 1936

## Le programme Duplessis

DUPLESSIS a trop promis, disent les uns; il n'a pas de programme, affirment les autres. Cela prouve tout au moins que le programme Duplessis n'est pas dans toutes les poches.

Que maints électeurs aient voté pour la reprise de l'enquête sans se soucier de comparer le programme de chacun des chefs, la chose ne fait aucun doute. Mais un programme a été affiché; des promesses ont été faites. Qu'elles aient eu, le jour du scrutin, plus ou moins d'influence, cela n'enlève rien à la nécessité de les remplir.

Tout d'abord, M. Duplessis poursuivra personnellement et jusqu'au bout l'enquête commencée. Les investigations ne viseront pas que l'ex-gouvernement. Les méthodes électorales malhonnêtes seront dénoncées et punies, où qu'on les découvre.

Cela c'est la partie négative du programme. La partie positive en sera réalisée par l'exécution des réformes suivantes et de quelques autres que nous avons pu oublier:

Mettre fin au monopole de l'électricité en réformant les lois qui la régissent; abaisser les taux de manière à ce que le cultivateur puisse utiliser l'électricité comme force motrice; réaliser l'électrification rurale à des taux raisonnables; étatiser la Beauharnois.

Briser les trusts du charbon, de la gazoline et des forêts; interdire par une loi la surcapitalisation des compagnies.

Soustraire les mines du pouvoir de financiers véreux; faire prospérer les pêcheries et l'industrie du tourisme; protéger les animaux à fourrure.

Accorder à l'agriculture la première place; favoriser l'organisation professionnelle et l'éducation agricole; accorder aux cultivateurs, outre l'électrification des campagnes, le crédit rural, des primes, douze mois par année, sur le beurre et le fromage.

Tracer un plan sérieux de colonisation et y affecter de forts crédits.

Verser des allocations aux mères nécessiteuses; accorder à l'ouvrier le libre choix de son médecin; favoriser les jeunes.

Abolir le péage sur les ponts.

Réaliser toutes ces réformes sans déboursier plus que ne le faisait le gouvernement précédent; économiser chaque année \$400,000 en abolissant les commissions inutiles, \$2,000,000 en procédant par soumissions pour accorder les contrats, \$500,000 en redistribuant de façon plus logique les ministères.

Abolir le favoritisme dans le fonctionarisme; instaurer l'avancement au mérite.

Enfin, après avoir dénoncé comme il convenait, la presse ministérielle, le gouvernement de l'Union Nationale ne peut faire surgir à son profit une presse de caractère identique. Quant aux contrats d'impressions, la meilleure politique à suivre est celle que suggérait le Devoir: procéder par soumissions.

En ce qui concerne notre ville et notre comté: la construction du pont Valleyfield-Côteau-du-Lac.

Quoiqu'on en dise, toutes ces promesses sont réalisables. Les remplira-t-on? Nous avons tout lieu de le croire. Dans ce cas, la population devra se féliciter d'avoir fait confiance à Maurice Duplessis et à l'Union Nationale. Sinon, les électeurs n'auront qu'à "revirer leur capot" aux prochaines élections.

## Une loi à observer ou à abroger

LES jeux de hasard sont défendus par la loi. C'est la théorie. En pratique la police fait de temps à autre des descentes dans les maisons de jeu et vingt-quatre heures après, le bal recommence pour quelques semaines. On saisit aussi des "slot-machines" qu'on détruit avec ostenta-

tion à grands coups de marteau; en d'autres endroits, d'autres "slot-machines" fonctionnent à l'année au su et connu de tout le monde.

Dans ces deux cas, on sauve le principe en intervenant de temps à autre. On ne se donne pas toujours cette peine. Chacun ne nous a vu fonctionner dans les tombes des roues de fortune, des bingos, etc. Le but de ces organisations est souvent louable. Mais la fin ne justifie pas les moyens et la loi est la loi. Tout récemment encore, à l'exposition, nous avons vu fonctionner sous le nez des représentants de la loi des jeux qui étaient en principe des jeux de hasard. Ils auraient du, à ce titre être interdits. En réalité, le hasard n'avait rien à y voir et il s'agissait de véritables escroqueries. Il en est de même de certains jeux d'adresse truqués où les gogos se font tout simplement voler.

Il apparaît donc clairement que la loi n'est pas observée. Si les représentants de la loi font souvent preuve de négligence et parfois de favoritisme, il faut reconnaître qu'il est presque impossible de réussir à faire observer cette loi. Si cela est exact, qu'on abroge la loi. Et d'ailleurs, n'en déplaît à certains puritains, les jeux de hasard n'ont rien d'immoral en soi. Le risque étant librement consenti, c'est l'affaire de chacun, et celui qui accepte de courir ce risque ne fait de tort à personne. C'est le principe de la bourse, laquelle, en toute logique, il faudrait interdire.

Dans son plaidoyer en faveur des loteries, M. Léon Trépanier, échevin de Montréal, énonçait il y a quelques mois ces deux principes: "Vous ne pouvez rendre les gens vertueux par des lois" et "Une loi n'est plus une loi quand on n'en tient compte que pour l'enfreindre". C'est irréfutable.

Mais une loi qu'on ne fera jamais trop rigoureusement observer, c'est celle qui s'applique dans le cas des escrocs qui invitent les gens, moyennant finance; à essayer leur adresse sur des machines truquées. Dans nombre de cas dont nous avons été témoins, l'escroquerie est manifeste. Pourquoi ne met-on pas ces gens en prison?

## Un acte de justice

APRES avoir soulevé la population protestante contre la législation scolaire que le premier ministre Hepburn a fait passer lors de la dernière session du parlement ontarien, le chef de l'opposition Henry tente maintenant de précipiter les élections et de renverser sur cette question le gouvernement Hepburn.

Déjouant la tactique, le premier ministre entend d'expliquer au peuple le sens véritable de la loi et sa portée.

"Le système des écoles séparées aurait fait faillite, si une nouvelle distribution plus équitable des taxes n'avait pas été effectuée, a-t-il expliqué. La masse des contribuables aurait été alors obligée de payer pour la construction et le maintien de nouvelles écoles pour les enfants catholiques de cette province, qui ont les mêmes privilèges et droits de citoyens que nous.

"En un mot, a conclu M. Hepburn, nous avons accompli un acte de justice et un geste logique. Nous avons simplement fait ceci: nous laissons les citoyens libres de choisir eux-mêmes celle des deux écoles en faveur de laquelle ils veulent attribuer leur part d'impôts."

Les faits appuient sans équivoque les affirmations de M. Hepburn. La loi ontarienne reconnaît en effet l'existence officielle des écoles séparées et admet le principe de la liberté du choix. Or les modifications apportées à cette loi, loin d'en fausser l'esprit, ne tendent qu'à la rendre plus efficace.

D'après la loi, les taxes scolaires des grandes compagnies doivent être versées aux écoles catholiques en proportion du nombre d'actionnaires que les catholiques comptent dans les corporations. Dans les compagnies où l'on ne peut déterminer la religion des actionnaires, les écoles séparées doivent recevoir leur quote-part de taxes des corporations suivant l'évaluation des propriétés des catholiques.

On voit tout de suite que cette législation n'est autre chose qu'un acte de justice. Loïn d'empêcher sur les droits de l'élément protestant, elle ne fait que permettre à chacun le libre exercice d'un droit déjà reconnu. S'il est vrai que le système des écoles séparées aurait fait faillite sans une nouvelle distribution plus équitable des taxes, on est forcé de reconnaître que cette intervention était nécessaire pour que la loi s'applique selon son esprit.

## Les effets demeurent

MALGRE les avertissements qui lui furent prodigués dès le premier jour où il fut question d'appliquer à l'Italie des sanctions économiques, l'Angleterre, menée par des politiques à courte vue, sauta à pieds joints dans le pétrin, suivie par une cinquantaine de nations et le Canada.

Au risque de faire éclater un conflit européen et de causer un fort préjudice à leur propre commerce, l'Angleterre et ses acolytes continuèrent à enfoncer jusqu'au moment où leur trop évidente sottise leur creva les yeux. Si encore ils avaient été bons perdants. Mais non: ils sortirent de l'impasse à reculons, en protestant de leur regret de n'avoir pas réussi. Ce qui, on le conçoit, enlève à leur sacrifice toute grandeur et ne répare en rien le mal déjà fait.

Le plus stupide, c'est qu'on s'imagine que Mussolini est content, que l'amitié italienne se réchauffe et que le commerce avec l'Italie reprendra comme auparavant.

Les sanctions sont abolies, mais les effets demeurent. En voici une preuve qui nous touche singulièrement. C'est une lettre publiée dans *Le Devoir* et signée de M. Mudiman, commissaire canadien du commerce à Milan.

"Cher Monsieur — J'ai votre lettre du 8 juillet et je regrette de vous dire que, si les sanctions, lors de leur application ont été suivies de mesures de la part du gouvernement italien, destinées à empêcher les importations de pays sanctionnistes, ces mêmes mesures n'ont pas été annulées quand ces sanctions ont été levées.

"Jusqu'au moment de la signature d'un nouveau traité de commerce entre le Canada et l'Italie, je crains beaucoup que les exportations canadiennes rencontrent des obstacles quasi insurmontables. Après la signature d'un tel traité, il faudra tenir compte que, en ce qui regarde la morue, l'Islande a eu le champ libre pendant près d'un an et a pris une position sur le marché italien qu'il sera difficile d'ébranler.

"Pour le moment, le gouvernement italien ne paraît pas disposé à encourager les importations canadiennes et n'accorde pas le permis d'importation nécessaire.

"A tout événement, vous pouvez être assuré que nous avons l'oeil ouvert et que nous ne laisserons pas passer une occasion de coopérer avec vous comme par le passé."

Un commentateur autorisé ajoute: "Cette lettre établit que nous ne pouvons vendre notre morue séchée en Italie. Je dois dire qu'il n'y a pas d'autres débouchés payants pour notre morue."

Et ce n'est pas tout. Si en ce moment nous courons le risque d'une guerre, c'est toujours à cause des sanctions, les événements d'Espagne ne faisant qu'aggraver une situation déjà existante. Mussolini et Hitler sont devenus bons amis et l'un, fort de l'appui de l'autre, s'apprête à lutter contre le bloc démocratique soviétisé. Rappelons-nous que l'Italie n'a penché vers l'Allemagne que parce que l'Angleterre et la France ont préféré s'obstiner à poursuivre la politique des sanctions plutôt que d'accepter la collaboration que l'Italie leur offrait.

Après avoir perdu le marché italien, faudra-t-il maintenant que nous allions nous battre pour conserver à l'Angleterre ses intérêts qu'elle a si bêtement risqués.

Que l'Angleterre embrasse la cause fasciste ou l'idéologie marxiste, cela nous est égal. Nous ne nous battons ni pour Staline et la révolution mondiale, ni pour Hitler et la résurrection du pangermanisme.

## Retour à Corneille

A L'OCCASION du tricentenaire du Cid, M. Jean Schlumberger publie un livre singulièrement intitulé *Plaisir à Corneille* dont "Le Mois" donne l'analyse que voici:

Plaisir à Corneille s'ouvre sur une très intéressante préface. M. Jean Schlumberger commence par y noter qu'au temps du romantisme on s'est détourné de Racine; aujourd'hui c'est Corneille qui est tombé dans un gouffre d'indifférence. Ce parallèle suggère à M. Schlumberger de fort originales réflexions.

Admirablement symbolisée par ces deux noms, la lutte éternelle continue, avec des vicissitudes diverses, entre un art héroïque et un art de jouissance ou de connaissance pure, un art qui construit une image exemplaire de l'homme, et un art qui la défait par l'analyse et le raffinement. Dans les époques où la civilisation semble menacée, où il faut se ressaisir, vaincre des habitudes de mollesse, reconstituer une éthique, on réclame les fortes leçons des poètes affirmateurs. Au contraire, lorsque la sécurité est

si bien établie qu'elle pèse aux esprits indépendants, et lorsque le patrimoine de culture est si riche qu'on peut s'en montrer prodigue, chacun se tourne vers les dispensateurs de voluptés délicates ou vers ceux qui, scrutant minutieusement l'étrange phénomène humain et l'acceptant tel qu'il est, s'intéressent à toutes les manifestations de la vie plus qu'à leurs conséquences. Le courage ne trouve plus d'emploi qu'à creuser, qu'à dissocier, qu'à redécouvrir, sous des armatures morales devenues encombrantes, un peu de naturel, de justesse ou de cynisme. Mais un jour vient où l'élan sur lequel on vivait s'épuise; au choc d'événements un peu sévères, les esprits s'inquiètent, sentent qu'autour d'eux tout est miné; ils réclament des directives; et si la vitalité est encore assez forte, le mouvement constructeur peut recommencer.

Quand même toute sorte d'avertissements ne nous donneraient pas l'éveil; quand nous ne verrions pas, dans les pays en voie de renaissance sociale, l'austérité reprendre le pas sur l'hédonisme et la volonté sur l'intelligence, ce qui se passe dans nos lettres suffirait à nous signaler l'approche d'un tournant. Une oeuvre comme celle de Proust a marqué l'aboutissement extrême de ce que peuvent donner l'analyse et l'acceptation passive des caractères. Ailleurs, l'érotisme est à bout de course, faute d'obstacles à vaincre qui lui demandent encore de la hardiesse. Cela ne veut pas dire qu'il faille jeter par-dessus bord tout ce qui fut découvert, élucidé, fixé dans ce début du XXe siècle: le bénéfique nous en demeure. Mais s'il veut répondre aux besoins des hommes, il faudra que l'art regarde dans une autre direction, qu'il recommence à leur proposer des buts et à leur fournir un dynamisme. C'est en ce sens que l'heure de Corneille s'annonce de nouveau.

Entendons-nous: ni son lyrisme oratoire ne peut redevenir le nôtre, ni ses pièces ne peuvent satisfaire à tout ce que nous demandons du théâtre, ni les mobiles de ses héros ranimer les personnages que nous voudrions voir se dresser devant nous. Ce que nous invoquons en lui, c'est une certaine attitude créatrice, en face de la vie et de l'art. Nous retrouverons toujours dans Shakespeare une ouverture de regard, une variété de richesses, une connaissance de toutes les passions humaines, dont Corneille n'approche pas. Un vers de Racine soulèvera toujours des échos plus profonds, plus intimes que n'en susciteront les siens. Nous serons toujours gênés par les limites où ce grand violenteur a endigué son génie. Mais la force stimulante de son exemple ne sera pas diminuée pour cela, car on ne crée pas sans violence et sans gêne un style qui deviendra celui de tout un pays.

M. Jean Schlumberger observe ensuite que si l'on peut dire de quelqu'un qu'il a formé l'âme française, c'est bien de Corneille; et ceci suppose, ajoute-t-il, entre un auteur et un peuple, certaines affinités vitales qui ne vont pas s'évanouir parce que quelques gens de lettres en décident ainsi et que quelques gens du monde ont baillé. Puis, dans un autre passage également très heureux de cette préface, M. Schlumberger montre toute la diversité de Corneille dont le lecteur moyen — parfois aussi le lecteur qui se pique d'être cultivé — ne connaît que cinq ou six tragédies, celles précisément que l'on apprend à connaître dans les écoles.

L'abordons-nous par les ouvrages de jeunesse, nous voilà circulant dans une enfante imprévue de comédies ou de brillants cavaliers et de belles filles se cherchant, se fuient, se perdent dans des malentendus; ce n'est qu'enjouement, perfidie, vivacité sensuelle, galant artifice. Si nous nous tournons au contraire vers les dernières pièces, même impression de respirer un air que nous n'attendions pas: une grande variété de tons, de l'apparat et du réalisme, des duretés et de la grâce; beaucoup de politique et beaucoup d'esprit; des intrigues de palais, des tendresses soudaines, des dialogues où toutes les passions se masquent de courtoisie. Et parfois, le sourire affleure, l'action par des détours ingénieux retrouve les agréments de la comédie. Quoi? ces régions délaissées de l'oeuvre sont-elles bien d'un seul tenant avec le massif des grandes tragédies? A s'aventurer par ces chemins peu fréquentés, on a l'étonnement du promeneur qui ne connaît de Versailles que la vue du grand canal et qui s'émerveillerait de découvrir tant de jeux d'eau, de ronds-points, de statues, de salles de verdure. Dans le premier moment, son enthousiasme pourra même le rendre injuste, lui faire accuser de stupidité les pédagogues incapables de goûter des aspects si divers et qui n'ont su que l'asseoir devant une perspective implacablement solennelle.

# Listes des prix remportés à l'exposition de Valleyfield

## CHEVAUX Clydesdale

Poulains nés en 1936—  
1 & 5, D. A. McCormick, Brysonville, \$11; 2, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$6; 3 & 4, Harold Hunter, St. Etienne, \$9; 6, Melville Kerr, Huntingdon, \$2.

Etalon né en 1935—  
1, D. A. McCormick, Brysonville, \$12.00.

Etalon né en 1933—  
1, R. R. Ness & Sons, Howick, \$28; 2, A. A. Caldwell, Huntingdon, \$23.

Etalon né en 1932 ou avant—  
1, Elzéar Roy, St. Stanislas, \$32; 2, R. T. Brownlee, Hemmingford, \$27.

Pouliche née en 1936—  
1, Taylor Bros., Huntingdon, \$6.

Pouliche née en 1935—  
1, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$8.

Pouliche née en 1934—  
1, D. A. McCormick, Brysonville, \$10; 2, J. Mason Greig, Ormstown, \$8; 3, Taylor Bros., Huntingdon, \$6; 4, A. A. Caldwell, Huntingdon, \$5.

Jument née en 1933—  
1, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$15; 2, Albert Nussey, Brysonville, \$12.

Jument née en 1932 ou avant—  
1, A. A. McCormick, Brysonville, \$18; 2, R. R. Ness & Sons, Howick, \$15; 3 & 4, A. A. Caldwell, Huntingdon, \$22; 5, D. O. Taylor, Huntingdon, \$8.

Jument, tout âge, avec poulain—  
1 & 4, D. A. McCormick, Brysonville, \$29; 2, Taylor Bros., Huntingdon, \$15; 3, Harold Hunter, St. Etienne, \$12; 5, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$8; 6, Melville Kerr, Huntingdon, \$7.

Spéciale ouverte aux races Clydesdale, Belge et Percheronne—Paire de juments enregistrées—  
1, Voir race Belge; 2 & 5, D. A. McCormick, Brysonville, \$20; 3 & 4, Voir race Belge; 6, A. A. Caldwell, Huntingdon, \$4.

Progéniture d'un étalon, 3 sujets—  
1, A. A. Caldwell, Huntingdon, \$18; 2, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$15; 3, D. A. McCormick, Brysonville, \$12; 4, Harold Hunter, St. Etienne, \$10.

Progéniture d'une jument: 2 sujets—  
1 & 4, D. A. McCormick, Brysonville, \$28; 2, A. A. Caldwell, Huntingdon, \$15; 3, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$12; 5, Harold Hunter, St. Etienne, \$8; 6, Taylor Bros., Huntingdon, \$7.

Deux pouliches produites par l'exposant—  
1, Taylor Bros., Huntingdon, \$15.

## CHAMPIONNATS

Grand champion, mâle—  
R. R. Ness & Sons.  
Champion junior, mâle—  
D. A. McCormick.  
Champion senior, mâle—  
R. R. Ness & Sons.  
Championne junior, femelle—  
Mrs. Mary Anderson.  
Championne senior, femelle—  
A. A. McCormick.  
Grande championne femelle—  
A. A. McCormick.

## Belge

Poulain né en 1936—  
1, Donat Legault, St. Stanislas, \$8.  
Etalon né en 1935—  
1, Jersey Health Farms, Ile Bizard, \$12.

Etalon né en 1934—  
1, Jersey Health Farms, Ile Bizard, \$18.

Etalon né en 1933—  
1 & 3, Jersey Health F., \$46; 2, Paul Emile Gauthier, St. Clet, \$23.

Etalon né en 1932 ou avant—  
1, Elzéar Roy, St. Stanislas, \$32; 2, Antonio Quesnel, St. Anicet, \$27; 3, Aristide Binet, St-Philippe, \$23; 4, Jersey Health F., Ile Bizard, \$15.

Pouliche née en 1936—  
1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$6.  
Pouliche née en 1935—  
1 & 2, Jersey Health F., Ile Bizard, \$14.

Pouliche née en 1934—  
1 & 3, Jersey Health F., Ile Bizard, \$16; 2, Olier Gendron, Beauharnois, \$8.

Jument née en 1933—  
1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$15; 2, Donat Legault, St. Stanislas, \$12; 3, Elzéar Roy, St. Stanislas, \$10; 4, Philias Leroux (Les Cédres), \$9; 5, Omer Allard, Beauharnois, \$8.

Jument née en 1932 ou avant—  
1 & 2, Jersey Health F., Ile Bizard, \$33; 3, Eucher Montpetit, Beauharnois, \$12; 4, Moïse Ethier, St. Etienne, \$10.

Jument avec poulain—  
1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$18.

\$19; 2, Donat Legault, St. Stanislas, \$15.

Spéciale, ouverte aux races Clydesdale, Belge et etc.—Paire de juments enregistrées.

1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$18; 2, Voir la race Clydesdale; 3, Elzéar Roy, St. Stanislas, \$10; 4, Eucher Montpetit, Beauharnois, \$8; 5 & 6, Voir la race Clydesdale.

Progéniture d'une jument, 2 sujets—  
1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$18.

## CHAMPIONNATS

Champion junior, mâle—  
Jersey Health F.  
Championne junior femelle—  
Jersey Health F.  
Champion senior, mâle—  
Elzéar Roy.  
Grand champion, mâle—  
Elzéar Roy.  
Championne senior, femelle—  
Jersey Health F.  
Grande championne, femelle—  
Jersey Health F.

## Percherons

Poulain né en 1936—  
1, Elzéar Roy, St. Stanislas, \$8.

Etalon né en 1935—  
1, W. F. Martin, Brysonville, \$12.

Etalon né en 1934—  
1, The National Breweries, Montreal, \$18; 2, R. T. Brownlee, Hemmingford, \$14.

Etalon né en 1932 ou avant  
1, 2 & 3, The National Breweries, Montreal, \$59.

Pouliche née en 1936—  
1, Zénophile Laberge, St. Louis de Gonzague, \$6.

Pouliche née en 1934—  
1 & 2, W. F. Martin, Brysonville, \$18.

Jument née en 1932 ou avant—  
1, W.-F. Martin, Brysonville, \$18.

Jument avec poulain—  
1, Zénophile Laberge, \$19; 2, Elzéar Roy, St. Stanislas, \$15.

Progéniture d'une jument: 2 sujets—  
1, W. F. Martin, Brysonville, \$18.  
Deux pouliches, pas plus de 2 ans—  
1, W. F. Martin, Brysonville, \$15.

## CHAMPIONNATS

Champion junior, mâle—  
The National Breweries.  
Champion senior, mâle—  
The National Breweries.  
Grand Champion, mâle—  
The National Breweries.  
Championne junior, femelle—  
W. F. Martin, Brysonville.  
Championne senior, femelle—  
W. F. Martin, Brysonville.  
Grande championne, femelle—  
W. F. Martin, Brysonville.

## Standard bred

Etalon né en 1932 ou avant—  
1, Greig & Hamilton, Allans Corners, \$15; 2, Elzéar Roy, St. Stanislas, \$12; 3, Olier Gendron, \$10.

Champion senior et Grand champion—  
Greig & Hamilton.  
Pouliche née en 1936—  
1, Dr. M. Brault, Melocheville, \$3.

Pouliche née en 1935—  
1, Dr. M. Brault, Melocheville, \$3.  
Championne junior femelle—  
1, Dr. M. Brault, Melocheville, \$9.

Championne senior et grande championne.  
Jument avec poulain—  
1, Dr. M. Brault, Melocheville, \$12.

## Chevaux croisés de trait

Pouliche née en 1936—  
1, Walter Arthur, Huntingdon, \$6; 2, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$5; 3, Aristide Binette, St. Philippe, \$4; 4, Armand Julien, St. Louis de Gonzague, \$3; 5, Adélar Daoust, St. Stanislas, \$2.

Pouliche née en 1935, moins de 850 lbs.—  
1, Thos. Irving, St. Anicet, \$7; 2, Armand Julien, St. Louis de Gonzague, \$6; 3, Emile Poirier, St. Timothée, \$5; 4, Joseph Payant, St. Louis de Gonzague, \$4; 5, Adélar Daoust, St. Stanislas, \$3.

Pouliche née en 1935, plus de 850 lbs.—  
1, Donat Legault, St. Stanislas, \$7; 2, Walter Arthur, Huntingdon, \$6; 3, Zéphirin Boyer, Valleyfield, \$5; 4, Thos. Irving, St. Anicet, \$4; 5, Adélar Daoust, St. Stanislas, \$3.

Pouliche née en 1934, moins de 1100 lbs.—  
1, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$8; 2, Wm. A. Peddie, Howick, \$7; 3, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$6; 4, Walter Arthur, Huntingdon, \$5; 5, Achille Boissonneault, St. Timothée, \$4.

Pouliche née en 1934, plus de 1100 lbs.—  
1, Odilon Martin, St. Timothée, \$8; 2, Wm. A. Peddie, Huntingdon, \$2.

\$7; 3, Thos. Irving, St. Anicet, \$6; 4, Joseph Payant, St. Louis, \$5; 5, Willie Meloche, Valleyfield, \$4.

Jument née en 1933—  
1, Gérard Turcot, St-Chrysostôme, \$12; 2, Quéric Sauvé, Valleyfield, \$10; 3, Wm. A. Peddie, Valleyfield, \$8; 4, Donat Legault, St. Stanislas, \$6; 5, Thos. Irving, St. Anicet, \$4.

Jument née en 1932 ou avant—  
1, D. A. McCormick, Brysonville, \$12; 2, Donat Legault, St. Stanislas, \$10; 3, Moïse Ethier, St. Etienne, \$8; 4, Adélar Daoust, St. Stanislas, \$6; 5, Wm. G. Bouck, St. Etienne, \$4.

Jument avec poulain, moins de 1400 lbs.—  
1, D. A. McCormick, Brysonville, \$18; 2, Armand Julien, St. Louis de Gonzague, \$14; 3, Walter Arthur, Huntingdon, \$10; 4, Aristide Binette, St. Philippe, \$8; 5 & 6, Thos. Irving, St. Anicet, \$11; 7, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$4; 8, Emile Poirier, St. Timothée, \$3.

Jument avec poulain plus de 1400 lbs.—  
1, D. A. McCormick, Brysonville, \$18; 2, Adélar Daoust, St. Stanislas, \$14; 3, Walter Arthur, Huntingdon, \$10; 4, Mrs. Mary Anderson, Huntingdon, \$8; 5, D. O. Taylor, Huntingdon, \$6; 6, Léandre Himbeault, St. Stanislas, \$5; 7, Ovia Martin, Valleyfield, \$4; 8, Orphir Pilon, St. Louis de Gonzague, \$3.

Chevaux croisés sous harnais  
Jument ou hongre 1400 lbs. et plus—  
1 & 2, McDonald & Robb, Valleyfield, \$33; 3, Léandre Himbeault, St. Stanislas, \$12; 4 & 5, Adélar Daoust, St. Stanislas, \$16; 6 & 7, Walter Arthur, Huntingdon, \$9.

Jument ou hongre, 1200 lbs. et moins de 1400 lbs.—  
1 & 2, D. A. McCormick, Brysonville, \$33; 3 & 5, Donat Legault, St. Stanislas, \$19; 4, Gérald Turcotte, St. Chrysostome, \$9; 6, D. A. McFarlane, Huntingdon, \$5; 7, Moïse Ethier, St. Etienne, \$4.

Paire, juments ou hongres, 1400 lbs et plus—  
1, McDonald & Robb, Valleyfield, \$18; 2, Adélar Daoust, St. Stanislas, \$15; 3, Walter Arthur, Huntingdon, \$12; 4, D. A. McFarlane, Huntingdon, \$9; 5, Thos. Irving, St. Anicet, \$7.

Paire, juments ou hongres, 1200 lbs et moins de 1400 lbs—  
1, D. A. McCormick, Brysonville, \$18; 2, Donat Legault, St. Stanislas, \$15; 3, Wm. A. Peddie, Howick, \$12; 4, Emile Poirier, St. Timothée, \$9; 5, Wm. G. Bouck, St. Etienne, \$7; 6, Thos. Irving, St. Anicet, \$5.

Jument ou hongre, attelé à une voiture de livraison—  
1 & 3, W. C. Collings, Hemmingford, \$30; 2 & 5, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$24; 4, Lawrence McEwen, St. Louis de Gonzague, \$9; 6, Lionel Gendron, Valleyfield, \$5; 7, Melville Kerr, Huntingdon, \$4.

Chevaux légers sous harnais  
Cheval de route, jument ou hongre, 15-2 mains et plus—  
1, W. C. Collings, Hemmingford, \$18; 2 & 4, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$25; 3, Stanley Bryson, Brysonville, \$12.

Cheval de route, jument ou hongre, au-dessous de 15-2 mains—  
1 & 2, W. C. Collings, Hemmingford, \$33; 3 & 5, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$18; 4, Stanley Bryson, Brysonville, \$10.

Cheval de carrosse, jument ou hongre, 15-2 mains et plus—  
1 & 2, Walter Nesbitt, Montreal, \$33; 3 & 4, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$22; 5, Stanley Bryson, \$6.

Cheval de carrosse, jument ou hongre, au-dessous de 15-2 mains—  
1 & 2, Walter Nesbitt, Montreal, \$33; 3 & 4, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$22; 5, Melville Kerr, Huntingdon, \$6; 6, Stanley Bryson, Brysonville, \$5.

Paire, chevaux de route, toute hauteur—  
1 & 2, W. C. Collings, Hemmingford, \$33; 3, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$12; 4, Stanley Bryson, Brysonville, \$10.

Paire, chevaux de carrosse, toute hauteur—  
1 & 2, Walter Nesbitt, Montreal, \$33; 3 & 4, W. C. Collings, Hemmingford, \$22; 5, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$7; 6, Stanley Bryson, Brysonville, \$6.

## Parades

Exhibits de 3 sujets enregistrés de race Clydesdale, Belge ou Percheron—  
1, The National Breweries, Montreal, \$12; 2, Jersey Health F., Ile Bizard, \$10; 3, D. A. McCormick, Brysonville, \$8; 4, Arthur Caldwell, Huntingdon, \$5; 5, Donat Legault, St. Stanislas, \$3; 6, W. F. Martin, Brysonville, \$2.

Exhibits de 3 sujets enrégistrés de race Standardbred ou Canadienne—  
1, McDonald & Robb, Valleyfield, \$8; 2, D. A. McCormick, Brysonville, \$6; 3, Wm. A. Peddie, Howick, \$5; 4, Walter Arthur, Huntingdon, \$4; 5, Donat Legault, St. Stanislas, \$2.

# L'Harmonie prépare un grand concert

L'Harmonie Bellerive poursuit activement une brillante saison. Après les succès remportés à Malone et à Shawinigan, ce corps de musique a repris ses concerts locaux. L'Harmonie donnera un concert à Belleville mercredi et en donnera un nouveau mercredi prochain, puis dimanche, le 6 septembre.

L'Harmonie prit part, mercredi et jeudi, à la parade au terrain de l'exposition.

On prépare en ce moment le grand concert d'automne qui promet d'être une importante manifestation artistique. L'Harmonie comptera sous peu deux nouveaux membres.

L'orchestre symphonique fondé récemment par Signor Agostini n'a pas subi de nouveaux développements. M. Agostini s'en occupera lorsque sera réglée la question de la fusion des fanfares.

Exhibits de 3 sujets, de route ou de carrosse—  
1, Walter Nesbitt, Montreal, \$8; 2 & 3, W. C. Collings, Hemmingford, \$11; 4, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$4; 5, Stanley Bryson, Brysonville, \$2.

## Holstein

Taureau, moins d'un an, né après le 1er août, 1936—  
1, J. J. Murphy, Huntingdon, \$14; 2, Zénon Meloche, St. Louis de Gonzague, \$11; 3, R. S. Dunn, Ormstown, \$7; 4, Olier Gendron, Beauharnois, \$4; 5, Arthur Miron, Valleyfield, \$3.

Taureau 1 an et moins de 2 ans, né entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1, Moïse Ethier, St.-Etienne, \$15; 2, J. Francis Smith, Ormstown, \$12; 3, Zénophile Quesnel, St-Anicet, \$8; 4, Est. James Howden, St-Louis de Gonzague, \$5; 5, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$4; 6, Paul Emile Gauthier, St. Clet, \$3.

Taureau, 2 ans et moins de 3 ans, né entre le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1, W.-L. Carr, Huntingdon, \$18; 2, J. J. Murphy, Huntingdon, \$14; 3, Allan Crutchfield, Huntingdon, \$10; 4, Omer Allard, St. Etienne, \$5; 5, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$4; 6, Mme Albert Poirier, Valleyfield, \$3.

Taureau, 2 ans et plus, né avant le 1er août 1933—  
1, Montreal Cotton Co., Valleyfield, \$22; 2, Fred McGregor, Huntingdon, \$18; 3, P. A. Finlayson, Ormstown, \$14; 4, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$9; 5, J. J. Murphy, Huntingdon, \$6; 6, J. Alfred Montpetit, St. Stanislas, \$5.

Taureau junior, née après le 1er janvier 1936—  
1, Paul Emile Gauthier, St. Clet, \$6; 2, W. L. Carr, Huntingdon, \$5; 3, Montreal Cotton, Valleyfield, \$4; 4, R. S. Dunn, Ormstown, \$3; 5, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$2; 6, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$1.

Taureau sénior, née entre le 1er août 1935 et le 1er janvier 1936—  
1, W. L. Carr, Huntingdon, \$7; 2 & 3, J. J. Murphy, Huntingdon, \$11; 4, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$4; 5, Paul Emile Gauthier, St. Clet, \$3; 6, Montreal Cotton, Valleyfield, \$2.

Taureau 1 an et moins de 2 ans, née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1, Fred McGregor, Huntingdon, \$11; 2, J. J. Murphy, Huntingdon, \$8; 3, James Winter, Ormstown, \$5; 4, W. L. Carr, Huntingdon, \$4; 5, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$3; 6, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$2.

Taureau, en gestation, 2 ans et moins de 3 ans, née entre le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1 & 4, J. J. Murphy, Huntingdon, \$18; 2, Fred McGregor, Huntingdon, \$10; 3, W. L. Carr, Huntingdon, \$6; 5, Olier Gendron, Beauharnois, \$3; 6, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$2.

Vache tarie, 3 ans et moins de 5 ans, née entre le 1er août 1931 et le 1er août 1933—  
1 & 3, W. L. Carr, Huntingdon, \$22; 2 & 4, J. J. Murphy, Huntingdon, \$15; 5, Fred McGregor, Huntingdon, \$3; 6, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$2.

Vache tarie, née avant le 1er août 1931—  
1, W. L. Carr, Huntingdon, \$15; 2, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$11; 3, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$7.

Vache en lait, née entre le premier août 1933 et le 1er août 1934—  
1 & 5, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$18; 2, Fred McGregor, Huntingdon, \$11; 3, R. S. Dunn,

Ormstown, \$7; 4, James Winter, Ormstown, \$4; 6, Olier Gendron, Beauharnois, \$2.

Vache en lait, née entre le 1er août 1932 et le 1er août 1933—  
1, W. L. Carr, Huntingdon, \$16; 2, James Winter, Ormstown, \$12; 3, Chas. Feeny, Huntingdon, \$8; 4, Moïse Ethier, St. Etienne, \$5; 5, J. J. Murphy, Huntingdon, \$4; 6, R. S. Dunn, Ormstown, \$3.

Vache en lait, née avant le 1er août 1932—  
1 & 2, W. L. Carr, Huntingdon, \$36; 3, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$12; 4, Fred McGregor, Huntingdon, \$8; 5, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$5; 6, Montreal Cotton, Valleyfield, \$3.

Troupeau, 1 taureau, un an et plus, et 4 femelles de plus de 2 ans—  
1, W. L. Carr, Huntingdon, \$10; 2, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$8; 3, J. J. Murphy, Huntingdon, \$6; 4, Montreal Cotton Co., Valleyfield, \$5; 5, Fred McGregor, Huntingdon, \$4; 6, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$3.

Troupeau junior ou d'éleveur, 1 taureau et 3 femelles de moins de 2 ans—  
1, J. J. Murphy, Huntingdon, \$20; 2, James Winter, Ormstown, \$17; 3, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$14; 4, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$12; 5, Olier Gendron, Beauharnois, \$10.

Troupeau de comté, 1 taureau de plus de 2 ans, 3 femelles ayant donné veau et deux femelles de moins de deux ans—  
1, H. T. Cunningham, W. L. Carr, J. J. Murphy, Fred McGregor, Huntingdon, \$18; 2, Montreal Cotton, Valleyfield, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague & Olier Gendron, Beauharnois, \$12.

Parades: 8 sujets enregistrés—  
1, W. L. Carr, Huntingdon, \$9; 2, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$7; 3, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$5; 4, Montreal Cotton Valleyfield, \$4; 5, Olier Gendron, Beauharnois, \$3.

Progéniture senior d'un taureau—  
1 & 3, W. L. Carr, Huntingdon, \$34; 2, J. J. Murphy, Huntingdon, \$17; 4, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$12; 5, Fred McGregor, Huntingdon, \$10; 6, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$8; 7, Montreal Cotton, Valleyfield, \$6.

Progéniture junior d'un taureau—  
1, J. J. Murphy, Huntingdon, \$7; 2, James Winter, Ormstown, \$6; 3, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$5; 4, W. L. Carr, Huntingdon, \$4; 5, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$2.

Progéniture d'une vache: 2 sujets—  
1, Est. James Howden, St. Louis de Gonzague, \$17; 2, J. J. Murphy, Huntingdon, \$14; 3 & 4, W. L. Carr, Huntingdon, \$18; 5, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$6; 6, Fred McGregor, Huntingdon, \$5; 7, R. S. Dunn, Ormstown, \$3.

Deux génisses produites par l'exposant—  
1 & 2, J. J. Murphy, Huntingdon, \$31; 3, W. L. Carr, Huntingdon, \$10; 4, James Winter, Ormstown, \$8; 5, Paul Emile Gauthier, St. Clet, \$6; 6, H. T. Cunningham, Huntingdon, \$5; 7, Fred McGregor, Huntingdon, \$3.

## CHAMPIONNATS

Champion junior mâle—  
J. J. Murphy.  
Champion senior mâle—  
Montreal Cotton.  
Grand Champion mâle—  
Montreal Cotton.  
Championne junior, femelle—  
W. L. Carr.  
Championne senior, femelle—  
W. L. Carr.  
Grande championne, femelle—  
W. L. Carr.

## Holstein croisé

Taureau, un an et moins de deux ans—  
1, Frank Smith, Ormstown, \$9; 2, Cecil Murphy, Huntingdon, \$8; 3, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$7; 4, Frank Smith, Ormstown, \$6; 5, Cecil Murphy, Huntingdon, \$5; 6, J. Nap. Leduc, Valleyfield, \$4; 7, R. S. Dunn, Ormstown, \$3; 8, Ovide Marleau, Valleyfield, \$2; 9, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$1.

Taureau, 2 ans et moins de 3 ans—  
1, John D. Howden, St. Louis de Gonzague, \$11; 2, Cecil Murphy, Huntingdon, \$9; 3, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$8; 4, Arthur Boyer, Valleyfield, \$6; 5, Frank Smith, Ormstown, \$5; 6, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$4; 7, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$3; 8, Emile Poirier, St. Timothée, \$2; 9, Zéphirin Boyer, Valleyfield, \$1.

Vache tarie, 3 ans et moins de 5 ans—  
1, Cecil Murphy, Huntingdon, \$11; 2, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$9; 3, McEwen Bros., St. Louis de Gonzague, \$6; 4, Arthur Boyer, Valleyfield, \$8; 5, Emile Poirier, Valleyfield, \$5; 6, John D. Howden, St. Louis de Gonzague, \$4; 7, Frank (suite à la page 4)

# Listes des prix remportés à l'exposition de Valleyfield

(Suite de la page 3)

Smith, Ormstown, \$3; 8, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$2; 9, Zéphirin Boyer, Valleyfield, \$1.

Vache tarie, 5 ans et plus—  
1, Cecil Murphy, Huntingdon, \$14; 2, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$11; 3, Frank Smith, Ormstown, \$9; 4, Zéphirin Boyer, Valleyfield, \$8; 5, Arthur Boyer, Valleyfield, \$6; 6, Cecil Murphy, Huntingdon, \$5; 7, Emile Boyer, Valleyfield, \$4; 8, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$3; 9, Emile Poirier, St. Timothée, \$1.

Vache, en lait, 2 ans et moins de 3 ans—  
1, Cecil Murphy, Huntingdon, \$11; 2, Frank Smith, Ormstown, \$9; 3, Emile Poirier, St. Timothée, \$8; 4, John D. Howden, St. Louis de Gonzague, \$7; 5, Emile Poirier, St. Timothée, \$6; 6, Frank Smith, Ormstown, \$4; 7, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$4; 8 & 9, J. Nap. Leduc, Valleyfield, \$4.

Vache, en lait, 3 ans et moins de 4 ans—  
1, Cecil Murphy, Huntingdon, \$14; 2, Zéphirin Boyer, Valleyfield, \$11; 3, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$9; 4, R. S. Dunn, Ormstown, \$8; 5, Frank Smith, Ormstown, \$6; 6 & 7, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$9; 8, Cecil Murphy, Huntingdon, \$3; 9, Emile Poirier, St. Timothée, \$1.

Vache en lait, 4 ans et plus—  
1, Cecil Murphy, Huntingdon, \$14; 2, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$11; 3, Arthur Boyer, Valleyfield, \$9; 4, John D. Howden, St. Louis de G., \$8; 5, Frank Smith, Ormstown, \$6; 6, Cecil Murphy, Huntingdon, \$5; 7, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$4; 8 & 9, Mme Albert Poirier, Valleyfield, \$4.

Troupeau: 1 taureau enregistré, un an et plus, 4 femelles, tout âge—  
1, Cecil Murphy, Huntingdon, \$10; 2, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$8; 3, Frank Smith, Ormstown, \$7; 4, John D. Howden, St. Louis de G., \$6; 5, Mme Albert Poirier, Valleyfield, \$5.

Parades: 5 sujets croisés, la propriété de l'exposant—  
1, Cecil Murphy, Huntingdon, \$7; 2, J. A. Montpetit, St. Stanislas, \$6; 3, John D. Howden, St. Louis de G., \$5; 4, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$4; 5, Zéphirin Boyer, Valleyfield, \$3; 6, Emile Poirier, St. Timothée, \$3; 7, Mme Albert Poirier, Valleyfield, \$2.

**Ayrshire**

Taureau moins d'un an—  
1 & 2, R. R. Ness & Sons, Howick, \$25; 3 & 4, P. D. McArthur, Howick, \$7.

Taureau, né entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1, Bennie & Ness, Howick, \$15; 2 & 5, P. D. McArthur, \$16; 3, Russell Logan, Howick, \$8; 4, James West, Howick, \$5.

Taureau, né entre le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1, Montreal Cotton, Valleyfield, \$18; 2, P. D. McArthur, Howick, \$14; 3, Thos. Irving, St. Anicet, \$10.

Taureau, né avant le 1er août 1933—  
1, Montreal Cotton, Valleyfield, \$22; 2, James West, Howick, \$18; 3, Wm. A. Peddie, Howick, \$14.

Taureau junior, née après le 1er janvier 1936—  
1 & 4, Stanley Bryson, Brysonville, \$9; 2, P. D. McArthur, Howick, \$5; 3, Hugh R. McAdam, Ormstown, \$4; 5, Alex. G. McCaig, Ormstown, \$2; 6, Montreal Cotton, Valleyfield, \$1.

Taureau, née entre le 1er août 1935 et le 1er août 1936—  
1 & 4, P. D. McArthur, Howick, \$11; 2 & 5, R. R. Ness & Sons, Howick, \$9; 3 & 6, Montreal Cotton, Valleyfield, \$7.

Taureau, née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1 & 3, R. R. Ness & Sons, Howick, \$16; 2 & 4, P. D. McArthur, Howick, \$12; 5 & 6, Montreal Cotton, Valleyfield, \$5.

Taureau, née entre le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1 & 4, R. R. Ness & Sons, Howick, \$18; 2, P. D. McArthur, Howick, \$10; 3 & 6, Russell Logan, Howick, \$8; 5, Montreal Cotton, Valleyfield, \$3.

Vache tarie, née entre le 1er août 1931 et le 1er août 1933—  
1 & 2, R. R. Ness & Sons, Howick, \$26; 3, Russell Logan, Howick, \$7; 4, Montreal Cotton, Valleyfield, \$4.

Vache tarie, née avant le 1er août 1931—  
1 & 2, P. D. McArthur, Howick, \$26; 3, R. R. Ness & Sons, Howick, \$7; 4 & 5, Montreal Cotton, Valleyfield, \$7.

Vache, née entre le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1 & 2, P. D. McArthur, Howick, \$26; 3, R. R. Ness & Sons, Howick, \$7; 4, Russell Logan, Howick, \$4; 5, Montreal Cotton, Valleyfield, \$3.

Vache, née entre le 1er août 1932 et le 1er août 1933—  
1 & 2, P. D. McArthur, Howick, \$28; 3, Russell Logan, Howick, \$8.

Vache, née avant le 1er août 1932—  
1, R. R. Ness & Sons, Howick, \$20; 2, Montreal Cotton, Valleyfield, \$16.

Troupeau senior, 1 taureau de plus d'un an et 4 femelles de plus de 2 ans—  
1, P. D. McArthur, Howick, \$10; 2, R. R. Ness, Howick, \$8; 3, Montreal Cotton, Valleyfield, \$6; 4, Russell Logan, Howick, \$5.

Troupeau junior ou d'éleveur—  
1, R. R. Ness & Sons, Howick, \$20; 2, P. D. McArthur, Howick, \$17.

Troupeau de comté—  
1, James West, P. D. McArthur, Russell Logan, R. R. Ness & Sons, Howick, \$18.

Parades: 8 sujets enregistrés—  
1, P. D. McArthur, Howick, \$9; 2, R. R. Ness & Sons, Howick, \$7; 3, Montreal Cotton, Valleyfield, \$5; 4, Russell Logan, Howick, \$4.

Progéniture senior d'un taureau, 3 sujets—  
1, R. R. Ness & Sons, Howick, \$20; 2, P. D. McArthur, Howick, \$17; 3, Montreal Cotton, Valleyfield, \$14; 4, Russell Logan, Howick, \$12; 5, Douglas A. Ness, Howick, \$10.

Progéniture junior d'un taureau, 3 sujets—  
1 & 3, R. R. Ness & Sons, \$12; 2 & 4, P. D. McArthur, Howick, \$10; 5, Montreal Cotton, Valleyfield, \$2.

Progéniture d'une vache, 2 sujets—  
1 & 4, R. R. Ness & Sons, Howick, \$25; 2 & 3, P. D. McArthur, Howick, \$24; 5 & 6, Montreal Cotton, Valleyfield, \$11.

Deux génisses, pas plus de deux ans—  
1 & 4, R. R. Ness & Sons, Howick, \$25; 2 & 3, P. D. McArthur, Howick, \$24; 5, Russell Logan, Howick, \$6; 6 & 7, Montreal Cotton, Valleyfield, \$8.

**CHAMPIONNATS**

Champion junior mâle—R. R. Ness & Sons.  
Champion senior mâle—Montreal Cotton Co.  
Grand champion mâle—R. R. Ness & Sons.  
Championne junior femelle—P. D. McArthur.  
Championne senior femelle—P. D. McArthur.  
Grande championne femelle—P. D. McArthur.

**Jersey**

Taureau, né après le 1er août 1935—  
1, Wm. McEwen, Ormstown, \$14; 2 & 6, Jersey Health F., Ile Bizard, \$13; 3, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$7; 4 & 5, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$7.

Taureau, né entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1 & 3, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$23; 2, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$12; 4, Wm. McEwen, Ormstown, \$5; 5, Jersey Health F., Ile Bizard, \$4.

Taureau, né avant le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$18; 2, W. F. Martin, Brysonville, \$14.

Taureau, née avant le 1er août 1933—  
1, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$22; 2, Wm. McEwen, Ormstown, \$18; 3, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$14.

Taureau junior, née après le 1er janvier 1936—  
1, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$6; 2 & 3, Jersey Health F., \$9; 4 & 5, Wm. McEwen, Ormstown, \$5; 6, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$1.

Taureau senior, née entre le 1er août 1935 et le 1er août 1936—  
1 & 4, Jersey Health F., Ile Bizard, \$11; 2, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$6; 3 & 5, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$8; 6, Wm. McEwen, Ormstown, \$2.

Taureau, née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1 & 2, Jersey Health F., Ile Bizard, \$19; 3 & 5, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$8; 4, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$4; 6, Wm. McEwen, Ormstown, \$2.

Taureau, née entre le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$13; 2 & 5, Wm. McEwen, \$13; 3 & 4, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$11; 6, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$2.

Vache, née entre le 1er août 1931 et le 1er août 1933—  
1, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$15; 2, Wm. McEwen, Ormstown, \$11; 3 & 4, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$11.

Vache, née avant le 1er août 1931—  
1, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$15; 2, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$11; 3, W. F. Martin, Brysonville, \$7.

Vache, née entre le 1er août 1933 et le 1er août 1934—  
1, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$15; 2, Wm. McEwen, Ormstown, \$11.

Vache, née entre le 1er août 1932 et le 1er août 1933—  
1, Wm. McEwen, Ormstown, \$16; 2, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$12; 3, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$8.

Vache, née avant le 1er août 1932—  
1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$20; 2 & 4, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$24; 3 & 5, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$17.

Troupeau senior, 1 taureau de plus d'un an et 4 femelles de plus de 2 ans—  
1, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$10; 2, Wm. McEwen, Ormstown, \$8; 3, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$6.

Troupeau junior ou d'éleveur—  
1, Jersey Health F., Ile Bizard, \$20; 2, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$17; 3, Wm. McEwen, Ormstown, \$14; 4, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$12.

Troupeau de comté—  
1, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue and Jersey Health Farms, Ile Bizard, \$18.

Parades: 8 sujets enregistrés—  
1, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$9; 2, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$7; 3, Wm. McEwen, Ormstown, \$5; 4, Jersey Health Farms, Ile Bizard, \$4.

Progéniture senior d'un taureau—  
1 & 3, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$34; 2, Wm. McEwen, Ormstown, \$17; 4 & 5, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$22.

Progéniture junior d'un taureau—  
1 & 3, Jersey Health F., Ile Bizard, \$12; 2, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$6; 4, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$4; 5, Wm. McEwen, Ormstown, \$2.

Progéniture d'une vache: 2 sujets—  
1, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$17; 2 & 5, Wm. McEwen, Ormstown, \$20; 3, Jersey Health F., Ile Bizard, \$10; 4 & 6, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$13.

Deux génisses de plus de deux ans—  
1 & 3, Jersey Health Farms, Ile Bizard, \$27; 2, Est. Edward Maxwell, Ste. Anne de Bellevue, \$14; 4, Wm. McEwen, Ormstown, \$8; 5, Gordon C. Poole, Ste. Anne de Bellevue, \$6.

**CHAMPIONNATS**

Champion junior mâle—Wm. McEwen.  
Champion senior mâle—Est. Edward Maxwell.  
Grand champion mâle—Est. Edward Maxwell.  
Championne senior femelle—Est. Edward Maxwell.  
Championne junior femelle—Jersey Health Farms.  
Grande championne femelle—Est. Edward Maxwell.

**Ayrshire croisé**

Taureau, un an et moins de deux ans—  
1, Wm. A. Peddie, Howick, \$9; 2 & 3, James West, Howick, \$15; 4 & 6, John Goodall, St. Louis de Gonzague, \$10; 5 & 7, Thos. Irving, St. Anicet, \$8; 8, Armand Julien, St. Louis de Gonzague, \$2.

Taureau, 2 ans et moins de 3 ans—  
1 & 3, James West, Howick, \$19; 2 & 4, Wm. A. Peddie, Howick, \$15; 5 & 6, John Goodall, St. Louis de Gonzague, \$9; 7 & 8, Thos. Irving, St. Anicet, \$5.

Vache tarie, 3 ans et moins de 5 ans—  
1 & 4, John Goodall, St. Louis de Gonzague, \$17; 2 & 3, James West, Howick, \$17; 5, Thos. Irving, St. Anicet, \$5; 6, Alcide Sauvé, St. Timothée, \$4.

Vache tarie, 5 ans et plus—  
1, James West, Howick, \$14; 2 & 3, Wm. A. Peddie, Howick, \$19; 3 & 5, John Goodall, St. Louis de Gonzague, \$15; 6 & 7, Thos. Irving, St. Anicet, \$9.

Vache, en lait, 2 ans et moins de 3 ans—  
1, James West, Howick, \$11; 2, Wm. A. Peddie, Howick, \$9; 3 & 4, Thos. Irving, St. Anicet, \$15.

Vache, en lait, 3 ans et moins de 4 ans—  
1 & 2, James West, Howick, \$25; 3, John Goodall, St. Louis de Gonzague, \$9; 4, Wm. A. Peddie, Howick, \$8; 5 & 6, Thos. Irving, St. Anicet, \$11.

Vache en lait, 4 ans et plus—  
1 & 2, James West, Howick, \$25; 3 & 5, Thos. Irving, St. Anicet, \$15; 4, Wm. A. Peddie, Howick, \$8; 6, Yvon Boyer, Valleyfield, \$5.

Troupeau: 1 taureau enregistré, un an et plus, 4 femelles, tout âge—

## Condoléances du Conseil de Ville

A l'assemblée du conseil de la cité de Salaberry de Valleyfield, 12 août, 1936, on adopta la résolution suivante:

Il est proposé et adopté unanimement: Que ce conseil a appris avec un vif regret le décès de M. Joseph Cuillierier, sous-chef du département de Police et Feu depuis de nombreuses années, et transmet à la famille du défunt ses plus sincères condoléances;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux journaux locaux pour publication.

Vrai extrait du livre des délibérations du Conseil de la cité de Salaberry de Valleyfield.

1, James West, Howick, \$10; 2, Wm. A. Peddie, Howick, \$8; 3, Thos. Irving, St. Anicet, \$7.

Parades: 5 sujets croisés, la propriété de l'exposant—  
1, James West, Howick, \$7; 2, Wm. A. Peddie, Howick, \$6; 3, John Goodall, St. Louis de Gonzague, \$5; 4, Thos. Irving, St. Anicet, \$4.

**Moutons**

**Shropshire**

Bélier de 2 ans et plus, né avant le 1er août 1934—  
1, Edmond Perrier, Laprairie, \$8. Agneau, né après le 1er août 1935—  
1 & 3, Edmond Perrier, Laprairie, \$11; 3 & 4, George Pringle, Huntingdon, \$7.

Brebis, née avant le 1er août 1934—  
1 & 2, George Pringle, Huntingdon, \$14; 3 & 4, Edmond Perrier, Laprairie, \$7.

Brebis née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1, George W. Pringle, Huntingdon, \$8; 2, Edmond Perrier, Laprairie, \$6.

Agnelle née après le 1er août 1935—  
1 & 2, George W. Pringle, Huntingdon, \$11; 3, Edmond Perrier, Laprairie, \$4.

Troupeau—  
1, George Pringle, Huntingdon, \$6; 2, Edmond Perrier, Laprairie, \$5.

**Canadienne**

1, Joseph Deslappes, St. Philippe, \$6.  
2, Joseph Deslappes, St. Philippe, \$12.

**Oxford Down**

Bélier né avant le 1er août 1934—  
1, Aristide Binette, St. Philippe, \$8; 2, Philias Leroux, Les Cèdres, \$6; 3, Joseph Deslappes, St. Philippe, \$4.

Bélier né entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$8.

Agneau né après le 1er août 1935—  
1 & 2, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$11; 3, Edmond Perrier, Laprairie, \$4.

Brebis née avant le 1er août 1934—  
1 & 3, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$12; 2, Aristide Binette, St. Philippe, \$6; 4, Joseph Deslappes, St. Philippe, \$3; 5, Philias Leroux, Les Cèdres, \$2.

Brebis née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1 & 2, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$14; 3, Aristide Binette, St. Philippe, \$4; 4, Philias Leroux, Les Cèdres, \$3.

Agnelle née après le 1er août 1935—  
1 & 3, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$10; 2, Aristide Binette, St. Philippe, \$5.

Troupeau—  
1, Valérien Desranleau, L'Acadie, \$6; 2, Aristide Binette, St. Philippe, \$5.

**Leicester**

Bélier né avant le 1er août 1934—  
1 & 2, Ross W. Pringle, Huntingdon, \$14; 3, David T. Ness, Howick, \$4; 4, Edmond Perrier, Laprairie, \$3.

Bélier né entre le 1er août 1934 et le 1er août 1936—  
1 & 2, Ross W. Pringle, Huntingdon, \$14.

Agneau né après le 1er août 1936—  
1, David T. Ness, Howick, \$6; 2, George W. Pringle, Huntingdon, \$5; 3 & 4, Ross W. Pringle, Huntingdon, \$7.

Brebis, née avant le 1er août 1934—  
1 & 4, Ross W. Pringle, Huntingdon, \$11; 2 & 3, David T. Ness, Howick, \$10; 5, Joseph Deslappes, St. Philippe, \$2.

Brebis née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1 & 3, Ross W. Pringle, Huntingdon, \$12; 2, David T. Ness, Howick, \$8.

## Condoléances du Conseil de Ville

Agnelle née après le 1er août 1935—  
1 & 3, David T. Ness, Howick, \$10; 2 & 4, Ross W. Pringle, Huntingdon, \$8; 5, Edmond Perrier, Laprairie, \$2.

Troupeau: 1, Ross Wm. Pringle, Huntingdon, \$6; 2, David T. Ness, Howick, \$5.

**Autres races enregistrées**

Brebis née avant le 1er août 1934—  
1, Edmond Perrier, Laprairie, \$4.

Agnelle née après le 1er août 1935—  
1 & 2, Edmond Perrier, Laprairie, \$5.

**PORCS**

**Yorkshire**

Verrat né avant le 1er août 1934—  
1, George Hooker, Ormstown, \$12; 2, Gérard Turcot, St-Chrysostôme, \$10; 3, Amédée Laberge, \$8; 4, Cercle Agricole, Ste-Cécile, \$6.

Verrat né entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1, Hooker Bros., Ormstown, \$12; 2, Aimé Gendron, St. Stanislas, \$10; 3, Gérard Turcot, St-Chrysostôme, \$8; 4, Philias Leroux, Les Cèdres, \$6; 5, La Société d'Agriculture, Valleyfield, \$5.

Verrat né entre le 1er août 1935 et le 1er février 1936—  
1, Hooker Bros., Ormstown, \$10.

Verrat né après le 1er février 1936—  
1 & 5, Hooker Bros., Ormstown, \$11; 2, Gérard Turcot, St-Chrysostôme, \$6; 3, George Hooker, \$5; 4, Alzire St-Onge, Valleyfield, \$4.

Truie née avant le 1er août 1934—  
1 & 2, Hooker Bros., Ormstown, \$22; 3 & 5, Gérard Turcot, St-Chrysostôme, \$13; 4, George Hooker, \$6.

Truie née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1, George Hooker, Ormstown, \$12; 2 & 3, Hooker Bros., Ormstown, \$18; 4, Gérard Turcot, St-Chrysostôme, \$6.

Truie née après le 1er août 1935 et avant le 1er février 1936—  
1 & 2, Hooker Bros., Ormstown, \$18; 3, George Hooker, Ormstown, \$6; 4, Achille Boissonneault, St. Timothée, \$5.

Truie née après le 1er février 1936—  
1, George Hooker, Ormstown, \$8; 2 & 3, Hooker Bros., Ormstown, \$11; 4 & 5, Amédée Laberge, St-Louis de Gonzague, \$7.

Troupeau—  
1, Hooker Bros., Ormstown, \$6; 2, George Hooker, Ormstown, \$5; 3, Gérard Turcot, St-Chrysostôme, \$4; 4, Amédée Laberge, St. Louis de Gonzague, \$3.

**Tamsworth**

Verrat né avant le 1er août 1934—  
1 & 2, George Hooker, Ormstown, \$12.

Verrat né après le 1er août 1935 et avant le 1er février 1936—  
1 & 2, George Hooker, Ormstown, \$8.

Verrat né après le 1er février 1936—  
1 & 2, George Hooker, Ormstown, \$5.

Truie née avant le 1er août 1934—  
1 & 2, George Hooker, Ormstown, \$12.

Truie née entre le 1er août 1934 et le 1er août 1935—  
1 & 2, George Hooker, Ormstown, \$10.

Truie née entre le 1er août 1935 et le 1er février 1936—  
1 & 2, George Hooker, Ormstown, \$8.

Truie née après le 1er février 1936—  
1 & 2, George Hooker, Ormstown, \$5.

Troupeau—  
1, George Hooker, Ormstown, \$3.

**Porcs croisés**

Truie de 2 ans—  
1, Willie Meloche, Valleyfield, \$8; 2, Amédée Laberge, St-Louis de G., \$6; 3, Emile Poirier, St. Timothée, \$5.

Truie de 1 an—  
1 & 3, Aimé Gendron, St. Stanislas, \$10; 2, Georges Sauvé, Valleyfield, \$5; 4, Yvon Boyer, Valleyfield, \$3; 5, Amédée Laberge, St-Louis de Gonzague, \$2.

Truie de 6 mois—  
1 & 2, Aimé Gendron, St. Stanislas, \$7; 3, Emile Poirier, St-Timothée, \$2; 4, Amédée Laberge, St-Louis de Gonzague, \$1.

Truie de 3 mois—  
1 & 4, Alcide Sauvé, St-Timothée, \$5; 2 & 3, Wm. G. Bouck, St-Etienne, \$5.

Troupeau: 1 mâle enregistré et 2 femelles de 6 mois—  
1, Aimé Gendron, St-Stanislas, \$5; 2, Amédée Laberge, St-Louis de Gonzague, \$3.

**Bacon**

Groupe de 3 porcs—  
1 & 3, Geo. Hooker, Ormstown, \$25; 2 & 5, Hooker Bros., Ormstown, \$17; 4, Amédée Laberge, St-Louis de Gonzague, \$8.

(suite à la page 9)

CARNET SOCIAL

Madame Urgel St-Onge, de Montréal, était de passage dimanche dernier, chez son fils M. Gontran St-Onge.

M. et Mme R. Bélanger étaient, en fin de semaine, les invités de M. et Mme Albert Deschamps, au lac des Seize Îles.

Mlle Marie-Claire Chasle passe une quinzaine à Québec.

Mme Louis Loiseau fait un séjour à la Baie St-Paul, l'invitée de M. et Mme Onézime Paré.

Mlle Yvette Boisvert, MM. Wellie Fréchette, Alfred Brunet, et E. Fontaine, de Montréal, étaient de passage chez Mme Eustache Bergevin, ces jours derniers.

Mme Paul Goyette est pour une quinzaine dans sa famille à Bourget.

Mlle Gabrielle Farmer, de St-Clet, était de passage en notre ville mardi dernier.

M. et Mme Eugène Monnette, de Montréal, étaient en fin de semaine, les hôtes de M. et Mme Horace Lauzon.

Mlle Madeleine Lapointe de Montréal, a passé quelques jours chez Mme Raymond Lapointe, à sa villa de la Baie.

Mme Léo-Georges Perron, Mmes Anna Perron et Marguerite Leduc, étaient de passage à Montréal, dimanche.

M. le Dr Wilfrid Perreault, de Montréal, était à Valleyfield, jeudi dernier, l'invité de Mlle Anna Perron.

M. Gérard Sabourin est de retour d'une vacance de quinze jours à St-Placide.

Mme Joseph Savaria accompagnée de son fils Michel, est retournée à Montréal ces jours derniers, après avoir passé quelque temps chez sa mère, Mme Hercule Marchand.

Mme Newell de Montréal et sa fille Geneviève ainsi que Mlle Colombe Sauvé ont passé quelques jours en notre ville.

M. Joseph Lafleur, et sa famille, ainsi que Mademoiselle Cécile Charbonneau, sont de retour d'un séjour d'une quinzaine à Salisbury Beach, Mass.

Mme Alex. Primeau de Windsor, Ont., était de passage à Valleyfield ces jours derniers.

Mlle Thérèse Mercier, M. Marcel Mercier de Montréal, Mlle Yvonne Laplante de Beauharnois sont pour quelques jours les invités de Mlle Dion.

Mlle Henriette Codebecq recevait à un bridge intime mardi dernier en l'honneur de Mlle M. Paule Audette de Québec, Mlle M. Paule Goyer et Lucille Julien de Montréal.

Mlle Laurencia Ladouceur et son frère Jean sont de retour d'un voyage d'une quinzaine à Campbellton, N.-B. Ils ont aussi visité Halifax.

M. et Mme Alex de Bonville, Mlle Simone Brisson, M. Antonio de Bonville, M. et Mme Isidore de Bonville et leur fils Ronald sont de retour d'un voyage aux Etats-Unis où ils ont visité Springfield, Pittsfield, Albany, Troy, Saratoga Springs, Holyoke, Glen Falls, Westfield, Cohoes et autres endroits.

M. Pierre Gagné de cette ville a passé la fin de semaine à Montréal l'hôte de Mlle Simone Denis.

M. Philicien Poirier âgé de 13 ans, enfant de M. Abondier Poirier, et René Leblanc, enfant de Madame Veuve Hector Leblanc, nous ont quittés dimanche dernier pour faire leurs entrées au Noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Laval des Rapides.

M. Eugène Martin de Montréal passe ses vacances chez ses parents, à Valleyfield.

Saint-Etienne

A Saint-Etienne, le 22 août, est décédé Yvon Lefort, âgé de 8 ans et 3 mois, enfant bien-aimé de M. et Mme Armand Lefort. Les funérailles eurent lieu lundi à St-Etienne.

L'ouverture des classes dans notre paroisse se fera mardi, le 1er septembre.

M. Louis Mallette et sa mère ont quitté notre paroisse pour aller demeurer à Montréal.

Ces jours dernier, M. Moïse Montpetit était de passage à Chrysler, l'invité de sa soeur, Mme Henri Caron.

St-Stanislas de Kostka

M. et Mme Jean B. Gagnon sont actuellement en promenade chez leurs parents à Nicolet.

M. le docteur et Mme Emile Brosseau ont passé la fin de semaine à Ste Thérèse, les invités de leurs parents.

Mme Emile Brosseau et famille sont de retour à St Stanislas après avoir passé les vacances à Huberdeau.

DECES

DeLuca—Vendredi, le 21 août, est décédée, à l'âge de 50 ans et 2 mois, Mme Donat de Luca, née Annie Tyman. Les funérailles ont eu lieu lundi à 10 heures à l'église de Bellevue.

Cuillierier—Lundi, le 10 août est décédé à l'âge de 55 ans, Joseph Cuillierier, sous-chef de police de Valleyfield. Les funérailles eurent lieu à la cathédrale de Valleyfield.

REMERCIEMENTS

La famille de Luca remercie tous ceux qui lui ont offert des témoignages de sympathie à l'occasion de la mort de Mme Donat de Luca.

Sainte-Agnès-de-Dundee

M. l'abbé Harold Murphy de St-Jean, N.-B., passe ses vacances d'été chez ses parents, M. et Mme Arthur Murphy.

M. et Mme Ildori Quesnel et leurs enfants Victor et Marielle, M. et Mme John Quenneville et leur fils Marcel, et Mme Albert Normandeau étaient de passage chez M. et Mme Adrien Lalonde, dimanche.

M. et Mme François Teste, M. et Mme Emery Leblanc et M. et Mme Thomas Chrétien firent un voyage aux Mille-Isles, en fin de semaine.

Mme Olivier Quenneville, son fils Edmond, Mme Arthur Kazulak, Mme Mary Kazulak, étaient les invités de M. et Mme Ambroise Pilon, dimanche.

Mme Albert Normandeau était de passage à Montréal la semaine dernière.

M. Albert Liddell de Montréal passe deux semaines de vacances chez M. et Mme Edmond Leblanc.

M. J. Charlebois de Montréal était l'invité de M. et Mme Zénophile Leblanc, dimanche.

MM. Téléphore et Hector Deschambeault étaient de passage à Valleyfield dimanche.

Huntingdon

Soeur Marie Ida, autrefois directrice de l'Académie Ste-Marie à Winnipeg et maintenant à Outremont, est de passage chez sa mère Mme Catherine Fallon.

Miles Carmen et Estelle Lefebvre, ainsi que Mlle Norma Lunan, Mmes Fred Hogul et J. M. Hunter firent un voyage en automobile à Albany et Niagara Falls, en fin de semaine.

Mlle Suzanne Ricci de Montréal est l'invitée de Mlle Pauline et Rachel Faubert pour quelques jours.

M. et Mme Roger Leduc et leurs filles Immaculée et Cécile, ainsi que M. Auguste Lecompte étaient de passage chez Mme Joseph Francoeur, dimanche.

M. et Mme J. Ernest Lefebvre, ainsi que M. et Mme S. D. Popeck et Mlle Béatrice Fallon ont passé la journée du dimanche à Rigaud, Qué.

Mlle Alma Thibault, M. Ernest Demers et d'autres amis d'Hemmingford étaient de passage ici dernièrement.

M. et Mme Alphonse Leblanc et M. et Mme Alphonse Leblanc ont passé la fin de semaine à Montréal.

M. et Mme Donat Leblanc, M. John Quenneville, Mme Stephen Quenneville étaient en visite chez des parents à Montréal la semaine dernière.

M. et Mme Hector Leblanc et famille de Montréal passent leurs vacances, chez M. et Mme Alphonse Leblanc et M. et Mme Zénophile Leblanc.

M. et Mme Albert Richer et leurs enfants, Hervé et Rita, ainsi que M. Robert Richer, tous de Tupper Lake, N. Y., étaient les invités de M. et Mme Adrien Lalonde, dimanche.

Mlle Thérèse Leblanc et son ami, M. Lucien Leduc, de Valleyfield, Mme Joseph Leblanc, Mme Robert Liddell et ses enfants, Dorothy, Barbara, Albert et Robert, ainsi que M. et Mme Laurent Dupuis et leur fille Mireille, étaient de passage chez M. et Mme Edmond Leblanc et M. et Mme Fred Gardner.

Après avoir passé une semaine à Tupper Lake, N.Y., et Ste-Agnès, Mme Roméo Genier est retournée chez elle à St-Jean d'Iberville.

Mme Etienne Lalumière, Mme Josephat Emond, Mlle Thérèse Leblanc et M. Lucien Leduc de Valleyfield, étaient en visite chez M. et Mme Alex. Leblanc et M. et Mme Joseph Leblanc, dimanche.

M. Robert Liddell de Montréal a passé une semaine de vacances chez Mme Edmond Leblanc.

M. et Mme Alcide Latreille étaient les invités de M. et Mme Aimé Latreille, dimanche.

M. et Mme Wm. Quenneville et famille ont passé la journée du dimanche à Hemmingford, chez M. l'abbé J. A. David.

Mlle Ursule Léger était en visite chez ses parents, M. et Mme Jacques Léger, dimanche.

Mlle Lucille Dupuis est en promenade chez son grand-père, M. Joseph Leblanc.

Les CONTES CHOISIS de La GAZETTE

ADOLESCENCE

Par RENE JOUGLET

(suite du dernier numéro)

Au dortoir, où leurs lits étaient voisins, ni Justin ni Marchaterre ne pensaient à fermer l'oeil. Il y avait longtemps que la chambrée était endormie et longtemps que le surveillant avait éteint les becs de gaz, ne gardant allumée qu'une veilleuse; on l'entendait lui-même ronfler.

Le coeur de Marchaterre battait à se rompre. Les heures sonnaient, les demies et les quarts, au beffroi de la ville. Marchaterre, d'une voix qui n'était pas plus haute qu'un souffle, les comptait et les annonçait.

—Dix heures... dix heures et quart... dix heures et demie... Justin, tu m'entends?

Justin avait tiré le drap jusque sur son front et ce drap remuait un peu.

—Onze heures, murmura Marchaterre.

Il fixait Justin de ses yeux qui luisaient d'angoisse. Il le vit se glisser hors du lit dans un silence à faire peur, se vêtir, se pencher vers lui: (Viens dans dix minutes), gagner enfin la porte.

Cinq minutes plus tard, car il n'avait pu y tenir plus longtemps, Marchaterre s'échappait du dortoir, et il le faisait en rampant sur ses genoux.

Les deux bicyclettes étaient posées contre le portail; la manoeuvre n'était pas de plus faciles. Ce qu'il y avait à redouter le plus c'était le bruit.

Justin gagna le haut du portail, s'y installa à califourchon, et, à l'aide d'une corde que terminait un crochet, hissa l'une après l'autre les deux bicyclettes; il les fit ensuite redescendre sur le chemin de ronde. Avant qu'il ne prit le même chemin, glissant sur cette même corde que son camarade avait attachée à la gouttière, il vit Marchaterre s'élever jusqu'à lui sur les garres de bois qui renforçaient le portail, et l'entendit lui faire ses adieux. Marchaterre ne lui souhaita pas bonne chance, puisqu'on prétend qu'un voeu de cette nature aboutit en général à rebours, mais il lui fit ses dernières

recommandations. Non pas qu'il mit en doute la réussite de Justin, qu'il tenait pour le premier débrouillard du pays et du monde. Ce qui le préoccupait avant tout, c'était de continuer à vivre la suite de l'aventure, et il ne pouvait le faire que si Justin lui en écrivait les péripéties. Mais le principal du collège a le droit d'ouvrir les lettres et il le ferait à coup sûr s'il découvrait sur une enveloppe l'écriture de Justin. Il s'agissait donc de faire rédiger par Jeannette des cartes postales banales, du genre de celles qui n'éveillent pas le doute et qu'on signe par exemple: (Ta cousine) ou mieux encore: (Ta tante). Et, quant à l'essentiel de la communication, Justin l'écrirait en caractères très menus, sous les timbres que lui, Marchaterre, décollerait à la vapeur.

—C'est juré?

Pour le remboursement de la somme qui lui avait été prêtée (onze francs et trente-cinq centimes), Justin le ferait dans le plus bref délai et par le moyen d'un mandat-poste international.

—Adieu!

Justin se laissait glisser le long de la corde. Marchaterre attendit que le pas se fût éloigné. Il regagna le dortoir, se coucha; et il se défendait de dormir. Il allait suivre Justin sur la route, poussant les deux vélos, puis les deux amoureux ensemble dans la nuit, puis... Mais le sommeil eut raison de lui en trois minutes.

Justin gara les vélos derrière la charrette, puis il s'en fut à pied jusqu'à la grille qui fermait la propriété des parents de Jeannette. Au delà s'étendait un jardin. La maison basse, une façon de bungalow, formait le fond.

Il entendit sonner l'heure au beffroi et sut qu'il était en avance. Il allait et venait pour se réchauffer. En dépit des objurgations de Marchaterre, il avait refusé d'emporter son pardessus: ce pardessus portait des boutons dorés.

Quand les douze coups de minuit sonnèrent, Justin vint se planter devant la grille, mais il se ravisa et se

dissimula à l'ombre d'un pilier. Il n'était pas nécessaire à la vérité de compromettre une telle fuite par un défi qui frisait l'imprudence. De l'endroit où il se trouvait maintenant, Justin tenait sous son regard la courte allée par où Jeannette allait paraître. Il l'attendait avec la certitude de celui qui n'a pas encore eu dans sa vie le temps de douter. Elle tarda cependant.

Elle finit par venir. Elle tenait à la main une lanterne, ce qui parut à Justin d'une sottise assez extravagante.

—Eteignez donc cette lanterne, dit-il avec humeur. Vous appelez sur nous l'attention de vos parents. Mais elle ne l'éteignit pas.

Il poursuivit: —J'espère que vous avez la clé. Dépêchez-vous d'ouvrir.

Mais elle n'avait pas la clé, que son père avait mise dans la poche de son pantalon, comme de coutume.

—Alors, dit Justin, il va falloir que vous escaladiez la grille. Je commence par passer de l'autre côté; je vous ferai la courte échelle.

Elle l'arrêta dès le premier pas. Etomné, il demanda s'il existait une autre issue. Il n'en existait pas d'autre.

Il ajouta tout de suite: —Les vélos sont derrière la charrette.

Puis: —Mais vous avez aux pieds des sabots. Avez-vous l'idée qu'on puisse pédaler pendant six ou huit heures avec des sabots? C'est inimaginable.

Elle ne dit rien; elle ne parlait plus. Alors, l'hypothèse pour Justin la plus inattendue entra d'un seul coup dans sa tête et il fut littéralement stupéfait à l'idée que Jeannette pouvait hésiter.

—Serait-ce possible? Mais il ne croyait pas que ce fût possible. Elle ne répondit pas encore. A ce moment, et dans un mouvement qui n'était aucunement réfléchi, il posa sa main sur la poignée de la grille. La grille s'ouvrit.

—Oh! dit-il assez sottement, elle était ouverte.

Il ajouta d'un ton d'amer reproche: —Et vous n'en saviez rien.

Il entra dans l'allée et il éteignit la lanterne. Il parla avec chaleur et autorité. Il répéta à Jeannette qu'elle était toute sa vie et qu'il n'avait plus désormais... enfin tout ce que peut imaginer de dire une tête de dix-huit ans. Il ajouta

que Jeannette devait troquer ses sabots contre des bottines solides et se couvrir de son meilleur manteau; il la pressa de le faire.

Elle se taisait toujours. Il vint un moment où Justin dut commencer d'admettre que la seule ardeur ne fait pas la loi des parties et il fut comme désarçonné. Il regarda la nuit qui demeurait opaque et qui cependant était criblée de ces étoiles auxquelles il accrochait en général sa poésie; et tout à coup il ne savait plus que dire. Ce fut elle qui parla.

Elle lui apprit que sa mère était tombée malade et qu'elle ne pouvait pas la quitter dans de pareilles conjonctures. Elle l'eût désiré, mais il fallait remettre à d'autres temps la réalisation de leur désir.

Elle pria ensuite Justin d'espacer ses visites. Elle craignait qu'on ne les aperçût à côté de la charrette et elle ne voulait pas que sa réputation eût à souffrir par la médisance des gens.

Mais le temps passerait sans qu'ils s'oubliassent. Justin aurait son bachelot et ils s'épouseraient.

Elle s'exprimait selon la sagesse et l'a-propos; et ce qu'elle ne disait pas, c'est que sa mère, on ne sait par qui prévenue, l'avait fortement chapitrée et la surveillait de la fenêtre. Elle avait dû lui promettre de cesser de rencontrer ce trop jeune garçon. Mais elle ne voulait pas frapper si durement Justin et elle s'évertuait à ménager la transition, déjà femme et déjà maternelle.

Et lui, il était si désorienté qu'il manquait de force et d'éloquence. Mais bien qu'il eût au fond de lui le sourd sentiment que Jeannette jouait un jeu plus paroles, il se défendait de laisser voir sa faiblesse.

—Très bien, disait-il d'un ton sec, très dégaqué, très bien...

—Il n'y a là que partie remise, si vous m'aimez.

C'était elle qui maintenant lui tenait les mains.

—Regardez-moi.

Elle le voyait si sombre qu'elle s'inquiétait et souhaitait l'égayer.

—Vous m'aimez, Justin?

—Mais oui.

—Vous viendrez encore à ma rencontre?

—Quand?

—La semaine prochaine, par exemple.

—Non. Demain.

—C'est que je ne sais pas du tout à quelle heure je pourrai sortir... à cause de la maladie de maman.

—N'en parlons plus. Et tout de suite:

—Savez-vous que je pourrai très bien me jeter du haut en bas des remparts?

Il la regardait cette fois bien en face, avec un air de défi, dont elle eut peur. Et, tout à coup, elle redevenait une petite fille inquiète, une petite fille qui s'effraie d'avoir pu déclencher le malheur. Elle supplia Justin, et cette supplication rendit au jeune homme le cran qu'il avait perdu. Il finit par consentir à vivre, à reprendre le chemin du collège, à y rentrer, à attendre. Il dit alors, assez drôlement:

—Il va falloir que je rentre les deux vélos. Vous ne savez pas ce que c'est, vous.

Elle ne le savait pas en effet, mais elle se laissa embrasser à la dérobée. Il la quitta sur des serments dont elle savait que ce n'était que des serments. Lui-même, quand il fut sur la route, en train de pousser les bicyclettes, ne manqua pas de maugréer contre l'incohérence des filles. Vraiment, elles ne savent pas ce qu'elles veulent. Et il n'était pas sûr de venir au rendez-vous la semaine prochaine. Il y viendrait pourtant et il n'y trouverait personne.

La rentrée au collège se montra des plus difficiles. Tout de même, en s'aidant d'une gouttière qui versait à l'extérieur les eaux de pluie, Justin put gagner le toit du préau, d'où il se laissa tomber dans la cour. Il alla ensuite rechercher dans la salle de gymnastique la corde que Marchaterre y avait rangée; il l'accrocha par une extrémité au tronc d'un platane, en lança l'autre pardessus le portail, redescendit dans le chemin de ronde par cette voie et fit en sens contraire, une bicyclette à l'épaule, deux pénibles voyages. Le jour n'était pas levé qu'il avait repris au dortoir sa place de pensionnaire.

Marchaterre, qui avait rêvé toute la nuit d'une façon d'épopée, ouvrit les yeux au premier coup de cloche et les porta sur le lit voisin, d'où le drame allait naître. Il vit sur l'oreiller une tignasse ébouriffée, et sous le drap une forme d'homme qu'il tira difficilement du sommeil. Il n'en croyait pas ses yeux.

—Eh bien, disait-il, eh bien...

—Oh, fit Justin en enfant son caleçon, c'est très simple. Elle n'était vraiment plus de mon goût; je l'ai plaquée.

René JOUGLET

# L'échevin Touchette repart en guerre contre la police

(suite de la première page)

M. Lucien Pilon se plaint au Conseil que le chauffeur d'une auto portant le permis No. H35401-55 ait conduit en bas de Québec des voyageurs pour \$36.00. M. Pilon a refusé de le faire pour ce prix et le chef Lemieux n'a pas empêché ce voyage de se faire.

M. Touchette trouve étrange la permission accordée par le chef et demande un rapport.

M. Miron dit qu'il en a assez des plaintes continuelles de M. Pilon. Dans une cause similaire, la Ville a dû déboursier \$5 de frais de cour. S'il a des plaintes à faire, dit-il, qu'il vienne à mon bureau et qu'il apporte une plainte assermentée. Le Conseil n'est pas pour se mettre à faire des enquêtes et à dépenser follement l'argent du public.

M. Touchette propose que le chef envoie un rapport au sujet de cette plainte. La proposition, secondée par M. Lebeuf est adoptée.

L'ingénieur donne un estimé de 35 à 40 mille piastres pour la construction d'un nouveau pont, rue Chaussée. Le pavage serait de 27 pieds et il y aurait deux trottoirs à 5 pieds. Il faudrait obtenir sans frais le matériel pour remblais et une pelle mécanique. Le maire dit que M. Aird est disposé à fournir le matériel.

On portera au nom de leur nouvel acquéreur les propriétés suivantes: 640, de M. Bergeron à Eugène Daignault; 86, de Victor Jean à Succ. O. Billette; 464, d'Arthur Lalonde à D. Poirier; 419-420, d'A. H. Besner à Yvonne Deschênes épouse d'Emilien Charles; 9149, d'A. H. Besner à Henri Dumouchel.

Des contribuables demandent l'ouverture de la rue Mignonne jusqu'à l'Eglise de Belleuvre.

On réfère aux Finances l'offre de Damase Leduc d'un terrain pour incinérateur et abattoir.

Les Zouaves demandent la permission de se servir du terrain du canal pour leur tombola qui aura

lieu les 10, 11 et 12 septembre. On accorde la demande sur proposition de M. Miron secondé par M. Cholette.

Alfred Groux demande la permission d'ouvrir une salle de bingo. Le maire observe que cela serait à l'encontre de la loi provinciale.

On réfère aux Finances une demande de M. Ozéard Charlebois, soutien d'une famille de 5 personnes, qui demande du travail.

Lionel Tessier de St-Anicet et Arthur Trépanier font application pour faire partie du corps de police. La demande est renvoyée au Comité de Police.

On reçoit le rapport de l'examen de l'eau pour le 7 août et le 14 août. Pour cette dernière date, le rapport porte: douteux.

Pour faire suite à une demande de l'ingénieur approuvé par la Shawinigan, M. Lebeuf, secondé par M. Touchette propose que la charge, au pouvoir de la carrière, soit basée sur la demande maxima.

Un rapport du trésorier contenant la liste des propriétés à être vendues pour taxes est référé aux Finances.

Une lettre de T. D. Bouchard, alors ministre, établit que la somme de \$2,500 serait accordée à la ville pour aide aux chômeurs.

M. Laurendeau offre pour \$18.00 de poser du ciment plastique au poste de police.

Observant que cela constituerait une économie de chauffage, M. Cholette propose d'accepter l'offre. Secondée par M. Daignault, la proposition est acceptée.

M. H. E. Miller écrit au Conseil pour féliciter les officiers de police qui ont aidé à régler de façon satisfaisante l'accident qui lui est survenu le 7 août.

M. Carrier, agent de la Cie Rawleigh, demande la permission de transférer son permis à sa femme. Le demande est accordée.

Une demande de faire une entrée pour l'eau et les égouts rue Préfontaine est référé aux Finances.

## Par ces règlements une seule fanfare ....

(suite de la première page)

suivante, à savoir:

Article premier

Un octroi annuel de \$1,500 est consenti à une fanfare qui portera le nom de Harmonie de Valleyfield, aux conditions suivantes:

1. Cette fanfare devra porter le nom de Harmonie de Valleyfield.

2. La dite fanfare devra être composée d'un nombre minimum de 60 musiciens;

3. Le bureau de direction de la dite fanfare devra comprendre le Maire ainsi que le Président des Finances de la Cité de Salaberry de Valleyfield.

4. Une série de 10 concerts gratuits devra être donnée au public chaque année par le dit corps de musique.

Article deuxième

L'Harmonie de Valleyfield sera le seul corps de musique reconnu officiellement et subventionné par la Cité de Salaberry de Valleyfield.

Article troisième

Le Conseil de la Cité s'engage à mettre gratuitement une salle à la disposition des musiciens qui composeront l'Harmonie de Valleyfield pour fins de pratique.

Article quatrième

Le premier octroi ne sera pas accordé avant l'année 1937. Le paiement des octrois sera fait à même les fonds généraux de la corporation.

Article cinquième

Le présent règlement entrera en force et en vigueur dès qu'il aura été approuvé par les électeurs-propriétaires de la Cité en nombre et en valeur, et qu'il aura été publié.

## La rentrée des classes

Au cours de l'assemblée de lundi de la Commission Scolaire, on fixa la rentrée des classes au 31 août.

Cette décision a été prise conformément au règlement qui veut que la rentrée se fasse le lundi qui est le plus rapproché du 1er septembre.

A date, il n'a aucun changement dans les rangs du personnel enseignant de la Commission.

Au Séminaire, la rentrée a été fixée au mercredi, de 2 à 4, pour les

les photographies de ses célèbres rejets.

Si Mme Dionne n'est pas toujours admise à voir ses filles, c'est qu'elle se présente parfois avec des vêtements d'une propreté douteuse. Elle travaille à la ferme, puis vient à l'hôpital avec ses vêtements de travail.

Le père aurait le même défaut. Ainsi, lorsqu'on inaugura l'hôpital, il se présenta en salopettes, avec des bottes salées de fumier.

On peut voir les jumelles à travers une clôture de fils de fer. Les visiteurs ne semblent pas les impressionner, et les quelques centaines de personnes qui les regardent ne les empêchent pas de jouer comme si rien n'était.

On commence la construction d'un studio où seront tournés les films dont les jumelles sont les vedettes.

Lundi, les 65 Louisianaises rendaient visite aux jumelles.

## L'Hon. Duplessis le Dr Hamel et la Beauharnois

(suite de la première page)

Dr Hamel qui se rapporte à la question de l'électricité et à la Beauharnois Power:

Nous vivons au siècle de l'électricité. Tous les pays progressifs s'intéressent vivement à ce problème. Ici, on favorise un monopole qui tue le progrès. Chez nous, 47,853 cultivateurs sont dans l'impossibilité de bénéficier des avantages de l'électricité et, sur 92,235 cultivateurs qui pourraient électrifier leurs fermes, vous n'en comptez que 16,726 qui se permettent le luxe extravagant, en notre province, d'utiliser le fluide électrique quand il passe à proximité de leur demeure.

Oh! progrès mirobolant . . .

Quand le canal de la Beauharnois a été loué pour la première fois à la famille Robert, il a été mis comme condition par sir Wilfrid Laurier que le jour où ce canal tomberait entre les mains de la Montreal Power, tout serait confisqué en faveur de l'Etat, le canal et les usines qui s'y trouveraient construites. Et vous, régime de monopoles, vous avez favorisé la création de la Beauharnois et vous avez permis qu'elle passât entre les mains de la Montreal Power. Crime contre la société. Les monopoles, sous votre régime ont, sans cesse, pris une ampleur désespérante.

Et un des gestes les moins rassurants que vient de poser la Commission de l'électricité, la fameuse commission destinée à protéger le peuple, a été d'autoriser l'échange des obligations de la Beauharnois pour celles de la Montreal Power, c'est-à-dire que l'on permet la fusion de la Beauharnois avec la Montreal Power. Une fois de plus, c'est le peuple mis sous la férule de ce monopole exploitateur.

Eh! bien, Mesdames, Messieurs, le 18 août, nous serons au pouvoir, et le jour ne tardera, après notre arrivée sur la colline parlementaire, pour que la Beauharnois devienne la propriété de l'Etat. La Beauharnois, c'est la plus puissante source d'énergie hydraulique au monde; c'est une richesse qui appartient au peuple, et nous ne permettrons pas que l'on continue de commettre les erreurs passées, en cédant pour toujours, à des particuliers, des richesses d'une telle nature. Ces richesses resteront la propriété du peuple et seront exploitées pour le peuple.

## Saint-Anicet

MM. Jules, Alpha et Olivier Caza ainsi que Mlle Clarice Quesnel et Réjeane Latulipe étaient en visite chez des parents à St Jean, Qué., en fin de semaine.

M. et Mme E. Brodeur, M. et Mme O. Giguère, de Montréal, étaient les invités de M. et Mme A. Beauchesne, en fin de semaine.

M. Gaudette et Mlle K. Caza de Montréal étaient en visite chez des parents et amis, la semaine dernière.

Mme Y. L'Espérance et famille de Montréal sont en vacances pour quelques semaines chez M. E. Raubeau.

Mlle Pauline Morin est retournée à Montréal après avoir passé l'été au Lake View Hotel.

M. et Mme Fontaine passent l'été dans leur camp à la pointe Castagner.

M. et Mme E. Gardner et Mlle R. Lafleur de Manhattan, N.Y., étaient les invités de Mme Nap. Leblanc. Mlle Clara Dupuis de Montréal, et Mlle Rita Caza de Elkemer, N.Y., étaient en visite chez des parents et amis, la semaine dernière.

M. E. Raymond de Montréal, était l'invité de M. E. Pilon en fin de semaine.

Mlle Marie A. Aubertin de Montréal, est de passage à Ste Anicet pour une semaine, l'invitée de Mlle E. Guernon.

Mlle Yolande Beaudoin et Marie F. Beaudoin de Montréal, ont passé la fin de semaine chez leur grand père, M. Donald Caza.

M. A. Aitkinson de Ormstown prit un maskinongé de 18 livres sur le lac St François, la semaine dernière. Il avait comme guide M. W. Nussey.

## Sainte-Barbe

Mme Hormisdas Dubreuil est en visite à Montréal pour une quinzaine, chez des parents.

En visite chez M. J. Lionel Benoit, dimanche dernier, M. et Mme Euclide Deschamps de St-Stanislas, Mme Albin Robert et ses enfants, Guy, Réal, Fernand et Jeannine, de St-Timothée.

M. Réal Robert est en visite pour une semaine chez MM. Donat et Emile Vallée.

M. et Mme Léandre Verner et leurs enfants, étaient en visite chez M. Hervé Haineault, dimanche dernier.

## Le nouveau Cabinet est assermenté

(suite de la première page)

M. Fisher entra dans la politique en 1930 alors que, président de l'Association conservatrice du comté, il fut choisi comme candidat. Il se présenta contre l'hon Gordon W. Scott, trésorier provincial. Il fut élu le 4 novembre avec une majorité de 181 voix. Aux élections générales de l'année suivante, M. Fisher défait M. Blair avec une majorité de 168

voix. Aux élections de novembre 1935, M. Fisher battait son nouvel adversaire, M. James W. Ross, par 306 voix de majorité. Le 17 août, contre le même adversaire, sa majorité monta à 488 voix.

M. Fisher a toujours été un des députés les plus actifs de la Chambre. Il était depuis 2 ans critique financier de l'Opposition.

## Ormstown

Une représentation cinématographique, intitulée, "The World Moves On," fut présentée aux citoyens du village de Ormstown, samedi dernier. La salle MacDougall, où eut lieu la représentation, était remplie à capacité. Ce programme fut offert au public par la compagnie Shell Oil par l'entremise des détaillants du district.

Le spectacle montrait les premières périodes de la lubrification, datant du Moyen Age où les Romains se servaient de chariots, et passant de là jusqu'à 1936 alors que la compagnie Shell Oil offrit au public son nouveau produit "New Shell Golden Oil." la dernière découverte d'huile lubrifiant du 20ième siècle. Le spectacle montrait aussi les différents procédés de cette nouvelle huile Shell et démontra ses succès dans tous les examens qu'elle subit.



"Aujourd'hui," disait le papa, "je dois me rendre à Winnipeg, Regina, Halifax, Saint-Jean et New York, mais je serai de retour pour te mettre au lit ce soir."

"Oh, oh," de répondre le bambin, interloqué pour un moment — puis se rappelant une communication interurbaine avec sa grand'maman, à 300 milles de distance, — "je sais, vous y allez par téléphone!"

Et c'est ce que doit faire son papa. Homme d'affaires moderne, il a constaté que le téléphone interurbain est un intermédiaire rapide, sûr et économique — de fait, la version moderne des bottes de sept lieues.

● Les appels entre postes et "de personne à personne" bénéficient du tarif de nuit chaque soir après 7 heures et TOUTE LA JOURNÉE DU DIMANCHE.



Exigez les farines

Our Best - Cheval Rouge

et

Snowflake

McDonald & Robb Limitée

Valleyfield

# 10,000 personnes assistent aux régates de Beauharnois

### Le Kamary coupe une chaloupe—un yacht défoncé—Un yachtman tombe à l'eau—Deux des meilleurs yachts construits à Beauharnois

Un brillant succès couronna dimanche les régates de Beauharnois malgré une température incertaine. La foule qui assista à cette belle fête nautique était considérable puisqu'on évalua à plus de 10,000 personnes qui assistèrent aux régates de Beauharnois. Tout était à point, le programme marcha rondement, les yachts étaient nombreux et les spectateurs pouvaient suivre sans perdre de vue les concurrents des divers épreuves. Un système de haut-parleurs installés sur chaland et sur les quais permettait aux assistants de connaître tout ce qui se passait et sur le chaland des juges et sur le terrain des courses. L'arrivée d'une soixantaine de yachts à cabine fut un spectacle que personne n'oubliera. L'organisation a droit à de sincères félicitations et l'an prochain l'on espère organiser des régates telles que jamais Beauharnois n'aura vu un aussi grand déploiement du sport nautique.

Quelques incidents marquèrent les régates. Le Kamary, le populaire yacht du commodore F.-S. Molson, revenant d'une course ne put éviter une chaloupe et il la coupa en deux jetant à l'eau les deux occupants qui n'eurent de mal, que la peur.

Un autre yacht de Saranac Lake, le "Happy Day", défonça le fond de son embarcation alors qu'il allait à grande vitesse et dut lutter contre de fortes vagues au large. Dans la course du "Grand Free For All", le yacht rapide Jasp tournant trop rapidement au détour d'une bouée faillit verser et un des hommes à l'engin fut jeté par-dessus bord.

Le yacht de M. Pierre Trudeau, frappa une forte vague, un certain moment et peu s'en fallut que son embarcation ne coula au fond tant il entra de l'eau.

L'Harmonie de Beauharnois fit les frais de la musique. De nombreuses estrades construites sur les quais permirent aux spectateurs de suivre assis très confortablement, les régates.

Voici la liste des courses et des vainqueurs.

1. Course ouverte pour Beauharnois, Woodlands, Bellerive, Chateauguay, Maple Grove, Engin détachable. Chaloupe forme Verchères.
  1. M. McBride; 2. Pierre Trudeau; 3. Jacques Thibodeau; 4. M. Thérien; 5. M. Langlois.
2. Course ouverte. 1 cylindre.
  1. Omer Gendron; 2. Bebe Grenier; 3. Joseph Gendron; 4. M. Lacombe; 5. Geo. Trotter.
3. Course ouverte, 2 cylindres.
  1. Lucien Lepage; 2. E. Poirier; 3. Albert Faubert; 4. Lucien Fortier.
4. Course locale. 4 cylindres.
  1. Gérard Poirier; 2. Parfait Tessier; 3. Joseph Laurin.
5. Course locale. "Free For All" Outboard.
  1. Pierre Thibodeau; 2. M. Lachapelle; 3. Pierre Trudeau.
6. Course ouverte. Chaloupe de plaisance.
  1. M. McBride; 2. Emilien Pilon; 3. Hector Lefebvre; 4. Louis Desrosiers.
7. Course ouverte. Motogodilles. "Free For All."
  1. Garage Morin; 2. Hornet; 3. M. McBride; 4. Osler.
8. Course ouverte. Sur la planche.
  1. C. Dupuis; 2. Oscar Lefebvre; 3. Pierre Trudeau; 4. Caprice.
9. Course ouverte. Motogodilles. 12 à 16 C.V.
  1. Hesler; 2. J. Thibodeau; 3. Garage Morin.
10. Course ouverte. Grand "Free For All".
  1. F.-S. Molson, "Kamary"; 2. L. Faubert, "Miss Valleyfield"; 3. Hector Decary, "Roddy Baby"; 4. G.-A. Galloway, Saranac; 5. G.-A. Péloquin, "Jasp"; 6. Clovis Dupuis.
11. Course ouverte. 4 cylindres.
  1. Y. Knot; 2. Caprice; 3. P. Tessier; 4. Gérard Poirier.
12. Course locale. "Free For All". Moteurs fixes.
  1. Clovis Dupuis; 2. G. Poirier; 3. P. Tessier.
13. Course ouverte. Yachts à cabines.
  1. Good News; 2. Storm II; 3. Malaja; 4. Ogopogo.

14. Course ouverte, runabout.
  1. Lucien Faubert, Miss Valleyfield; 2. DeRepenigny, Flash; 3. Clovis Dupuis, Poirier Craft.

Notes—Il est de bon ton de féliciter l'industrie locale du yacht puisque le Kamary, propriété de M. F.-S. Molson, fut fabriqué dans notre ville par M. Emery Poirier. Le Kamary est un des rapides de la province. Le yacht de M. Clovis Dupuis, genre runabout qui s'est classé vainqueur en plusieurs courses est aussi de fabrication E. Poirier. Ce yacht est complètement neuf, n'ayant subi le baptême de l'eau que samedi soir vers 11 heures.

**Chaloupes et canots**  
Course ouverte. Chaloupes, 2 paires de rames et aviron.

1. Edmond Lalumière, Alfred Lalumière, René Lussier; 2. Alcide Fortier, Lucien Fortier, Eugène Gendron; 3. L. Brunet, F. Brunet, L. Fortier.
2. Course ouverte. Canot, 1 aviron.
  1. N. Pringle; 2. M. Fortier; 3. R. Lussier.
3. Course chaloupé. 1 paire de rames. Garçons de 15 ans et moins.
  1. Gérard Bergevin; 2. Louis Trudeau; 3. Jean Jacques Gendron; 4. François Gendron.

4. Course locale de chaloupes, 2 paires de rames, Dames.

1. Mlle Gendron, Mlle Gendron; 2. Mlle Brunet, Mme Lépine; 3. Mme Faubert, Mme Baudry.

5. Course de chaloupes, 3 plongeurs.

1. Alcide Forcier; 2. J.-J. Gendron; 3. Jacques Thibodeau.

6. Course ouverte. 1 paire de rames

1. Edmond Lalumière; 2. Origène Gendron; 3. Floribert Allard; 4. Alcide Fortier.

7. Course ouverte, 5 avirons. Ouvert aux employés de J.-W. Kilgour Bros., Howard Smith Paper Mills Co., et citoyens.

1. O. Gendron, A. Fortier, L. Fortier, D. Fortier, F. Allard.
2. H. Gariépy, O. David, A. Bouchard, P. Bouchard, O. Sabourin.
3. Equipe de J.-W. Kilgour.
8. Tire au câble, 1 en chaloupes.
  1. Lucien Fortier; 2. F. Allard.
9. Course ouverte. Canot, 2 avirons.
  1. K. Hosley, P. Osler; 2. R. Cartier, E. Trudeau; 3. Pierre Trudeau, Marcel Théoret.
10. Course ouverte. Chaloupe, 2 paires de rames. Mixte.
  1. Mme Baudry, M. Lussier; 2. Mlle M. Gendron, M. Eugène Gendron; 3. Mlle R. Bergevin, M.-F. Allard.

11. Course ouverte. Yacht à voile.

1. M. Taylor; 2. M. Coulombe; 3. Pierre Thibodeau.

12. Course à la nage.

1. Lucien Huot; 2. M. Marchand; 3. Hubert de Laplante.

Le comité des Régates de Beauharnois remercie bien sincèrement tous les donateurs de prix ainsi que les nombreux spectateurs qui par leur présence contribuèrent au succès des Régates.

## Maison détruite par un incendie

### Feu contrôlé après deux heures de travail

Un désastreux incendie s'est déclaré jeudi dernier vers les 8 heures du soir, à la demeure de M. Moise Poirier, 14 rue de l'Eglise. Quand les pompiers arrivèrent sur les lieux, de la fumée s'échappait par toutes les fenêtres. Le feu éclaira bientôt dans toute le quartier Ouest, pour couvrir d'une fumée opaque les alentours. Les flammes en effet s'étaient propagées à travers les murs et cloisons, et avaient gagné le deuxième étage. Les pompiers munis de lances arrosaient à travers les fenêtres. Malheureusement, l'incendie devait avoir pris naissance depuis quelques temps quand il fut découvert. Nos pompiers sous les ordres du chef Lemieux eurent fort à faire pour enrayer la marche des flammes qui menaçaient les maisons environnantes. Après une couple d'heures de travail ardu ils

réussirent à contrôler l'incendie. Interrogé sur le commencement de cet incendie M. Moise Poirier ne peut l'expliquer: "J'étais à la porte du terrain de l'exposition où je travaillais actuellement, lorsqu'on vint me quérir. En apprenant la nouvelle je crus à une farce. Malheureusement devant les dégâts, je dus revenir à la réalité et constater la perte totale de mon foyer. En ce moment les sinistres demeurent chez des amis dans le voisinage. M. Moise Poirier nous dit que les assurances couvrent une partie des pertes."

## 30ème anniversaire de mariage célébré

Dimanche dernier, un impromptu eut lieu, à l'occasion du 30ème anniversaire de mariage de M. et Mme Arthur Miron de Grande Ile, alors que des amis donnèrent un pique-nique en l'honneur des jubilaires. Plus de 150 invités assistaient à la fête.

Il y eut chant, déclamations, jeux et courses. Des prix furent offerts aux gagnants. Les invités gardèrent un excellent souvenir de la journée.

## Un cadavre trouvé près de la voie ferrée

### On croit qu'Aldéric Colette a été frappé par un train

Mardi avant-midi, on découvrit à côté des rails du New-York Central, entre St-Stanislas et Valleyfield, le cadavre d'un homme dont le crâne avait été fracturé. Le cadavre fut transporté chez M. Gontran Hébert, entrepreneur de pompes funèbres. Le Dr Caza constata que la mort remontait à environ 48 heures. Le corps était déjà en putréfaction. L'homme était âgé de 60 ans environ.

L'enquête du coroner n'aura lieu que vers la fin de la semaine. On attend un rapport de la Commission des Chemins de Fer qui cherche à déterminer quel train aurait pu frapper la victime.

Le corps n'a pas encore été réclamé. On sait toutefois qu'il s'agit d'un certain Aldéric Colette, de St-Stanislas, connu sous le nom de "Sourd à Colette".

## M. Brisson meurt d'indigestion aiguë

Samedi après midi vers les quatre ou cinq heures, M. Joseph Brisson, employé à la construction de la maison de M. Thimotée Cousineau, s'affaissa subitement à son ouvrage. Transporté d'urgence chez lui, le médecin dut lui donner les soins nécessaires à son état. Malgré tout, M. J. Brisson mourut le même soir à dix heures trente d'une indigestion aiguë. Outre sa femme, née Marie Archambault, il laisse dans le deuil cinq frères: Delphis, de Valleyfield, Stanislas, de Montréal, Ubald, de St. Chrysostôme, Villa, de Valleyfield, et Alexandre de Ludlow, Mass. Une soeur, Mme Alexandre Debonville, née Anna Brisson. A la famille exlorée nous offrons nos sympathies.

## De bons freins font éviter un grave accident

Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves, se déroula samedi dernier à Bellerive. M. Laurent Touchette venait de faire vérifié son voyage à la balance publique, lorsqu'en sortant de la rue Edmond, il se trouva nez à nez avec l'automobile de M. T.-B. Little accompagné de M. A.-E. Snell d'Outremont. Ce dernier était au volant. Malgré toute la bonne volonté de

## Mêmes salaires à la Vifd Canning qu'à Sainte-Martine

Les employés auront-ils une augmentation de salaire? Telle est la rumeur qui circule en ce moment dans les milieux les plus autorisés. M. David McMeekin nous fait la déclaration suivante: "On est surpris du niveau des salaires dans cette industrie. Si nous voulons faire la comparaison entre la Valleyfield Canning et celle de Ste. Martine, nous constaterons que les prix sont sensiblement les mêmes. Concernant la préférence accordée aux gens de Bellerive, je dois rendre justice à votre journal. Votre dénégation de la chose se passe sans com-

mentaires. Vous remarquez en outre le bas âge de la plus part de nos employés. Serait-ce logique de ma part de demander un certificat de baptême à tous les employés qui sollicitent de l'ouvrage. Je vous en fais juge."

Actuellement tout travail est complètement arrêté. Le temps pour le cannage des fèves est terminé. Dès la semaine prochaine les portes de la Valleyfield Canning seront réouvertes pour le cannage des tomates, qu'il faute de température appropriée est en retard d'une couple de semaines.

M. L. Touchette la collision ne put être évitée. Au dire de certains témoins M. A.-E. Snell conduisait à une trentaine de milles à l'heure. Les dommages seront évalués à une dizaine de dollars. Heureusement, nous dit M. L. Touchette, que mes freins étaient en bon état, sans quoi les dommages auraient été plus élevés.

## Le sport en 1908 à Valleyfield

### Les souvenirs d'un ancien joueur du club Valleyfield

M. Henry Fisher, ancien joueur du club Valleyfield en 1908, maintenant "coach" de baseball à l'Université de Michigan, était de passage à Valleyfield cette semaine.

Arrivant de North Bay avec sa femme et sa fille, M. Fisher arrêta au poste de police et demanda s'il y avait un agent qui était en fonctions depuis 1908. On le mit en relations avec le constable Tessier avec qui il parla longtemps de baseball.

Lorsqu'il quitta Valleyfield à la fin de la saison en 1908, M. Fisher alla jouer avec les Yankees, après quoi il fit partie d'une équipe d'étoiles qui firent le tour du monde. Il revint en 1914 et joua pour le Cincinnati jusqu'en 1919 alors que cette équipe remporta le championnat.

Parlant du temps où il jouait à Valleyfield, M. Fisher dit que le Valleyfield battit le Mascot de Montréal pour le championnat du Canada.

M. Fisher qui a 47 ans est "en forme" comme un jeune homme. Il regrette de n'avoir pu rencontrer ses anciens co-équipiers qu'il n'a pas oubliés.

● LA GAZETTE DE VALLEYFIELD s'est classée dès le début au premier rang parmi les journaux hebdomadaires de la province.

● La population de Valleyfield et du district lui réservait un chaleureux accueil. Le soin avec lequel ce journal est rédigé a fait qu'à son égard l'intérêt n'a fait que croître.

● La forte circulation de LA GAZETTE prouve que les lecteurs trouvent notre journal intéressant et le lisent.

● C'est donc le meilleur médium d'annonce que l'on puisse trouver dans tout le comté de Beauharnois.

# POUR VOUS MADAME

## Le thé à la campagne

L'ordonnance simple mais parfaite d'un thé montre à la fois le goût et l'ingéniosité d'une bonne maîtresse de maison. Voyons, pour aujourd'hui, un modeste thé à la campagne. Il n'en sera pas moins attrayant et il peut avoir son élégance particulière.

Nous le servirons selon l'état du ciel, bien capricieux cet été, dans le jardin ou dans la véranda. Une véranda, une pergola, sont souvent bien plus propices à servir le thé qu'une charmille ou un bosquet; on y est également au frais et on évite, dans les tasses et les crèmes, la chute néfaste des insectes, guêpes, chenilles attirées par les sucreries ou la curiosité.

La mode veut que nous choisissions pour le thé une table basse, des fauteuils bas également; ainsi font les Chinois et Japonais — nos maîtres en l'art du thé — qui se tiennent, comme on sait, assis sur leurs talons, parmi les coussins et jugent les chaises inconfortables. Nous avons pris un peu de leurs manières. Beaucoup de jeunes femmes préfèrent aujourd'hui s'asseoir, elles aussi, sur des poufs ou des piles de coussins; d'où le vif succès des petits guéridons sur lesquels on installe gentiment sa dinette: petite tasse, assiette à gâteaux, cuiller, fourchette en galalithe, etc.

Voilà l'occasion de montrer à nos amies un service de porcelaine un peu original. Pour la campagne, cette porcelaine ne devra pas avoir la valeur, ni la fragilité, d'un service destiné aux réceptions d'hiver.

Un service à thé rustique s'impose; des fleurettes peintes sur une faïence paysanne, des tasses de verre Pyrex incassables (bien pratiques) ou bien encore des tasses de porcelaine unie, toute blanche et lisse... Pas non plus d'étalage d'argenterie. Ce serait déplacé. Il vaudrait mieux que la théière soit assortie au service et d'une forme trapue, confortable.

Pour les gâteaux, nous aimerons les coupes de bois, les petits plateaux de matière plastique, les assiettes disparates, à devise, à devinettes, à caricatures Louis-Philippe; c'est divertissant et très "campagne". On peut aussi choisir à la place d'assiettes, de petits paniers plats de raphia tressé. Rien de plus joli, surtout si nous les protégeons d'un fond de toile brodée.

A propos du linge de thé, question intéressante et très à l'ordre du jour, ne trouvez-vous pas, chères lectrices, qu'un peu de fantaisie plait plus au goût classique? Nous risquerons donc des napperons et des serviettes excentriques, en toile écossaise ou quadrillée de couleurs vives, ou en lin bis brodé de fleurs éclatantes; le linge de rayonné, brillant et lisse comme la soie (et très avantageux comme prix) permet aussi une variété très grande par ses coloris pastel, nouveaux et délicats.

Jamais l'imagination des fabricants de linge ne s'est autant dépensée que cette année; profitons-en pour échapper à la banalité qui est presque toujours, en fin de compte, synonyme de négligence et d'ennui.

## Conseils pratiques

### Masque au blanc d'oeuf

Pendant l'été, l'épiderme a tendance à se relâcher, les pores se dilatent et les contours du visage perdent de leur fermeté: le masque au blanc d'oeuf est un traitement facile, économique, que l'on peut suivre à la campagne. Voici comment procéder:

Vous nettoyez bien le visage et le cou avec du savon neutre et de l'eau tiède; vous appliquez ensuite le blanc d'oeuf cru sur tout le visage (et même sur le décolleté) en massant un peu sur les tempes, sur les paupières, partout où les rides ont tendance à se former. Le blanc d'oeuf sèche très vite et resserre la peau. Il ne faut pas craindre cette sensation de (contraction) très salutaire pour tonifier l'épiderme. Au bout d'un quart d'heure environ, vous enlevez le masque avec de l'eau tiède et vous passez sur toute la surface, un bon (lait de beauté) rafraichissant et adoucissant. Le masque au blanc d'oeuf peut être appliqué deux ou trois fois par semaine sans aucun inconvénient. On s'en servira de préférence avant une soirée, car l'éclat qu'il donne au visage dure pendant quelques heures.

### Nettoyage avec un corps gras

Ce nettoyage à fond de la peau est la seule façon de garder au teint sa fraîcheur. Mais comment nettoyer vraiment l'épiderme?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est avec une crème grasse que l'on obtient la propreté la plus parfaite, car les particules microscopiques de graisse pénètrent dans les follicules et aspérités de l'épiderme et vont y chercher les poussières que l'eau et le savon ne peuvent extraire.

Pour procéder avec méthode, il convient d'enduire abondamment le visage de crème grasse, jusqu'à ce que la peau refuse de l'absorber. On attend alors une demi-heure environ, puis on retire la couche grasse avec un coupe-papier d'ivoire, en grattant l'épiderme avec une certaine fermeté. La crème que l'on retire ainsi est généralement assez sale pour nous mortifier! Elle est chargée non seulement de toutes les impuretés contenues dans la peau, mais aussi de tous les déchets épidermiques que ce (bain gras) entraîne avec lui.

On applique ensuite un bon astringent et on évite de poudrer pendant quelques heures, afin de laisser la peau respirer librement. Le mieux est de pratiquer ce nettoyage le soir, au moment du coucher.

### Salade "crudiste"

C'est un mélange pratiqué par les végétariens et dont l'usage fréquent semble très favorable à la beauté du teint, sans doute par son action laxative et détergente. Chaque matin vous préparez pour le repas de midi un ravier de légumes crus, râpés ou coupés en tranches fines: radis, carottes, tomates, navets, oseille, concombre, artichauts, etc. Il n'est pas nécessaire de mélanger chaque fois tous ces légumes, mais il importe de sélectionner trois sortes de légumes différents: un légume de l'espèce racine (navet, carotte, radis), un légume de l'espèce feuille (épinards, oseille, laitue) et un légume fruit (tomate, concombre). On les assaisonne au citron ou à la sauce mayonnaise — les vrais végétariens ne prennent jamais d'oeuf, mais on n'est pas obligé à une telle rigueur; et il suffit de s'abstenir de viande pendant quelques semaines, pour éprouver les bienfaits du régime végétarien, très reposant pour le foie et pour les intestins.

### Bébé s'étrangle

Lorsqu'on commence à donner des biscuits ou des croûtes de pain aux jeunes enfants sevrés, il n'est pas rare qu'ils s'étranglent en avalant des morceaux trop volumineux qui obstruent le pharynx — l'habitude de mouvoir la nourriture non liquide leur manque encore.

L'enfant étouffe. Il faut aussitôt introduire le doigt dans le fond de la gorge et retirer le bloc de pâte qui l'encombre. Secourir l'enfant ne sert à rien qu'à augmenter son angoisse et son étranglement.

Il arrive aussi que bébé s'empare de petits objets qui traînent à terre, soit dans l'appartement, soit dans le jardin: cailloux, feuilles, petits fruits, grains de verroterie et mêmes épingles ou aiguilles... Le plus souvent, on retrouve ces objets dans les selles de l'enfant et l'on constate avec joie et stupeur qu'il n'en a pas éprouvé de mal. Mais il peut se faire aussi que l'objet reste pris dans le pharynx, d'où l'on soit obligé de l'extraire à la pince. Ce n'est pas facile. Le médecin doit être appelé d'urgence. Il s'aidera, s'il y a lieu, des rayons X. Pendant ce temps, on donnera à l'enfant des bouillies assez épaisses, capables d'"enrober" un objet blessant et d'empêcher ses ravages dans le tube digestif.

Les épingles et aiguilles avalées par les enfants disparaissent parfois, après un assez long trajet dans les gaines et aponévroses, au niveau de

la peau superficielle, d'où il devient facile de les extraire.

Mais l'objet avalé peut aussi passer dans les voies respiratoires. Le cas est beaucoup plus sérieux. Contre les accès bien naturels, de suffocation angoissée, il faut donner à l'enfant tout ce qui peut le calmer en attendant l'arrivée du médecin: bains chauds, enveloppements humides du thorax. Inutile de lui donner des vomitifs ou de lui tenir la tête en bas, ce qui risquerait d'aggraver l'accès.

Si l'enfant a introduit un corps étranger dans ses narines, assez profondément pour que nous ne puissions le retirer nous-mêmes, versons quelques gouttes d'huile d'olive dans le nez de l'enfant et, conduisons le bien vite chez un praticien.

### Syncope

L'enfant s'est cogné violemment la tête ou a fait une chute. L'ébranlement peut être assez intense pour déterminer une syncope, c'est-à-dire que l'enfant reste sur place, immobile, le visage d'une pâleur extrême et comme privé de vie. Ne vous affolez pas, mais dégagez aussitôt son thorax et son cou de tout ce qui l'enferme et placez l'enfant la tête plus bas que le corps. Si malgré cela l'enfant ne revient pas à lui, faites la respiration artificielle comme pour l'asphyxie.

Dans les cas légers, on peut aussi fouetter les joues de l'enfant avec un mouchoir trempé dans l'eau froide et lui frictionner le front et les tempes avec de l'eau de Cologne.

SYLVIE.

### LA MODE A PARIS MOUCHOIR NOUVEAU

Entre tous les accessoires de toilette féminine, celui qui cette saison, joue le rôle prépondérant, c'est le mouchoir. Mais un mouchoir qui n'a pas rien de commun que le nom avec le carré de fine baptiste entouré de précieuse dentelle dont se servaient nos mères ou grand-mères. Le mouchoir d'aujourd'hui ne doit pas présenter le moindre aspect utilitaire. Il sera donc fait du tissu le plus léger, le plus transparent, voile linon soyeux, organdi, et malgré sa très grande dimension, il ne doit tenir, roulé en boule, que le plus petit espace possible dans le sac à main, déjà si encombré. Le mouchoir adopte toutes les couleurs simples de l'arc-en-ciel, et celles plus compliquées des peintres. — Toutes hormis le blanc. — Plus de festons ni de dentelles, ni d'ourlets ajourés. Un petit rouleau imperceptible cerne le mouchoir, parfois une vignette de même ton, se détache en léger relief, dessinant quelques lignes parallèles, un zigzag, une grecque très sobre.

Plus de chiffres ni d'armoiries brodées: chacune, si elle en possède les moyens, choisit son emblème et sa devise et les fait imprimer sur les mouchoirs personnels. Le comble du raffinement est de les faire peindre à la main, avec une sorte de gouache blanche résistant au lessivage et au repassage. Il est d'ailleurs possible de varier les effets, et de posséder des mouchoirs à motifs et devises divers. Suivant qu'ils sont destinés à la ville, au soir ou au sport. Pour celles qui feraient choix d'emblèmes et de devises, les tisseurs de mouchoirs ont créé de ravissants voiles de fil ou de soie en tons pastel imprimés de frais bouquets. On y rencontre la rose et le lilas, la pivoine et l'oeillet, les fleurs des champs et des bois, les camélias et les orchidées. Mais le choix demeure entre tous délicat, car d'aucuns veulent y voir une tentative de résurrection du langage symbolique des fleurs. Pour le soir, ce sont les grands carrés de voile de soie qui sont les favoris. Les sacs du soir, et les "vanity cases" étant de trop petite dimension, le mouchoir se noue au poignet, ou se passe dans le bracelet ou la ceinture, et ses longs pans légers palpitent au souffle de la brise nocturne, au mouvement de la danse, comme les pétales d'une grande fleur vivante.

### Précision

On voudra bien noter que c'est à cause des tentes "Vanities of 1936" et "Nights in Paris" et non à cause du programme de vaudeville de l'aréna que les Routiers, la Garde Champlain et les Zouaves n'ont pas participé à la parade.

Ces deux tentes auraient été fermées aux Trois-Rivières.

## Recettes

### PLATS DE POISSON

#### Comment faire ressortir les prises de l'amateur, ou présenter le poisson avec un art nouveau

Voici la saison où papa et son fiston rivalisent d'ardeur pour sonder les ruisseaux où foisonnent les truites, ou explorer les creux des rochers, où chacun sait que l'achigan se cache pour chercher sa nourriture.

Tandis que l'épouse, très avisée des goûts et manies des grands et petits, sait bien que la lueur de la lanterne éclairant très tard dans le jardin les pas des chercheurs de vermisseaux, que les jolies mouches multicolores, encombrant sa table à ouvrage: que tous ces préparatifs enfin, signifient que si les amateurs de pêche ont un peu de chance, elle aussi aura son tour, en déployant tout son art culinaire pour apprêter le produit de leur pêche.

Même dans les demeures où ce genre de sport n'est pas en honneur, on prend un intérêt nouveau au poisson, quand celui-ci est préparé et servi d'une manière délicieusement appétissante.

#### Timbales de poisson

Une livre de poisson frais pas cuit, 2 cuillers à soupe de miettes de pain, 1/2 tasse de crème, 2 jaunes d'oeufs, 3 blanc d'oeufs, 1/2 cuiller à thé de poivre. Un peu de muscade rapée.

Coupez le poisson par morceaux très fins. Broyez-le dans un mortier jusqu'à ce qu'il ne reste pas la moindre fibre; puis passez au tamis pour que cela devienne une purée. Pour amollir les miettes de pain, faites-les tremper quelques minutes dans la crème, passez au tamis, et ajoutez au poisson. Humectez le tout avec les jaunes d'oeufs bien battus, ajoutez l'assaisonnement.

Battez jusqu'à ce que ce mélange devienne très léger, puis faites entrer le blanc des oeufs, battus très secs.

Graissez de petits moules; emplissez-les jusqu'aux trois-quarts de ce mélange appétissant. Puis, mettez vos moules dans un vaisseau contenant de l'eau bouillie, mettez cuire dans le fourneau pendant quinze minutes, à une chaleur tempérée, ayant soin pendant la cuisson de recouvrir vos moules d'une feuille de papier graissé.

Démoulez, servez sur un lit de pommes de terre pilées, garni de persil, servez avec sauce Hollandaise.

On peut préparer du poisson froid de la même manière. C'est une façon délicieuse d'utiliser les restes.

#### Mousse au saumon

Le saumon en boîte acquiert une dignité nouvelle, quand il forme la base d'un plat aussi délicieux que celui-ci. Pour tout repas préparé d'avance, lunch ou dîner, vous constaterez que cette recette vous sera d'une précieuse utilité:

1 boîte de saumon, 3 jaunes d'oeufs, sel, poivre (naprika), 2 cuillers à soupe de gélatine, 1/2 chopine de crème, concombres, cresson pour garnir.

Enlevez la liqueur rose du saumon et conservez-la.

Défaites le saumon avec une fourchette d'argent, avant soin d'enlever complètement la peau et les arêtes. Faites chauffer une tasse de la liqueur du saumon, et mélangez-la aux jaunes d'oeufs bien battus. Assaisonnez avec du poivre, du sel, un peu de paprika, et remettez sur le feu (au bain-marie).

Remuez continuellement jusqu'à ce que ce mélange adhère à la cuiller comme une crème épaisse. Ajoutez la gélatine qui a dû tremper pendant quinze minutes dans un peu d'eau froide. Quand la gélatine est fondue, ajoutez une tasse et demie du saumon déjà préparé. Laissez refroidir. Quand ce mélange commence à épaissir, continuez à remuer doucement en ajoutant la crème que vous aurez eu soin de fouetter d'avance jusqu'à ce qu'elle soit très ferme. Assurez-vous que le mélange commence à se coaguler avant d'ajouter la crème fouettée, sans quoi vous risquez de gâter l'effet de votre mousse. Mettez dans un moule mouillé. Démoulez juste au moment de servir, sur un plat garni de cresson, de laitue, ou de concombres tranchés. Vous pouvez servir avec une sauce mayonnaise, si vous le désirez.

#### Potage Crème au Chou-Fleur

1 petit-chou-fleur, 1 tige de céleri, 1 tranche d'oignon, 2 tasses de lait, 2 cuillerées à table de beurre, 2 cuillerées à table de farine, sel et poivre.

Nettoyez le chou-fleur et faites-le tremper, la tête en bas, pendant une heure, dans de l'eau froide salée. Après l'avoir coupé, faites-le cuire avec l'oignon, la tige de céleri suffisamment d'eau salée pour couvrir. Faites cuire jusqu'à ce que le chou-fleur soit tendre. Passez au tamis. Faites fondre le beurre, ajoutez la farine, l'eau dans laquelle a cuit le chou-fleur, le chou-fleur passé au tamis, sel et poivre, et faites cuire en remuant afin d'obtenir un mélange lisse. Servez chaud.

#### Rognons de veau sur croûtons

2 ou 3 rognons de veau, assaisonnement, beurre, chapelure, farine, 5 ou 6 tranches de pain blanc, jus de citron.

Coupez les rognons en deux dans le sens de la longueur. Couvrez-les d'une légère couche de graisse, roulez dans la farine, dans du beurre fondu et pour finir dans de la chapelure. Faites rôtir ensuite doucement sur le grill ou dans du beurre. Dressez sur tranches de pain rôties au beurre et arrosez avec un peu de jus de citron. Servez le jus à part.

#### Cossetarde au four

3/4 tasse lait Eagle, condensé-sucré, 2 1/4 tasses eau chaude, 3 oeufs, 1/4 cuil. à thé de sel, pincée de muscade.

Diluez le Lait Eagle condensé-sucré avec l'eau chaude et versez-le graduellement dans les oeufs légèrement battus. Ajoutez le sel. Versez dans un moule ou dans des coupes à cossetarde. Saupoudrez de muscade. Mettez dans une lèchefrite remplie d'eau chaude à la hauteur de la cossetarde et faites cuire environ 40 minutes à four doux (300 deg. F.), ou jusqu'à ce que la cossetarde soit prise. Elle est à point quand elle n'adhère plus à six convives.

#### Soupe aux champignons

1/2 livre de champignons  
1 oignon haché  
2 cuillerées à table de beurre  
4 tasses de bouillon  
3 cuillerées à table de farine  
2 jaunes d'oeufs  
Sel et poivre  
Crème

Passez la farine et les oignons dans le beurre, ajoutez ensuite les champignons après les avoir bien nettoyés et hachés, versez 4 tasses de bouillon, salez et poivrez et faites cuire la soupe. A la fin de la cuisson, ajoutez un peu de crème et les jaunes d'oeufs battus.

#### LE NETTOYAGE DES ROBES D'ETE

**Robes de voile.**—Pour remettre à neuf les robes en voile de coton, on les lavera dans de l'eau tiède additionnée de paillettes de savon bien fondues. Après séchage, immerger le vêtement dans l'eau gommée obtenue en faisant dissoudre dans l'eau 20 grammes de gomme arabe par litre d'eau. Ayant pressé la robe sans la tordre, la rouler dans un linge pour repasser humide.

**Robes de cretonne.**—Pas de lessive, simplement de l'eau faiblement additionnée de savon dans laquelle on agitera le tissu que l'on ne frotera pas et que l'on rincera à l'eau pure pour continuer par une immersion dans de l'eau acidulée à l'aide d'un verre à liqueur de vinaigre par litre d'eau. A noter qu'il n'est point d'eau plus excellente que l'eau de pluie pour le lavage des tissus quels qu'ils soient.

Etant humides, les cretonnes se repassent sans empois, ceux-ci les rendant cassantes et blanchissant les couleurs.

Pour rendre la cretonne brillante, mettre un pois de carbonate de soude par litre d'eau de rinçage.

**Taches de sueur:** Fréquentes sont les taches de sueur sur les robes d'été en tissu léger.

**Légères:** Elles peuvent disparaître après immersion de deux ou trois heures dans de l'ammoniaque étendu de 10 fois son volume d'eau. Un rinçage à l'eau chaude suivra.

**Taches plus accentuées:** Nécessité absolue de l'emploi du sel d'étain, dilué dans de l'eau. Ici point d'immersion dans le liquide. On badigeonnera à l'aide d'un pinceau trempé dans la solution d'étain, pincée que l'on promènera minutieusement sur les contours mêmes de la tache sans aller au delà. Le sel d'étain sera dilué à raison d'une cuillerée à café par verre d'eau.

Listes des prix remportés à l'exposition de Valleyfield

(suite de la page 4)

VOLAILLES

Dindes bronzes

Mâle, vieux— 1. Taylor Bros., \$2.50; 2. Thomas McGill, \$2.00; 3. Edmond Poirier, \$1.25; 4. Jacques Sauvé, \$0.75.

Femelle, vieille— 1. 2 & 3, Taylor Bros., \$5.75; 4. Thos. McGill, \$0.75.

Mâle, jeune— 1. 2 & 3, Mme Willie Meloche, \$5.75; 4. Edmond Poirier, \$0.75.

Femelle, jeune— 1. 2 & 3, Mme Willie Meloche, \$5.75; 4. Jacques Sauvé, \$0.75.

Oies Embden

Mâle, vieux— 1. Armand Gagné, \$2.50; 2 & 4, Taylor Bros., \$2.75; 3, T. L. Irving, \$1.25.

Femelle, vieille— 1 & 4, Taylor Bros., \$3.25; 2, Armand Gagné, \$2.00; 3, T. L. Irving, \$0.75.

Mâle, jeune— 1. T. L. Irving, \$2.50; 2. Preston Nussey, \$2.00; 3 & 4, Albert Nussey, \$2.25.

Femelle, jeune— 1 & 4, Albert Nussey, \$3.25; 2, Preston Nussey, \$2.00; 3, Armand Gagné, \$1.25.

Oies Toulouse

Mâle, vieux— 1 & 2, Taylor Bros., \$4.50; 3, Thos. McGill, \$1.25.

Femelle, vieille— 1 & 2, Taylor Bros., \$4.50; 3 & 4, Thos. McGill, \$2.00.

Mâle, jeune— 1 & 2, Thos. McGill, \$4.50.

Femelle, jeune— 1 & 2, Thos. McGill, \$4.50.

Canards Pekin

Mâle, vieux— 1. Taylor Bros., \$2.50; 2. Thos. McGill, \$2.00; 3, Albert Nussey, \$1.25.

Femelle, vieille— 1. Taylor Bros., \$2.50; 2, Albert Nussey, \$2.00.

Mâle, jeune— 1 & 4, Preston Nussey, \$4.25; 2, Aimé Miron, \$2.00; 3, Albert Nussey, \$1.25.

Femelle, jeune— 1, Aimé Miron, \$2.50; 2 & 3, Preston Nussey, \$3.25.

Canards Rouen

Mâle, vieux— 1. Taylors Bros., \$2.50; 2, Thos. McGill, \$2.00.

Femelle, vieille— 1, Thos. McGill, \$2.50; 2, Taylor Bros., \$2.00; 3, Raymond Lagassé, \$1.25.

Mâle, jeune— 1, Albert Nussey, \$2.50; 2 & 3, Preston Nussey, \$3.25; 4, Raymond Lagassé, \$0.75.

Femelle, jeune— 1, 2 & 4, Albert Nussey, \$5.25; 3, Raymond Lagassé, \$1.25.

COQS, POULES, COCHETS ET POULETTES

Plymouth Rock Barrés

Coq— 1, George Lagacé, \$2.50; 2, Raymond Burwort, \$2.00; 3 & 4, Cyril Simon, \$2.00.

Poule— 1 & 2, Cyril Simon, \$4.50; 3, Georges Lagacé, \$1.50; 4, Raymond Burwort, \$0.50.

Cochet— 1 & 2, Raymond Burwort, \$4.50; 3 & 4, Cyril Simon, \$2.00.

Poulette— 1 & 4, Cyril Simon, \$3.00; 2 & 3, Raymond Burwort, \$3.50.

Wyandottes blancs

Coq— 1, Georges Lagacé, 2, Raymond Burwort; 3, Lucien Lagacé.

Poule— 1, Georges Lagacé, 2, Raymond Burwort, 3 & 4, Thos. McGill.

Cochet— 1, Georges Lagacé, 2, Raymond Burwort, 3, Thos. McGill, 4, Lucien Lagacé.

Poulette— 1, Georges Lagacé; 2 & 3 Raymond Burwort; 4, Lucien Lagacé.

Rhode Island rouges, crête simple

Coq— 1, Raymond Burwort; 2 & 3, Thos. McGill; 4, Georges Lagacé.

Poule— 1, Georges Lagacé; 2, & 3, Raymond Burwort; 4, Thos. McGill.

Cochet— 1, Lucien Lagacé; 2, Georges Lagacé; 3 & 4, R. Burwort.

Poulette— 1 & 2, R. Burwort; 3, Thos. McGill; 4, Arthur Lagacé.

Leghorn blancs

Coq— 1 & 2, R. Burwort; 3 & 4, Thos. McGill.

Poule— 1 & 2, R. Burwort; 3 & 4, Thos. McGill.

Cochet— 1, 2 & 3, R. Burwort; 4, E. M. Symons.

Poulette— 1, R. Burwort, 2, T. McGill; 3, Antonio Dupuis; 4, Albert Leroux.

Chanteclerc

Coq— 1, 2, 3 & 4, Paquette Adoma.

Poule— 1, 2, 3 & 4, Paquette Adoma.

Cochet— 1, 2 & 4, Adoma Paquette; 3, Georges Lagacé.

Poulette— 1, 2 & 3, Adoma Paquette, 4, Georges Lagacé.

R. O. P.

Coq— 1, 2, 3 & 4, Antonio Dupuis.

Poule— 1, 2, 3 & 4, Antonio Dupuis.

Coq— 1 & 2, Taylor Bros.

Poule— 1 & 3, Taylor Bros.; 2, Antonio Dupuis.

Cage d'élevage

Plymouth Rock barrés— 1, Cyril Simon, \$2.50; 2, Philias Leroux, \$2.00; 3, Aimé Miron, \$1.50.

Wyandottes blancs— 1, Georges Lagacé, \$2.50; 2, Lucien Lagacé, \$2.00; 3, Arthur Lagacé, \$1.50; 4, Albert Leroux, \$0.75.

Rhode Island rouges, C.S.— 1, Georges Lagacé, \$2.50; 2, Lucien Lagacé, \$2.00; 3, Arthur Lagacé, \$1.50.

Leghorn blancs— 1, Antonio Dupuis, \$2.50; 2, Aimé Miron, \$2.00.

Chanteclerc— 1 & 2, Adoma Paquette; 3, Georges Lagacé.

Races secondaires

Plymouth Rock, toutes autres variétés

Coq— 1 & 2, Raymond Burwort, \$3.50.

Poule— 1 & 2, Raymond Burwort, \$3.50.

Cochet— 1 & 2, Jos. Martin; 3, Albert Leroux.

Poulette— 1 & 2, Jos. Martin.

Wyandottes, toutes autres variétés

Coq— 1 & 2, Onésiphore Gauthier.

Poule— 1, Onésiphore Gauthier, 2, R. Burwort, 3, O. Gauthier.

Cochet— 1 & 2, O. Gauthier.

Poulette— 1, 2 & 3, O. Gauthier.

Leghorn, toutes autres variétés

Coq— 1 & 2, Thos. McGill; 3, Albert Nussey.

Poule— 1, Albert Nussey; 2 & 3, Thos. McGill.

Cochet— 1 & 2, R. Burwort; 3, A. Nussey.

Poulette— 1, R. Burwort.

Minorque noire

Coq— 1 & 2, Albert Leroux.

Poule— 1, 2 & 3, Albert Leroux.

Cochet— 1, 2 & 3, Albert Leroux.

Poulette— 1, 2 & 3, Albert Leroux.

LAPINS

Chinchillas

Mâle, vieux— 1, Henri De Lucas, \$1.00.

Femelle, vieille— 1, Alphonse Blais, \$1; 2, Henri De Lucas, \$0.75.

Mâle, jeune— 1 & 2, Alphonse Blais, \$1.75; 2, Henri De Lucas, \$0.25.

Femelle, jeune— 1 & 2, Alphonse Blais, \$1.75; 2, Henri De Lucas, \$0.25.

Géants des Flandres

Mâle, vieux— 1, Raymond Lagesse, \$1.00; 2, Théo. Thibault, \$0.75.

Femelle, vieille— 1, R. Lagesse, \$1.00. 2, A. Blais, \$0.75.

Mâle, jeune— 1, H. De Lucas, \$1.00; 2 & 3, R. Lagesse, \$1.00.

Femelle, jeune— 1, H. De Lucas, \$1.00; 2 & 3, R. Lagesse, \$1.00.

BEURRE ET FROMAGE

Beurre de crèmerie— 1, J. L. Pelletier; 2, Crèmerie de Valleyfield; 3, Horace Asselin; 4, Bruno Lafortune.

Beurre de crèmerie, en livre— 1, J. L. Pelletier; 2, Crèmerie de Valleyfield.

Beurre, fabrication domestique— 1, Mme J. M. Maher, 2, Quéric Sauvé; 3, Mme Zéph. Boyer; 4, Mme Quéric Sauvé; 5, Mme Napoléon Leduc.

Fromage blanc— 1, D. Durnin; 2, Joseph Séguin; 3, Antonio Bergevin.

Fromage coloré— 1, Nelson Lacosse; 2, D. Durnin; 3, Antonio Bergevin.

SUCRE ET MIEL

Sucre d'érable en pain de 2 liv.— 1, Emilien Faille; 2, P. E. Faille; 3, Mme L. Renaud; 4, Mlle Aug. Proulx; 5, Mme Jos. Faille.

Sirop d'érable, 1 bouteille— 1, Emilien Faille; 2, Mme A. J. Renaud; 3, Mme Gérald Turcot; 4, P. E. Faille; 5, Mme L. Renaud.

Miel en gâteaux— 1 & 2, Adoma Paquette; 3, Ulric Legault; 4, Mme Zéph. Boyer; 5, Philorum Sauvé.

Miel coulé— 1, Mme Gérald Turcot; 2, Mme Candide Leduc; 3, M. Candide Leduc; 4, M. D. G. McFarlane; 5, Philorum Sauvé.

Produits du rucher— 1, Philorum Sauvé; 2, Zulina Paquette; 3, Adoma Paquette; 4, Candide Leduc; 5, Mme Candide Leduc.

PRODUITS DOMESTIQUES

Beignes— 1, Mme Aimé Pouliot; 2, Mme Paul Viau; 3, Mlle Blanche Lagesse; 4, Mlle Marg. Viau; 5, Mme F. Bourdeau; 6, Quéric Sauvé.

Beurre, fabrication domestique— 1, Eugénie Maher; 2, Mme Victor Sauvé; 3, Mlle Laurette Sauvé; 4, Mme Quéric Sauvé; 5, Candide Leduc; 6, Marianne Leduc.

Cerises en confitures— 1, Mme Candide Leduc; 2, Mme Eucher Maher; 3, Candide Leduc; 4, Alberte Marleau; 5, Mme Willie Levac; 6, Mme Aimé Pouliot.

Conserves d'agneau— 1, Quéric Sauvé; 2, Laurette Sauvé; 3, Mme A. Martin; 4, Mme A. Tessier; 5, Mme Jos. Faille; 6, Mme Nap. Leduc.

Conserves de carottes— 1, Mme Léopold Laplante; 2, Mme Candide Leduc; 3, Marianne Leduc; 4, Mme A. Martin; 5, Mme Jos. Faille; 6, Mme Quéric Sauvé.

Confitures de citrouilles— 1, Mme Edmond Guérin; 2, Mme Candide Leduc; 3, Mme Zéphirin Boyer; 4, Mme A. Martin; 5, Candide Leduc; 6, Laurette Sauvé.

Cornichons acides— 1, Gabrielle Martin; 2, Mme Victor Sauvé; 3, Laurette Sauvé; 4, Edmond Poirier; 5, Candide Leduc; 6, Mme Zéphirin Leduc.

Cornichons sucrés— 1, Laurette Sauvé; 2, Marianne Leduc; 3, Quéric Sauvé; 4, Mme Candide Leduc; 5, Lauria Leduc; 6, Candide Leduc.

Conserves de poires— 1, Mme Candide Leduc; 2, Mme Jos. Faille; 3, Marianne Leduc; 4, Lucille Guérin; 5, Candide Leduc; 6, Gabrielle Martin.

Gâteau au sirop d'érable— 1, Lauria Leduc; 2, Mme Aimé Pouliot; 3, Quéric Sauvé; 4, Mme Armand Théorêt; 5, Gabrielle Martin; 6, Philorum Sauvé.

Gelée de pommes— 1, Laurette Sauvé; 2, Simone Laplante; 3, Laura Roy; 4, Marguerite Viau; 5, Mme Patrick Caron; 6, Marguerite Vaudrin.

Pain brun— 1, Hervé Leduc; 2, Mme Nap. Leduc; 3, Mme Aimé Pouliot; 4, Georgette Boyer; 5, Lauria Leduc; 6, Laurette Sauvé.

Pain de boulanger— 1, Philorum Sauvé; 2, Mme Willie Levac; 3, Laurette Sauvé; 4, Mme Aimé Pouliot; 5, Mme Victor Sauvé; 6, Adélar Leduc.

Savon non cuit— 1, Mme Zéph. Boyer; 2, Mme Paul Viau; 3, Marguerite Viau; 4, Mme Nap. Leduc; 5, Mme Fortunat Bourdeau; 6, Hervé Leduc.

Vin de cerises— 1, Mme Zéph. Boyer; 2, Mme A. Martin; 3, Mme A. Tessier; 4, Yvon Boyer; 5, Mme Willie Meloche; 6, Mme Edm. Guérin.

Avoine, toutes variétés— 1, Lionel Leduc; 2, Quéric Sauvé; 3, Mme Quéric Sauvé; 4, R. Bruce Ness; 5, Adélar Leduc.

Betteraves four., Mam. rouge— 1, Mme Nap. Leduc; 2, Mme Zéphirin Boyer; 3, Candide Leduc; 4, Lionel Leduc; 5, Marianne Leduc.

Betteraves four., Géante blanc— 1, Hooker Bros.; 2, George Hooker; 3, Candide Leduc; 4, Wilfrid Lalonde; 5, Emile Poirier.

Betteraves interm. jaunes— 1, Lionel Leduc; 2, Candide Leduc; 3, Mme Gérald Turcotte; 4, Mme Candide Leduc; 5, Mme Nap. Leduc.

Blé, toutes variétés— 1, Edmond Perrier; 2, P. E. Gauthier, 3, R. Bruce Ness; 4, Eugénie Maher; 5, Lionel Leduc.

Blé d'Inde à silos— 1, Lucien Montpetit; 2, J. A. Montpetit; 3, Jacques Sauvé; 4, Mme Gérald Turcotte; 5, Emile Poirier.

Carottes pour chevaux Géantes— 1, Mme Candide Leduc; 2, M. Candide Leduc; 3, Edmond Poirier; 4, Marianne Leduc; 5, Adélar Leduc.

Carottes pour chev. toutes var.— 1, Mme Candide Leduc; 2, Alouine Leduc; 3, Marianne Leduc; 4, Hervé Leduc; 5, M. Candide Leduc; 6, M. Candide Leduc.

Prix du marché

Patates, 1.00 et 1.10. Oeufs, 30c. Avoine, \$1.25. Sarrasin, \$1.15. Radis, 10c. la douz. de paquets. Concombres, 10c. la douzaine. Tomates, 20c. le gros panier. Petits oignons, 3 paquets, 10c. Carottes, 3 paquets, 10c. Pommes, 15c. la terrine. Bleuets, 15c. la pinte. Tabac, 20c. Rôti, 14 et 15c. la livre. Veau, 8 et 9c. Miel blanc, 10c. la livre. Choux, 3 pour 10c. Blé d'Inde, 4 douz., 25c. Petites fèves, 5c. la terrine. Bois, \$6.50 la corde (érable). Mélangé: \$2.00 le bois de poêle.

ne Leduc; 3, Marianne Leduc; 4, Candide Leduc; 5, Hervé Leduc. Choux de Siam— 1, Mme Candide Leduc; 2, M. Candide Leduc; 3, Marianne Leduc; 4, Lionel Leduc; 5, Adélar Leduc. Graine de mil— 1, Ariste Binette; 2, Alouine Leduc; 3, Eugénie Maher; 4, Mme M. Jean; 5, P. E. Gauthier. Graine de trèfle, Alsique— 1, R. Bruce Ness. Graine de trèfle, rouge— 1, Edmond Poirier; 2, R. Bruce Ness. Lentilles noires— 1, Edmond Perrier; 2, Ariste Binette. Navets Creystone— 1, Mme Nap. Leduc; 2, Mme Candide Leduc; 3, M. Candide Leduc; 4, Lionel Leduc; 5, Marianne Leduc. Orge, toutes variétés— 1, Adélar Leduc; 2, Hervé Leduc; 3, Edmond Perrier; 4, Mme Quéric Sauvé; 5, Eugénie Maher. Pois, Arthur ou Chancelier— 1, Edmond Perrier; 2, Mme M. Jean Maher; 3, Mme Zéph. Boyer; 4, Eugénie Maher; 5, Hervé Leduc. Pommes de terre, Dooley— 2, Georgette Boyer. Pommes de terre, Irish Cobbler— 1, Lucien Montpetit; 2, Mme Armand Théorêt; 3, Marianne Leduc; 4, Mme Candide Leduc; 5, M. Candide Leduc. Pomme de terre Montagne verte— 1, Marianne Leduc; 2, Candide Leduc; 3, Quéric Sauvé; 4, Mme Candide Leduc; 5, Mme Victor Sauvé.

LEGUMES DE JARDIN Ail— 1, Mme Armand Théorêt; 2, Hervé Leduc; 3, Alouine Leduc; 4, Philorum Sauvé; 5, Mme Nap. Leduc. Aubergine— 1, Mme Victor Sauvé; 2, Laurette Sauvé; 3, Mme Quéric Sauvé. Blé d'Inde Bantam doré— 1, Emilien Faille; 2, Edmond Poirier; 3, P. E. Faille; 4, Eugénie Maher; 5, Mme M. Jean Maher. Blé d'Inde, toutes autres var.— 1, Edmond Poirier; 2, Emilien Faille; 3, Mme Quéric Sauvé; 4, M. Quéric Sauvé; 5, Mme Victor Sauvé. Betteraves de table— 1, Georgette Boyer; 2, Mme Willie Meloche; 3, Lucien Montpetit; 4, J. A. Montpetit; 5, Mme Nap. Leduc. Carotte Chantenay— 1, J. A. Montpetit; 2, Lucien Montpetit; 3, Mme Edmond Guérin; 4, Mme Patrick Caron; 5, Candide Leduc. Carotte Nantaise— 1, Marianne Leduc; 2, Lucien Montpetit; 3, J. A. Montpetit; 4, Mme Candide Leduc. Céleri blanc— 1, Philorum Sauvé; 2, Quéric Sauvé; 3, Mme Quéric Sauvé; 4, Laurette Sauvé; 5, Mme Henri Debray. Choux de Bruxelles— 1, Michel Couton; 2, Maurice Debray; 3, Mme Nap. Leduc; 4, Lauria Leduc; 5, Laurette Sauvé. Choux de Savoie— 1, Mme Nap. Leduc; 2, Lauria Leduc. Choux d'été— 1, Mme Zéph. Boyer; 2, Arthémus Derepentigny; 3, Eugénie Maher; 4, Quéric Sauvé; 5, Lucien Montpetit. Choux-fleurs, Snow-Ball— 1, Mme Zéph. Boyer; 2, Mme Quéric Sauvé; 3, Laurette Sauvé; 4, Quéric Sauvé; 5, Michel Couton. Choux-fleurs, toutes autres var.— 1, Mme M. Jean Maher; 2, Laurette Sauvé; 3, Mme Quéric Sauvé; 4, Eugénie Maher; 5, Michel Couton. Choux de Siam, collet vert— 1, Candide Leduc; 2, Marianne Leduc; 3, Mme Candide Leduc; 4, Adélar Leduc. Choux de Siam, collet violet— 1, Candide Leduc; 2, Mme Nap. Leduc; 3, Mme Candide Leduc; 4, Mme Henri Debray; 5, Alouine Leduc. Citrouille, petite, sucrée— 1, Philorum Sauvé; 2, Adélar Leduc; 3, Mme Zéph. Boyer; 4, Marianne Leduc; 5, Alouine Leduc. Cource, toutes variétés— 1, Mme Jos. Faille; 2, Lucille Gué-

rin; 3, Philorum Sauvé; 4, Mme Arthur Renaud; 5, Lucien Montpetit. Citrouille croche, toutes var.— 1, Hervé Leduc; 2, Alouine Leduc; 3, Candide Leduc; 4, Mme Candide Leduc; 5, Claire Boyer. Concombre vert— 1, Lucien Montpetit; 2, J. A. Montpetit; 3, Mme Gérald Turcot; 4, Candide Leduc; 5, Mme Candide Leduc. Haricots, toutes variétés— 1, Eugénie Maher; 2, Mme M. Jean Maher; 3, Mme Jos. Faille; 4, Mme Willie Meloche; 5, Mme Armand Frappier. Laitue pommée— 1, Arthémus Derepentigny; 2, Mme Nap. Leduc; 3, Quéric Sauvé; 4, Mme Quéric Sauvé; 5, Marianne Leduc. Laitue frisée— 1, J. A. Montpetit; 2, Lucien Montpetit; 3, Aimé Derepentigny; 4, Michel Couton; 5, Mme Willie Levac. Melon musqué de Montréal— 1, Adélar Leduc. Melon, toutes autres variétés— 1, Edmond Poirier; 2, Arthémus Derepentigny; 3, Mme Jos. Faille; 4, Mme Marie-Jean Maher; 5, Lucille Guérin. Oignons rouges— 1, J. A. Montpetit; 2, Lucien Montpetit; 3, Mme Victor Sauvé; 4, Mme Quéric Sauvé; 5, Mme Patrick Caron. Oignons blancs— 1, P. E. Faille; 2, Emilien Faille; 3, Michel Couton; 4, Laurette Sauvé; 5, Mme Candide Leduc. Oignons rouges à mariner— 1, Mme Henri Debray; 2, Pierre Debray; 3, Quéric Sauvé; 4, Mme M. Jean Maher; 5, Mme Nap. Leduc. Oignons blancs à mariner— 1, Mme Henri Debray; 2, Mme Zéph. Boyer; 3, Adélar Leduc; 4, Mme M. Jean Maher; 5, Maurice Debray. Panais— 1, Lucien Montpetit; 2, J. A. Montpetit; 3, Candide Leduc; 4, Mme Candide Leduc; 5, Mme Victor Sauvé. Piments— 1, Lucien Montpetit; 2, Michel Couton; 3, J. A. Montpetit; 4, Mme Henri Debray; 5, Maurice Debray. Pois de jardin— 1, Georgette Boyer; 2, Lionel Leduc; 3, Quéric Sauvé; 4, Mme Victor Sauvé; 5, Mme Quéric Sauvé. Poireaux— 1, Michel Couton; 2, Lucien Montpetit; 3, Mme Henri Debray; 4, Laurette Sauvé; 5, J. A. Montpetit. Poire ou bette à carde— 1, Lauria Leduc; 2, Mme Candide Leduc; 3, Candide Leduc; 4, Marianne Leduc. Salsifis— 1, Mme Candide Leduc; 2, Adélar Leduc; 3, Hervé Leduc; 4, Candide Leduc; 5, J. A. Montpetit. Tomates rouges— 1, Mme Edmond Guérin; 2, Mme Nap. Leduc; 3, Lucien Montpetit; 4, Mme Candide Leduc; 5, Mme Léandre St-Onge. Tomates, toutes autres variétés— 1, Mme Candide Leduc; 2, Mme Léandre St-Onge; 3, Mme Zéph. Boyer; 4, Hervé Leduc; 5, Mme Armand Frappier.

POMMES ET RAISINS

Pommes Alexandre— 1, P. E. Faille; 2, Emilien Faille; 3, Adélar Leduc; 4, Hervé Leduc. Pommes Fameuses— 1, Mme Art. Renaud; 2, P. E. Faille; 3, Emilien Faille; 4, Arthémus Derepentigny. Pommes Duchesse— 1, Emilien Faille; 2, P. E. Faille; 3, Mme Patrick Caron; 4, Alouine Leduc. Pommes McIntosh rouges— 1, Edmond Poirier; 2, Emilien Faille; 3, P. E. Faille; 4, Mme Ovlia Martin. Pommes Pewaukee— 1, Mme Arth. Renaud, 2, Mme Laurier Renaud; 3, Adoma Paquette; 4, Zulma Paquette. Pommes Russet doré— 1, Mme Zéph. Boyer; 2, Adoma Paquette; 3, Zulma Paquette. Pommes St-Laurent— 1, Emilien Faille; 2, P. E. Faille; 3, Mme Arth. Renaud. Pommes Pêche— 1, Mme Arthur Renaud; 3, Laurette Sauvé; 4, Quéric Sauvé. Pommes jaunes transparentes— 1, P. E. Faille; 2, Adélar Leduc; 3, Emilien Faille; 4, Edmond Poirier. Pommes Wealthy— 1, Mme Arthur Renaud; 3, P. E. Faille; 4, Emilien Faille. Prunes, toutes variétés— 1, Mme Jos. Faille; 2, P. E. Faille; 3, Emilien Faille; 4, Lucille Guérin. Raisins, toutes variétés— 1, Jeannette Proulx; 2, Philorum Sauvé; 3, Emilien Faille; 4, P. E. Faille.

FLEURS

Flurs en pots, Fougères— 1, Mme Zéph. Boyer; 2, Marguerite Viau; 3, Mme Albert Pagé; 4, Alice Joron; 5, Laurette Bougie.

(suite à la page 10)

# Listes des prix remportés à l'exposition de Valleyfield

(suite de la page 9)

Flurs en pots, Amarantes —  
1, Mme Zéph. Boyer; 2, Mme Léopold Sauvé; 3, Mme Jos. Hainault; 4, Philorum Sauvé; 5, Alice Joron.  
Flurs en pots, Bégonias—  
1, Mme Arthur Charrette; 2, Mme Albert Poirier; 3, Mme Zéph. Boyer; 4, Mme Jos. Hainault; 5, Georgette Boyer.  
Collection de 10 plantes—  
1, Mme Zéphirin Boyer.  
Toutes autres plantes en pots, non mentionnées, 1 échantillon.—  
1, Olier Himbeault; 2, Mme Zéph. Boyer; 3, Mme Albert Lacroix; 4, Jeannette Proulx; 5, Mrs. Frank Smith.  
Flurs coupées, Dahlias—  
1, Mme Albert Lacroix; 2, Mme Jos. Hainault; 3, Lucille Guérin; 4, Emilien Faille; 5, Mme Charles Levac.  
Flurs coupées, Giroflées—  
1, Laurette Sauvé; 2, Quiric Sauvé; 3, Gabrielle Martin.  
Flurs coupées, Pois de Senteur—  
1, Simone Laplante; 2, Mme Candide Leduc; 3, Marianne Leduc; 4, Georgette Boyer; 5, Mme Zéphirin Boyer.  
Flurs coupées, Reines-Marguer.—  
1, Mme Albert Lacroix; 2, Quiric Sauvé; 3, Laurette Sauvé; 4, Gabrielle Martin; 5, Philorum Sauvé.  
Bouquet de flurs variées—  
1, Quiric Sauvé; 2, Mme Arthur Charrette; 3, Mme Jos. Hainault; 4, Laurette Sauvé; 5, Mme Ludger Codebecq.  
Flurs nat., bouquet de table—  
1, Alice Joron; 2, Mme Ludger Codebecq; 3, Simone Laplante; 4, Gabrielle Martin; 5, Philorum Sauvé.

## TRAVAUX DES DAMES

(suite de la semaine dernière)  
Prix offerts \$342.00  
Prix: \$1.70, \$1.40, \$1.10, \$0.80, \$0.60, \$0.40.  
Robe de chambre ou kimono de fantaisie, couture à la main—1, Mlle Marg. Viau; 2, Mme Charles Levac; 3, Mme Arthur Régeant; 4, Mme Martin.  
Robe brodée de nuit—1, Mlle Gabrielle Martin; 2, Mlle Marg. Viau; 3, Mlle Pauline Primeau; 4, Mme Pat Heuley; 5, Mme René Roy; 6, Mlle Annette Heuley.  
Sac à linge, buanderie—1, Mme A. Martin; 2, Mlle B. Poirier; 3, Mlle Laurette Sauvé; 4, Mlle Alice Joron; 5, Mme Aimé Pouliot; 6, Mme Paul Viau.  
Tablier couvre-tout—1, Mme Albert Pagé; 2, Edward Guérin; 3, Mme Alb. Viau; 4, Paul Viau; 5, Mlle Pauline Primeau; 6, Mme A. Martin.  
Tais d'oreiller brodées, une paire—1, Mme J. Bte Meury; 2, Mme Omer Perron; 3, Mme Rodrigue Lefebvre; 4, Mlle Lucille Marchant; 5, Mlle Juliette Perron; 6, Mme Henri Leduc.  
Tapis crocheté, genre pièce murale, modèle et matériel au choix de l'exposante—1, Mlle Gilberte Primeau; 2, Mme Willie Meloche.  
Tapis crochetés sur canevas avec laine—1, Mme H. Dumouchelle; 2, Mme Willie Meloche; 3, Mlle Laurette Sauvé; 4, Mme William Durbin; 5, Mme Aimé Tessier; 6, Mme Zéphirin Boyer.  
Tapis tressés—1, Mme A. Martin; 2, Zéphérin Boyer; 3, Mme Jean Lemieux; 4, Mme Philias Daré; 5, Mlle Alice Joron; 6, Mlle B. Poirier.  
Tentures tissées, confectionnées ou non, laine, lin ou catalogue, une paire—1, Mme Cyrille Leblanc.  
Un article confectionné avec sacs de coton—1, Mme Chs Levac; 2, Mme A. Martin; 3, Mlle Marguerite Viau; 4, Mlle Gabrielle Martin; 5, Mme Candide Leduc; 6, Mme Eugénie Mahier.  
Classe ouverte aux fermières du cercle de Valleyfield  
Prix offerts: \$162.00.  
Prix: \$2.50, \$2.00, \$1.50, \$1.00, \$0.80, \$0.70, \$0.50.  
Article confectionné avec de vieux sous-vêtements de tricolette ou bas de soie—1, Aimé Pouliot; 2, Mlle Alice Joron; 3, Mme Henry Mainville; 4, Mme Chs Levac; 5, Mme Marie-Jean Mahier; 6, Mme Ovilla Viau; 7, Mme Zéphyr Boyer.  
Biscuits au miel, 6 échantillons—1, Mme Fortunat Bourdeau; 2, Mlle Lucille Cousineau; 3, Aimé Pouliot; 4, Mme Quéric Sauvé; 5, Mlle Laurette Sauvé; 6, Mlle Laura Laplante; 7, Mlle Laura Leduc.  
Bonbons au miel, une demi-livre—1, Mme Josaphat Laplante; 2, Mme Joseph Chèvrefils; 3, Mme Zéphyr Boyer; 4, Philorum Sauvé; 5, Mlle Rosina Dumbery; 6, Mme Léopold Laplante; 7, Mme Quéric Sauvé.  
Chapeau tricote, pour jeune fille, laine domestique ou commerciale—1, Mme Alb. Viau; 2, Mme Albert Pagé; 3, Mlle Alice Joron; 4, Mme Zéphyr Boyer.

Centre au filet brodé, forme au choix, fil ou lin domestique ou commercial—1, Mme Rodrigue Lefebvre; 2, Mme Gustave Sauvé.  
Collets et poignets de fantaisie.—  
1, Aimé Pouliot; 2, Mlle Alice Joron; 3, Mme Ald. Viau; 4, Mlle Laurette Sauvé; 5, Mme Chs. Levac; 6, Mme Paul Viau; 7, Mme Albert Pagé.  
Conserves de pommes, bocal d'une pinte.—1, Mme Ald. Viau; 2, Mme Paul Viau; 3, Mlle Laura Leduc; 4, Mme Napoléon Leduc; 5, Mme Chs. Levac; 6, Aimé Pouliot; 7, Mme Zéphyr Boyer.  
Costume tricote, pour dame, laine commerciale.—Aucune entrée.  
Echarpe tricote, laine commerciale—1, Mme Albert Pagé; 2, Mme Ald. Viau; 3, Mme Jos. Chèvrefils; 4, Mme Napoléon Leduc; 5, Mlle Laurette Sauvé; 6, Mme Marie-Jeanne Mahier.  
Flurs assorties, total, 18, dans un vase contenant de l'eau—1, Mlle Madeleine Codebecq; 2, Mlle Jeannette Proulx; 3, Mme Albert Lacroix; 4, Mme Jos. Hainault; 5, Mme Fortunat Bourdeau; 6, Mme Léopold Laplante; 7, Mme Henry Mainville.  
Gâteau aux fruits.—1, Mme Albert Lacroix; 2, Mme Fortunat Bourdeau; 3, Mlle Laurette Sauvé; 4, Mme Albert Pagé; 5, Mme Willie Levac; 6, Mme Ald. Viau; 7, Philorum Sauvé.  
Pain brun de 21 livres ou plus.—1, Mme Henry Mainville; 2, Mme Nap. Leduc; 3, Philorum Sauvé; 4, Mlle Laurette Sauvé; 5, Mme Quéric Sauvé; 6, Mme Quéric Sauvé; 7, Mme Zéphyr Boyer.  
Rideaux de portes.—1, Mlle Laurette Sauvé; 2, Mme Willie Meloche.  
Robe de maison.—1, Mlle Aug. Proulx; 2, Mme Paul Viau; 3, Mlle Gilberte Primeau; 4, Mme Ald. Viau; 5, Mme Albert Pagé; 6, Mme Marie-Jeanne Mahier; 7, Mme Ovilla Viau.  
Robe refaite pour fillette.—1, Mme Chs. Levac; 2, Mme Paul Viau; 3, Aimé Pouliot; 4, Mme Marie-Jeanne Mahier; 5, Mme Ald. Viau; 6, Mme Jos. Hainault; 7, Mme Albert Pagé.  
Reprise sur linge usagé.—1, Mme Chs. Levac; 2, Aimé Pouliot; 3, Mlle Laurette Sauvé; 4, Mme Albert Pagé; 5, Mme Paul Viau; 6, Mme Zéphyr Boyer; 7, Mlle Alice Joron.  
Sac à magasinier, tissu domestique, laine lin ou catalogue.—1, Philorum Sauvé; 2, Mme Gustave Sauvé; 3, Mlle Laurette Sauvé; 4, Mlle Aug. Proulx; 5, Mme Paul Viau; 6, Mlle Blanche Rousseau; 7, Mlle Alice Joron.  
Tapis crocheté avec guenilles.—1, Mme Fortunat Bourdeau; 2, Mme Josaphat Laplante; 3, Mlle Laurette Sauvé; 4, Mme Zéphyr Boyer; 5, Mme Jos. Hainault; 6, Mme Philorum Sauvé; 7, Mme Quéric Sauvé.  
Juge: Anna Marie Samson.

## Le Sport

**TOURNOI DE TENNIS DE LA MAISON DION LTÉE.**  
Le tournoi des employés de la Maison Dion Ltée se disputera dimanche soir, sur le terrain des Chevaliers de Colomb. Deux parties seront au programme, mettant aux prises: Mlle Marguerite Filiatrait et M. Marcel Hébert contre Mlle Hélène St-Michel et M. Yvon Rho; Mlle Alice Sanché et M. Jean-Paul Emond contre Mlle Marguerite Filiatrait et M. Lucien Leduc.  
Les gagnants des deux parties se rencontreront ensuite pour le détail et la coupe, emblème du championnat de la Maison Dion Ltée.  
**First Slovak défait le Balmoral par de 2 à 1 vendredi**  
La partie débuta vers les quatre heures. Le jeu fut d'une rapidité étonnante. Après 32 minutes de jeu, le Balmoral réussit à prendre l'avantage par un point, compter par Yvon McSween qui accepta une passe de Gérard Rochefort. Ce fut un "KIK" parfait. Le First Slovak tenta par des efforts inouïs, à égaliser le score dans cette première demi. Ce fut en vain, et nul ne peut déjouer le gardien de but du Balmoral. Dans la deuxième-demi, après quinze minutes de jeu, la chance sourit aux visiteurs qui réus-

sirent à compter un point. Les spectateurs manifestèrent contre l'arbitre sous prétexte, que le scoreur était hors jeu d'au moins trente verges. L'arbitre passa outre et la partie continua. Une bagarre faillit éclater, lorsque Yvon McSween reçut un coup de pied accidentellement. Une tempête de protestations s'éleva de toute part. La partie fut arrêtée pour un gros dix minutes. A la reprise des hostilités, les Slovacks profitant d'une punition d'un joueur adversaire, comptèrent un deuxième point. Ici encore une prise de bec avec l'arbitre, qui ne voulut sous aucune considération rejeter sa première décision. On prétendait irrégularité. Après ces incidents la joute se termina sans y apporter de changement. Le Balmoral attribut sa défaite à l'absence de Kirby gardien de but régulier, retenu chez lui par la maladie. Ceci n'est point pour amoindrir son substitut. Celui-ci tira son club du pétrin à maintes reprises, dans les moments critiques. Le club Balmoral espère rencontrer sous peu le même club. Il va sans dire qu'il vengera cet échec aux dépens des Slovacks.

**QUILLES (Bowling)**  
La gagnante de cette semaine est Mlle Blanche Hunault avec un score de 240 points (5 spins). Elle reçoit comme prix une boîte de 100 cigarettes. Dans la section masculine M. Albert DeLuca se classe bon premier avec un total de 227 points. Une boîte de 25 cigares lui est attribuée.

## Inauguration des joutes de championnat

### Assemblée du comité de la ligue de baseball

Lors d'une assemblée tenue sous la présidence de M. L.-P. Godbout, on mit au point le détail du championnat de la ligue de baseball Valleyfield et district.  
Outre le président, assistaient à cette assemblée MM. I. Bourassa, vice-président, Camille Doucet, trésorier, Gérard Montpetit, secrétaire, Romuald Théoret, directeur. Plusieurs clubs de la ligue étaient représentés par leurs gérants ou capitaines respectifs. Parmi ces derniers mentionnons: Lucien Leduc, J. R. Bertrand, C. Morin, M. Cousineau, Dr Perron, E. Bissonnette.  
Après lecture des minutes de la dernière assemblée, le rapport du trésorier fut accepté et on l'autorisa à payer \$100.00 pour la location du terrain.  
Il fut décidé que le détail comprendrait trois joutes.  
Une vive discussion s'éleva entre le représentant du Salaberry et le Dr Perron du Bellerville. Le président laissa l'arbitre Bourassa juge du litige. Celui-ci donna gain de cause au Salaberry qui sera le club recevant pour la première partie.  
Pour n'avoir pas joué les trois parties réglementaires, plusieurs joueurs ne pourraient prendre part au détail. Leurs noms furent rayés.  
Le Dr Perron ayant fait remarquer que le lignage du terrain n'était pas conforme aux règlements, M. Godbout offre d'envoyer un homme travailler au terrain. Le Bellerville et le Salaberry feront de même.  
Une longue discussion s'éleva au sujet de l'engagement d'un "coach" étranger.  
Comme on ne peut l'admettre sur le banc des joueurs, Doc. Perron dit que son équipe prendra ses directions d'un "coach" de Montréal et que celui-ci demeurera en dehors du terrain.  
On a invité tout spécialement la fanfare de Valleyfield, M. Delpha Sauvé, M.P.P., Son Honneur le Maire et les membres du Conseil, MM. les curés et autres citoyens éminents à l'inauguration de la série des parties de détail.  
Le Bellerville, champion depuis 2 ans, détient les coupes.  
Le Salaberry n'a jamais remporté le championnat mais entend ne pas se laisser battre cette fois.  
Après un défilé à travers la ville, l'ouverture officielle se fera au terrain de l'exposition à 2 hrs.

### PERDU

Le 10 août, au bord du lac St-François, près de Hungry Bay, un kodak pliant. Récompense. Dr. W. J. McCabe, 17, Jacques-Cartier, Valleyfield.

## La ligue du Sacré - Coeur reprendra ses activités

La Ligue du Sacré-Coeur de la Cathédrale de Valleyfield recommencera ses activités avec l'ouverture des classes.  
Le conseil des officiers et des chefs de groupe de cette ligue tient à rappeler l'attention de tous les hommes et jeunes gens de la paroisse Ste. Cécile au sujet des Heures Saintes et des autres exercices de piété et d'action catholique.  
Ce conseil avertit encore une fois les membres de la ligue que pour appartenir à la Ligue du Sacré Coeur, il faudra avoir donné son nom depuis la retraite paroissiale de 1934, être inscrit sur le registre officiel de la ligue et avoir payé sa contribution qui est de 25 sous par an.  
L'inscription dans le registre est de rigueur pour le gain des indulgences précieuses dont jouissent les membres de la ligue affiliés au grand mouvement catholique de l'apostolat de la prière.  
Seuls, par conséquent auront droit aux honneurs de la Ligue à leurs funérailles, ceux qui auront remplis les conditions posées ci-haut.  
Les officiers tiennent à informer le public que le nombre des chefs de groupes de la Ligue sera de 70 au lieu de 25 comme par le passé. Chaque chef de groupe n'aura que vingt-cinq ou trente familles à visiter chaque mois.  
Le chef de groupe devra se faire connaître des membres de sa section. On demande aussi à toutes les familles d'exiger sa carte d'invitation mensuelle à l'Heure Sainte.  
Les Heures Saintes seront cette année des plus variées. Il y aura un prédicateur étranger à chaque heure sainte.  
Voici la liste des prédications de chaque mois:  
Septembre: Le sacerdoce du Christ dans l'église du Christ.  
Octobre: Le prêtre et l'enfant.  
Novembre: Le prêtre en chair.  
Décembre: Le prêtre à la messe.  
Janvier: Il n'y aura pas d'heure sainte.  
Février: Le prêtre et le mourant.  
Mars: Retraite paroissiale.  
Avril: Le prêtre au confessionnal.  
Mai: Le prêtre et le bréviaire.  
Juin: Le prêtre dans l'action Catholique (J.O.C.)  
N.B.—Comme par le passé, ceux qui auraient des objections à poser ou des intentions à recommander sont priés de les écrire sur un billet et de les jeter dans le trésor du Sacré Coeur, boîte qui se trouve en arrière de l'église.  
Quant aux objections, nous nous engageons à y répondre si elles sont sensées.  
N.B.—Les hommes et jeunes gens sont priés de se placer dans la grande allée de la Cathédrale, afin que, groupés, ils puissent plus facilement chanter en commun.  
N.B.—Après chaque Heure Sainte, le trésorier de la ligue, M. Raymond Gendron, demeurant au coin des rues S. Joseph et Larocque, sera à la disposition des hommes pour recevoir leur contribution et les informations désirées. Les contributions ne seront pas reçues à l'évêché.  
Nous publierons plus tard les changements possibles de notre organisation.  
Signé: Le secrétaire,  
O. LALONDE.



CA VAUT UNE  
BIÈRE  
**Dow**  
OLD STOCK

FONDÉE IL Y A 146 ANS

LE SPORT

Le Bellerive défait le Champlain Le Salaberry vainqueur du Maisonneuve

Devant une maigre assistance, le club Champlain perdit contre Bellerive par le score de 7 à 4. Le club du gérant Leduc était composé en majeure partie de substituts. Il donna beaucoup de difficultés au club de "Doc" Perron. Le premier triple de la saison revient au Champlain qui, à la sixième manche, l'accomplit avec deux coureurs sur les buts et aucun hors jeu. Roy Reynold, jeune lanceur du Champlain, a retiré 7 des plus durs frappeurs du Bellerive. Il n'accorda que 4 coups sûrs. J. Paul Laplante eu la plus grosse moyenne au bâton. Pour Bellerive, Scherf et Perron, sur le monticule, furent bien secondés par Parker derrière le marbre.

Deuxième partie

La deuxième joute, entre le Salaberry et le Maisonneuve, se termina en faveur du premier par le pointage de 7 à 5. Tous les joueurs se distinguèrent tant au bâton qu'au champ. Il est regrettable qu'une assistance aussi peu nombreuse ne soit pas venue encourager leur club favori. Ces joueurs méritent beaucoup de support. A la population sportive de s'en occuper.

Sommaire de la première partie

Table with columns: Club, ab, pts, cs, moy. Rows include Champlain, J. P. Laplante, J. P. Leduc, E. Burgess, Relley, L. Leduc, L. McSween, V. Latour, A. Latour, R. Reynolds, Bellerive, Boyer, Cousineau, St. Michel, Perron, Leduc, Latour, Parker, Campbell, Scherf, Prévost.

Sommaire de la deuxième partie

Table with columns: Club, ab, pts, cs, moy. Rows include Salaberry, Latour, Morin, Viau, Morin, Delisle, Lecompte, Latour, Smith, Dégéré, Mercier, Maisonneuve, Laplante, Bissonnette, Gigault, Bissonnette, Robineault, Mercier, Carpentier, Bissonnette, Champlain, Bellerive.

Courses de bicyclettes

Comme nous l'avons déjà annoncé, les courses de championnat de bicyclettes auront lieu dimanche prochain.

La première course, ouverte aux jeunes, aura lieu à 12h. 45. Les concurrents seront: George Latour, Evariste Leblanc, Roland Rufiangé et Emilien Jourdain. Ce dernier porte les couleurs de Pepsi-Cola. Le parcours est de 6 milles. Le départ se fera rue St-Laurent.

Le signal de la deuxième course sera donné à 1h. 30 au chemin Laroque. Les coureurs seront Chatelet (chandail jaune), Bonhomme (chandail blanc et bleu), Latour (rouge-vert), Payant, Robineau (rouge et vert). La course sera de 25 milles. Le trajet comprend St-Stanislas, St-Louis et St-Timothée.

Dans une autre course on verra Lucien Leblanc (chandail blanc), Séguin (chandail bleu), Emile Hallé (couleurs du C.C.V.) et Bonhomme. La course aura 17 milles. Le départ se fera à 3 heures au Chemin Laroque et le parcours comprendra le Rang Double et St-Timothée.

Une course de 10 milles pour les cyclistes de 30 à 40 ans commencera à 4h. 30. Le trajet consiste à faire le tour de la Grande-Île. Y prendront part: MM. Léo Hallé, Médard Laroque, Dorilla Guérin.

L'arrivée de chacune des courses se fera au coin des rues St-Charles et St-Laurent.

La distribution des prix aura lieu dans le soubassement de l'église du Sacré-Coeur.

Balle molle

LIGUE SEMI-COLLEGIALE

Mardi, le 25 août, avait lieu au terrain du collège, l'ouverture d'une série de 3 dans 5 pour décider du championnat dans cette ligue. Les deux clubs se livrèrent une lutte des plus acharnées devant une foule considérable. Le Laval sortit vainqueur par le score de 8 à 7. Une décision douteuse donna à la Garde Champlain une défaite au lieu d'une victoire. Les héros de cette partie furent sans contredit Desgroseillers et J. P. Leduc qui se distinguèrent surtout au bâton, tandis que Leboeuf sut gaffer toutes les balles venant dans sa direction. Le gérant Montpetit se propose de faire oublier cet échec à ses nombreux partisans en leur promettant une victoire, jeudi prochain, au terrain Hallé.

Partie de détail. Le Windsor l'emporte vendredi par le score de 10-7

Le Windsor, par sa deuxième victoire consécutive au dépens du Primeau & Frère, semble assurer de gagner le championnat de la ligue Valleyfield et district. Une foule de 800 à 900 personnes s'étaient données rendez-vous au Stadium Primeau & Frère, pour encourager leurs favoris. Plusieurs furent déçus, car la majorité des spectateurs escomptaient une victoire du club vaincu. La partie débuta rapidement. A la première manche, J. Primeau trappa un coup sur dans le champ gauche. Edmond sur une erreur de Hallé réussit à prendre son premier but. Latour troisième frappeur se fit mettre hors jeu sur le lancer de Bourdeau au premier. R. Leduc est hors jeu sur le lancer de Lampron. Avec deux coureurs sur les buts le Primeau & Frère compte son premier point sur le coup de R. Latour. J. Primeau se fait prendre en défaut par le lancer rapide de Herr. Content de cette avance d'un point le Primeau & Frère prend le champ avec confiance. McSween est passé sur balle, ainsi que Bourdeau et Latour. On parle de changer Primeau qui ne semble pas en condition sur le monticule. Marcellin frappe un coup sur pour faire rentrer McSween. Leboeuf est passé sur balle. E. Burgess prochain frappeur est mis dans le mitaine. F. Herr subit le même sort. Avec deux coureurs sur les buts R. Hallé s'amène pour frapper un coup sûr permettant de faire scorer Bourdeau et Latour. Cette avance de quatre points cesse par la mise hors jeu de Lampron.

Deuxième manche

S. Benoit est passé sur balle. Largesse d'un coup de deux buts fait rentrer son co-équipier. L. Primeau est hors jeu sur le magnifique exploit de McSween qui attrape un coup en maître, mais ceci permet à Largesse de compter. Sur un lancer de Bourdeau la troisième mise hors jeu est complétée. Le Windsor débute avec McSween qui est mis hors jeu sur le lancer de Latour. Bourdeau prend son but sur l'erreur de J. Primeau. R. Latour frappe un coup sur dans le champ gauche. Marcellin sur l'erreur de A. Latour prends son but et fait scorer Bourdeau. E. Burgess est hors jeu sur le lancer de Edmond. Un coup en sureté de Herr permet à Marcellin de compter. Hallé termine la manche par une mise hors jeu sur le lancer de R. Latour.

Troisième manche

Quoique le score soit de 7 à 2 en faveur du Windsor, le Primeau & Frère ne semble pas abattu. R. Leduc est hors jeu sur le lancer de Bourdeau. R. Latour prend son but sur l'erreur de R. Latour son homonyme. S. Benoit complète le deuxième hors jeu sur le lancer de R. Latour. Avec un coureur sur les buts Largesse est hors jeu par trois prises consécutives. Le Windsor n'est pas plus chanceux. Aucun point ne lui est alloué par S. Benoit qui remplace Primeau sur le monticule. L. Lampron est mis hors jeu ainsi que le frappeur suivant McSween. Sur le lancer de L. Primeau,

Bourdeau termine la troisième manche.

Quatrième manche

Le Primeau & Frère tente un railllement. Sur un coup simple J. Primeau se rend au premier sac. Edmond le suit bientôt par un coup sur. A. Latour est passé sur balle, mais est mis hors jeu au deuxième but. L. Primeau subit le même sort. O. Leduc frappe un coup sur pour faire compter J. Primeau, mais se fait prendre lui-même au deuxième but. Windsor débute par R. Latour comme premier frappeur. Il prend son but sur l'erreur de R. Latour. Marcellin frappe un coup sur pour prendre son but. Avec deux coureurs sur les buts R. Leboeuf est passé sur trois prises. E. Burgess frappe un magnifique trois buts faisant compter Latour et Marcellin. Herr complète la deuxième mise hors jeu sur le lancer de L. Primeau. Hallé termine cette manche en frappant un coup dans le champ centre qui est attrapé par Largesse.

Cinquième manche

S. Benoit au bâton pour Primeau & Frère est hors jeu sur le lancer de R. Leboeuf. Largesse subit le même sort sur le lancer de Bourdeau. L. Primeau est passé sur balle, et O. Leduc est hors jeu sur le lancer de R. Leboeuf. Windsor débute avec Lampron qui frappe un coup sur. McSween est hors jeu sur le lancer de L. Primeau. Bourdeau est pris au premier but ainsi que Latour.

Sixième manche

Primeau & Frère est au bâton pour la dernière fois. J. Primeau est la première victime sur un coup attrapé par McSween. Edmond frappe un magnifique trois buts. Latour est hors jeu sur le lancer de Bourdeau. R. Latour prend son but sur l'erreur de Leboeuf et Edmond compte. Latour frappe en lieu sur. S. Benoit et Largesse imitent leur co-équipier par un coup sur et font compter Leduc et Leboeuf. Le pointage étant de 7 à 10 en faveur de Windsor, la foule est sur le qui-vivre à l'apparition de L. Primeau au bâton. Celui-ci se fait enlever un coup qui semblait certain par Bourdeau. La partie dut être arrêtée à cause de la noirceur. Alignements: PRIMEAU & FRÈRE A.B.B.B.C.S.P. Moy J. Primeau lb. 4 0 1 0 250 M. Edmond, c.d. 4 0 2 2 500

Table with columns: Player, ab, pts, cs, moy. Rows include A. Latour, R. Leduc, R. Latour, S. Benoit, A. Largesse, L. Primeau, O. Leduc.

WINDSOR

Table with columns: Player, ab, pts, cs, moy. Rows include Y. McSween, M. Bourdeau, R. Latour, P. Marcellin, R. Leboeuf, E. Burgess, F. Herr, R. Hallé, L. Lampron, O. Rapin.

Résultat par manche: Primeau & Frère 1 2 0 1 0 3-7 Windsor 4 3 0 2 1 x-10 Arbitres: R. Poirier, L. Mercier, L. McSween.

Primeau vainqueur mardi et mercredi

Renversant tous les pronostiques le Windsor aura fort à faire pour remporter le championnat. En effet le Primeau & Frère qui semblait éliminé vit ses efforts couronnés de succès. Il réussit après de beaux exploits à s'emparer de deux joutes

Première partie

Table with columns: Club, ab, pts, cs, moy. Rows include Primeau & Frère, Lalonde, Hébert, Latour, Leduc, Benoit, Largesse, Primeau, Latour, Primeau.

Windsor

Table with columns: Club, ab, pts, cs, moy. Rows include McSween, Bourdeau, Latour, Marcellin, Burgess, Hallé, Herr, Lampron, Rapin.

Primeau & Frère 0 0 0 4 2 3 1-10 Windsor 0 0 2 0 0 0 0-2

Arbitres: R. Poirier, L. McSween, L. Mercier, J. M. Théorét, P. Reynolds.

consécutives. La première partie fut de toutes beautés. Une foule de plus de mille personnes en furent témoins. Malgré quelques erreurs, tous les joueurs donnèrent une exhibition de balle molle rarement vu au stadium Primeau. Dans la deuxième partie, le Windsor prit une avance de deux points. A la quatrième manche le Primeau & Frère, non content d'égaliser le score, prit une avance de deux autres points. Cette avance il su la conserver jusqu'à la fin. Malgré les efforts du club de Marcellin rien ne changea à la partie qui se termina par le pointage de 4 à 3 en faveur du Primeau & Frère. Une assistance des plus nombreuses assistaient à ces deux joutes et la recette prouva encore une fois que les sportifs savent à l'occasion se montrer généreux. Si l'attraction en vaut le peine, on annonce pour vendredi soir la dernière partie pour le championnat. Les coupes seront présentées aux vainqueurs par les officiers de la ligue. A la dernière minute, les officiels de la ligue jugent à propos de changer un arbitre aont l'impartialité est, avec raison ou non mis en doute. Quelques décisions douteuses sur les buts en est la cause.

Sommaires des deux parties:

Deuxième partie:

Table with columns: Club, ab, pts, cs, moy. Rows include Primeau & Frère, Lalonde, Hébert, Latour, Leduc, Benoit, Largesse, Primeau, Latour, Primeau.

Windsor

Table with columns: Club, ab, pts, cs, moy. Rows include McSween, Bourdeau, Latour, Marcellin, Burgess, Hallé, Herr, Lampron, Rapin.

Primeau & Frère 0 0 0 3 0 1 0-4 Windsor 0 2 0 0 0 0 1-3

Arbitres: R. Poirier, L. McSween, L. Mercier, J. M. Théorét, P. Reynolds.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

J.-G. Laurendeau, C.R. Jean-Paul Cossette, L.L.L. Laurendeau & Cossette Avocats VALLEYFIELD Au Château, à Huntingdon, les 1er et 3e samedis de chaque mois. Téléphone 43.

Tél. Bureau 500, Résidence 67 Gontran Saintonge, AVOCAT, VALLEYFIELD Bureau du samedi à Beauharnois de 9 hrs. a.m. à 2 hrs. p.m. Pour affaires pressantes s'adresser à l'Hotel Russel.

Docteur AIME LEDUC, VALLEYFIELD

Ludger Codebecq, C.R. L.L.L., AVOCAT, Rue Ste-Cécile, Valleyfield

Dr. Armand Clairmont Chirurgien-Dentiste 2, Ch. St. Louis, Beauharnois Tél. No. 111 Bureau à Ste-Martine tous les jeudis de 10.00 a.m. à 5.00 p.m.

Studio Musical Cours privés et collectifs Directeur: J.-N. CHARBONNEAU, D.M. 55, rue Jacques-Cartier VALLEYFIELD Téléphone 471

Albert Leblanc B.A., L.L.L. AVOCAT Bureau: Hôtel-de-Ville Téléphones: Bureau 514, Résidence 233

J. M. LAFLEUR, D.E.B.A. ARCHITECTE Tél. Bureau 88, 309, rue Victoria, Rés. 204, VALLEYFIELD

Louis VI Major 143, rue du Marché Bois de construction de toute sorte AUX PLUS BAS PRIX Téléphone 150, Valleyfield

L.-C. Tassé NOTAIRE BEAUHARNOIS, P.Q. Dépositaire des greffes de Léonard et Normandin.

ARTHUR LEGAULT Peinture et lettrage de voitures, autos, camions, enseignes, etc. 46-50, rue Bissonnette, VALLEYFIELD

Arthur W. Sullivan (Successeur de J.-H. Sullivan) ARPENTIER GEOMETRE ET INGENIEUR CIVIL Valleyfield, P.Q. Téléphone 401, Casier 124

Roméo Brunet Blocs de ciment—Silos construits en blocs—Tuyaux en ciment. Gravier — Pierre Concassée Sable de tout premier choix. ORMSTOWN, QUE.

Armand Longtin, AVOCAT, 73, rue Ste-Cécile, VALLEYFIELD, QUE.

Rodolphe Bédard Bureau établi en 1908 EXPERT-COMPTABLE licencié et agréé (Chartered accountant) Consultations pratiques en matières Commerciales et Financières. 425, Avenue Viger, MONTREAL

ESPACE A LOUER

DR. LORENZO DE GRANDPRE "Rayons Ultra-Violet" Tél. 146, 23, Jacques-Cartier VALLEYFIELD

## BEAUHARNOIS

### Beauharnois remporte une brillante victoire contre le Saint-Bruno

Beauharnois remporte une brillante victoire sur le St. Bruno.

Beauharnois sera-t-il champion? Il est bien près mais réussira-t-il à vaincre le Chambly comme il a vaincu le St. Bruno, dimanche dernier sur son propre terrain. C'est ce que nous verrons. Dimanche dernier, nos joueurs jouèrent en champions et ils gagnèrent d'une manière décisive. Westman joua un jeu très effectif et bien souvent il tira son équipe d'une position très dangereuse. Frappier et Currie montrèrent "qu'ils savaient jouer au baseball." Liebson fut un aide précieux et il seconda très avantageusement Westman.

Voici le détail de cette partie:  
 Beauharnois . . . 10 1 1 2 0 3 2—10  
 St. Bruno . . . . . 2 0 0 1 0 0 1—4

Batteries. Westman et Liebson. Marcil, Faubert et Ogleman.

Beauharnois	AB	R	H	PO	A	E
Barrington, 2b. . .	3	2	0	1	1	0
Leduc, A. If . . . .	4	0	2	1	0	1
Churchill, 1 b. . .	4	2	1	14	1	1
Julien, cf. . . . .	5	2	2	0	0	0
Frappier 3b. . . . .	4	1	2	0	5	0
Currie, ss. . . . .	5	1	1	1	2	0
Primeau, rf. . . . .	5	1	2	1	0	0
Liebson, rec. . . . .	5	1	2	9	1	3
Westman, l. . . . .	4	0	1	0	4	0
Total . . . . .	39	10	13	27	14	5

St. Bruno	AB	R	H	PO	A	E
B. Ogleman, cf. . .	4	1	0	2	2	0
Lévesque, lf. . . .	4	1	0	0	0	1
Forget, 3b. . . . .	4	0	0	2	3	0
O. Ogleman, rec. .	4	1	1	6	1	0
Rock, 2b. . . . .	4	0	0	2	1	1
Grisé ss. . . . .	4	0	2	3	4	0
R. Marcil, rf. . . .	4	0	1	1	0	0
L. Marcil, l. . . . .	4	1	3	0	4	0

## M. le curé a fait tout ce qu'il a pu

Satisfaits, les ouvriers ont repris leur travail

La construction de l'église avance rapidement. On est en train de remplir les formes de ciment; déjà les marches sont coulées. Au delà d'une soixantaine d'ouvriers travaillent activement. Comme nous le relations dans notre dernier numéro, plusieurs changements se sont opérés depuis. Les journaliers mécontents des conditions sous lesquelles les faisaient travailler le contre-maitre, M. Chaput, s'étaient mis en grèves. Depuis son retour sur la construction, tout semble marcher à merveille. Les conditions de travail sont meilleures. M. le Curé St. Aubin, fit cette déclaration à notre représentant: "Sans vouloir discréditer votre journal, un article paru dans votre numéro du 14 courant, fait allusion à certaines paroles blessantes qui me furent adressés par un des grévistes lors d'une délégation reçue par moi. Il aurait été de bonne politique je crois de mentionner l'état d'ivresse complète dans laquelle le type en question se trouvait. Nul doute que les ouvriers ont trouvé le travail très dur dans les premiers temps.

Les sept neures de travail sans aucune nourriture fut pour ces ouvriers dont la plupart chômaient depuis quelque temps, l'argument le plus solide pour organiser la grève. Pourtant M. Héroux, l'ingénieur, leur avait offert 10 minutes de repos pour prendre la collation, et ils refusèrent. Comme curé de Bellefleur je n'ai aucune autorité sur les contracteurs, mais à l'occasion je sus faire tout ce qui était en mon pouvoir afin de trouver la solution la plus équitable aux réclamations des ouvriers."

Quoiqu'il en soit, notre représentant, après une courte visite au chantier, se rendit compte que les conditions de travail sont plus humaines et que les hommes travaillent avec plus d'encouragement. Souhaitons que cela continue.

Ménard, lb. . . . .	2	0	1	6	0	0
F. Ogleman, lb. . .	3	0	0	5	0	1
L. Faubert, l. . . .	1	0	0	0	0	0
Total . . . . .	38	4	8	27	15	3

Nous remarquons sur l'équipe le retour d'Arthur Leduc, le fameux coach du Beauharnois. Dimanche dernier, il fit deux coups sûrs. Dimanche, le Beauharnois espèrent que tous les supporters du club seront à Chambly.

**Westman, lanceur du Beauharnois**  
 Westman, l'as du Montreal Football Club ne retournera pas au McGill cette année. Il ne jouera pas pour le M.F.C.

La fameuse étoile de l'Intercollegiate Football Union, pour la dernière saison, Herbie Westman ne jouera pas au football cette année.

Westman qui l'an dernier compta tant de points pour le McGill annonça lundi dernier qu'il ne retournerait pas cette année à l'Université. Sa décision a grandement peiné Doug. Kerr, le nouveau gerant du McGill. Le club de Football Montreal, sera aussi très déçu par un an. La semaine dernière encore, Art. Cayford, officier du club annonçait que Westman serait un puissant appui pour le club. "Avec une puissante ligne d'attaque en avant lui, disait Cayford, Westman est inabordable." L'on sait que Westman est lanceur pour le club de baseball Beauharnois et que les supporters lui doivent plusieurs victoires.

### DEVANT LE RECORDER

Pour avoir menacé de causer à Albert Ethier des lésions corporelles, sans provocation de la part de ce dernier, Ogéor Charlebois comparait devant le recorder. Une demande de renvoi de la plainte fut accordée.

Trouvé coupable de vagabondage au terrain de l'exposition entre 3 et 4 hrs du matin, Florence Provost est condamnée à \$2.00 d'amende.

Convaincu de vagabondage sur le terrain du Séminaire, Edmond Marleau est condamné à \$2.00 d'amende.

Oliva Emond, comparait pour avoir été trouvé rue St-Laurent en état d'ébriété, a vu la plainte portée contre lui renvoyée.

Dans une cause identique, le recorder rendit le même jugement en faveur de Philorum Leduc.

Albéric Baron, de Montréal a été condamné à 8 jours de prison pour avoir été trouvé sous l'influence de boisson alcoolique et pour avoir mendié sans permis, rue St-Laurent le 24 août.

Accusé d'avoir volé à Roméo Latour la somme de \$9.00 à l'hôtel St-Louis, à St-Louis de Gonzague, Raoul Savage obtient le renvoi de la plainte.

Ayant fait défaut de comparaître pour infraction aux règlements de la circulation, M. Ernest Plouffe devra payer \$2.00.

### Treize jeunes gens prennent la soutane

Les finissants du Séminaire qui avaient décidé en juin de prendre la soutane, tiennent leur résolution.

M. J. P. Langevin entra la semaine dernière chez les Franciscains. M. Roma Payant est entré, le 17 juillet chez les Oblats, et M. Fernand Sauvé de St-Etienne, le 20 juillet. Le 17 septembre, MM. Georges Desparois, de Châteauguay, L. P. Laurin, de Beauharnois, Oswald Payant de St-Chrysostôme et P. E. Larivière de Montréal entreront chez les Pères Blancs. MM. Ozaël Haganier, Herman Marleau, Jean de la Croix Marcil, J.-P. Patenaude, Alcide Primeau et Robert Sauvé entreront au Grand Séminaire au début de septembre.

### A L'ELECTORAT DU COMTE DE BEAUHARNOIS

M. Gontran Saintonge, candidat libéral dans Beauharnois lors des dernières élections nous prie de publier ce qui suit:

"Ce m'est un devoir très agréable de remercier tous les électeurs du comté de Beauharnois qui m'ont accordé leurs suffrages ainsi qu'à l'honorable Adélar Godbout, le Chef de notre parti, au cours de la dernière campagne électorale.

Mes remerciements s'adressent aussi aux organisateurs qui ont répondu à l'appel et qui ont travaillé loyalement pour assurer le succès des principes du libéralisme dans notre comté et en cette Province. C'est pour ces principes que nous nous sommes battus.

Merci à tous ceux qui n'ont pas cessé d'accorder leur confiance à ces principes, en soutenant sincèrement, sans réaiche, ma candidature de toutes leurs forces, appuyant ainsi l'honorable Adélar Godbout. Les principes du libéralisme économique et politique sont immuables et demeureront toujours au-dessus des contingences et des hasards des actes, discutables ou non, des hommes qui forment le parti.

Merci à tous mes bons amis qui m'ont offert spontanément leur concours généreux et désintéressé.

Tous, aînés comme jeunes, ont été de valeureux soldats qui n'ont pas craint la bataille, malgré qu'elle s'annonçât très dure et risquée même, pour plusieurs raisons; ils ont accompli leur devoir courageusement.

Au nom du Parti Libéral que je représentais, et que je suis fier de représenter, je leur en exprime ma profonde reconnaissance et je les remercie de leur sincérité et de leur fidélité.

La cause de notre défaite dans le comté de Beauharnois est la même que celle de la Province en général. Le résultat dans notre comté, concédé l'automne dernier à nos adversaires, indique une situation analogue à celle des autres circonscriptions électorales. Même, si on la compare avec celle des comtés demeurés dans la colonne libérale, en novembre dernier, l'on constate souvent ailleurs un changement encore plus radical que celui dont nous sommes les témoins dans le comté de Beauharnois.

Bonne chance à mon adversaire, M. Delpha Sauvé; avec tous les électeurs de ce comté, j'espère qu'il sera en mesure de remplir, comme il l'a déclaré depuis, toutes les promesses qu'il a faites ainsi que celles faites en sa présence par les orateurs qui l'ont accompagné.

En autant que je suis concerné, j'ai la satisfaction d'avoir fait une campagne polie, digne et loyale dans tout le comté, sans entrer sur le terrain des personnalités, sans attaquer les membres de la famille de mon adversaire et sans travestir les paroles et les discours de ce dernier, comme il s'est plu à le faire injustement à mon égard, à la dernière minute de la campagne, en tentant de soulever les classes de la société les unes contre les autres, au moyen d'une circulaire fautive et mensongère à mon égard.

La population du comté de Beauharnois est trop intelligente pour avoir été le jouet d'une tactique aussi répréhensible que dangereuse pour le bien de la société.

On peut avoir la certitude que j'accepte le verdict populaire sans aucune aigreur et je respecte l'opinion exprimée par la majorité des électeurs du comté de Beauharnois, qui m'ont honoré de leur confiance, dans le passé et pour qui il me fera toujours plaisir de me dévouer si je puis leur être de quelque service.

En terminant, je souhaite à l'Electorat du comté de Beauharnois tout le bonheur, le bien-être et le contentement qu'il est en droit d'attendre et d'exiger, dans les circonstances, de la part des gouvernants qu'il s'est donnés."

GONTRAN SAINTONGE

## D. SAUVE

M.P.P.

Assurances Générales,

89 Ch. Larocque,

Tél. Résidence 599  
 Bureau 378

Valleyfield, Qué.

## La section des animaux fut des plus intéressantes

(suite de la première page)  
 Barr Top Grade, de R. R. Ness.

Taureau champion sénior de réserve: Burnside Brigadier, de Jas West.

Champion junior de réserve—Gaybrook Majestic, de P. D. McArthur & Son.

Grand championnat sénior pour femelles: Cherrybank Buttercup 3e, de P. D. McArthur & Son.

Grand championnat sénior et de réserve pour femelles: Burnside Bar Blossom, de R. R. Ness & Son.

Championnat junior pour femelles: Cherrybank Royal Jessamine de P. D. McArthur & Son.

Championnat junior de réserve—Entrée de Mlle Ruth Bryson du Ormstown Calf Club.

Un troupeau agé de McArthur & Son et un troupeau sénior de Ness furent primés.

La vache de M. McArthur qui gagna le grand championnat en 1935 tomba malade à Valleyfield et ne concourut pas.

Ness & Sons furent les principaux gagnants de l'exposition des taureaux et des femelles.

Les entrées de bêtes Holstein furent remarquées tant pour la qualité que pour la quantité. Le juge, M. Charbonneau, louangea tout particulièrement les entrées de W. L. Carr et J. J. Murphy. Il remarqua que les entrées de quelques vieux exposants étaient quelques peu inférieures à ce qu'elles étaient les années précédentes, ce qui tient sans doute à ce que leurs troupeaux subissent des transformations et reprennent l'avantage à l'avenir. Les entrées d'holsteins de Fred McGregor de Huntingdon, un nouvel exposant, causent une surprise. Avec ses 8 bêtes il remporta plusieurs prix.

Il obtient la 2e place pour un taureau agé, la première pour les animaux de l'année et la 2ème pour les vaches tarées de deux ans.

Le taureau champion holstein fut Paul Hartogg Tensen, appartenant à la Montreal Cottons.

Le championnat pour taureau ju-

nior fut gagné par Southview Canary Fancy, de J. J. Murphy, et le championnat pour femelles sénior par Brackenglade Patricia Kerk, de W. L. Carr. Le championnat junior pour femelles fut remporté par Peerless Loretta de W. L. Carr.

Des 5 troupeaux d'holsteins agés exposés, celui de W. L. Carr remporta le premier prix. H. T. Cunningham obtint le deuxième, J. J. Murphy, le troisième, la Montreal Cottons le quatrième et Fred McGregor, le cinquième.

J. J. Murphy remporta la palme pour son troupeau d'holsteins juniors.

Dans le concours entre les comtés, Huntingdon prit la première place. Le taureau du troupeau appartenait à H. T. Cunningham.

Les Jersey sont assez peu nombreux dans le district. Il y eut toutefois dans cette classe de beaux exhibits.

Les entrées de chevaux étaient de tout premier ordre. La National Breweries, avec ses étalons noirs, remporta les 3 premiers prix.

Pour les percherons de deux ans, R. T. Brownlee prit la deuxième place.

M. Elzéar Roy remporta la palme avec son étalon et de nombreux prix pour ses chevaux belges.

Pour les chevaux de route, Walter Nesbitt et Charles Collings remportèrent la plupart des premiers prix.

On prévoit une amélioration de la section des volailles pour 1937. M. L. Crevier propose de remplacer les cages par de nouvelles en métal louches du Montreal Poultry Show.

M. Crévier nous dit que les dindes et les oies de Taylor Bros sont des plus belles qu'on puisse voir.

On remarque, en général, que les entrées de volailles sont supérieures cette année et que les cultivateurs s'y intéressent davantage.

La section des porcs et des moutons était aussi très intéressante.

Nous donnons ailleurs la liste des prix accordés.

## Mlle Rita Brunet

Professeur de piano

Licenciée du Conservatoire National de Montréal Graduée de l'Ecole Supérieure des SS. des SS. NN. de Jésus-Marie d'Outremont.

Solfège, théorie, harmonie

Musique classique et populaire

Studio: 56, Rue Ste-Cécile Tél.: Studio 812,  
 Valleyfield Rés. 919 s. 3

## Voici le temps!!

De commander votre manteau de fourrure si vous voulez AVOIR LE PLUS BEAU CHOIX et éviter les retardements.

Manteaux faits sur mesures, modèles les plus récents.

SEAL français pour \$50.00 à \$100.00.

SEAL HUDSON peaux solides, fourrures soyeuses, \$225.00 à \$275.00; Broadtail, couleurs variées, \$35.00 à \$100.00; Caracul, couleurs variées, \$45.00 à \$150.00.

RAT MUSQUE, peaux choisies, couleurs assorties, \$100.00 à \$200.00.

Manteaux de drap garnis de fourrures de toutes couleurs de \$25.00 à \$50.00.

**N. A. OSTIGUY**

50 ans d'expérience,  
 98, rue Victoria, VALLEYFIELD Tél. 71.

